

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 23 MARS 2017**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	38
Absents représentés.....	6
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE VING TROIS MARS à, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 mars 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBIASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI (jusqu'au vœu d'urgence), M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI (à partir du vote sur l'urgence du vœu), M. MOKRANI, Méhadée BERNARD adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER (jusqu'au vœu d'urgence), OUDART (jusqu'au vœu), MACEDO, PAURON, KIROUANE, PIERON (jusqu'au point B), M. SEBKHI (à partir du vote sur l'urgence du vœu), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, MM. VERLIERE, BOUILLAUD, AUBRY (à partir du point A), Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. BELABBAS (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
 Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,
 M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE (jusqu'au vote sur l'urgence du vœu),
 Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
 Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme PETER (à partir du point A),
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD (à partir du vœu d'urgence),
 Mme ZERNER, conseillère municipale (à partir de la motion) par Mme SPIRO.

ABSENTS EXCUSÉS

M. SEBKHI, conseiller municipal, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, (à partir de la motion).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Bien. Tout le monde étant en place, je vais commencer par faire l'état des présences. Catherine Vivien a donné procuration à Pierre Chiesa, Marie Andria à Sébastien Bouillaud, Valentin Aubry à Annie-Paule Appolaire, Alexandre Vallat à Sandrine Bernard. Et je n'ai pas eu d'autres procurations. Mehdy Belabbas a celle de Sabrina Sebahi jusqu'à son arrivée en séance et vous en avez une autre. Vous la ferez passer à l'administration pendant la séance. Pierre Martinez a donné procuration à Arthur Riedacker.*

Alors, en ouverture de séance, je dois faire désigner par le conseil une secrétaire de séance. Y a-t-il une candidature ? Fanny Sizorn »

Mme SIZORN. - *« Je propose comme secrétaire de séance Séverine Peter. »*

M. BOUYSSOU. - *« Très bien. Il y a d'autres candidatures ? Non. Donc, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

M. BOUYSSOU. - *« Alors, quelques informations avant de passer à l'ordre du jour. Pour ce qui est du point budget primitif, vous allez avoir comme d'habitude deux feuilles de présence pour l'envoi en préfecture qui vont circuler pendant la séance. Les conseillers mandataires ne doivent pas signer à la place de leur mandant. Sinon le budget est annulé, donc ce serait dommage quand même. Ensuite, sur le point B, sur les subventions 2017, l'attribution de subventions municipales aux organismes et associations locales, il y a un rectificatif dans l'exposé des motifs et le projet de délibération : la modification du montant total de la subvention 2017 et du montant de la subvention de l'association les Bergers en Seine. Donc, j'imagine que cet additif a été envoyé dans FAST-Élus. Oui. Très bien. Donc ensuite, il y a un vœu proposé par le groupe front de gauche au nom de la majorité qui va vous être distribué. Et on a dû vous remettre sur table une version actualisée sur la proposition du vœu concernant la légalisation et l'encadrement de la distribution du cannabis. Vous devez avoir un vœu réécrit. Ah, c'est dans les tablettes, pardon. Je pensais qu'on l'avait distribué sous une forme plus ancienne.*

Concernant le point 5 sur l'association des villes pour la propreté urbaine à laquelle nous adhérons, la désignation de deux représentants de la commune pour siéger au sein de cette assemblée, les candidats proposés sont Stéphane Prat et François Pisset, le directeur des espaces publics. Donc comme d'habitude, s'il n'y a pas de candidatures différentes, autres que celles proposées par la majorité, ils seront réputés élus au terme de ce conseil. Donc si jamais vous avez des candidatures alternatives, pareil, vous nous les faites parvenir en cours de séance.

Sur le point 6 concernant la protection fonctionnelle du Maire, si ce point devait être abordé en séance, je devrais quitter la séance et passer la présidence à Romain Marchand. Donc, vous ferez savoir au début des affaires sans présentation orale si vous souhaitez intervenir sur ce point.

Alors, concernant l'approbation du compte rendu des débats du 23 février, y a-t-il des observations ? Non. Donc, je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, le compte rendu est adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 23 février 2017.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

J'ai oublié quelques éléments. On doit vous avoir pour le coup distribué une proposition de vœu d'urgence. Elle a été distribuée ? Ah, il faut d'abord voter l'urgence, d'accord. Concernant une lutte que vous avez sans doute suivie dans l'actualité ces derniers temps à propos du soutien aux sans-papiers qui occupent l'immeuble de la Semmaris à Rungis, nous proposons d'adopter un vœu, mais on ne vous l'a pas distribué. On faisait d'abord voter l'enjeu de la procédure d'urgence puisque cette action s'est engagée après la tenue de la conférence des présidents et des différentes structures de décision sur l'ordre du jour du conseil. Donc en début de séance, je me dois de vous faire adopter la procédure d'urgence concernant cette solidarité du conseil en direction des salariés sans-papiers de la Semmaris. Nous aurons le débat en fin de conseil, mais sur le point de l'urgence, est-ce qu'il y a des remarques ? M. Bouillaud. »

M. BOUILLAUD.- *« Oui. Juste sur le point de l'urgence du vœu, pas sur le fond du vœu, c'est vrai qu'on n'avait rien sur table, puis ça vient d'une lettre présentée à l'instant comme vous venez de le signaler. Donc sur le principe même de l'urgence et de le discuter ce soir, après l'urgence j'ai plus de mal à en voir, pourquoi en discuter en vœu ce soir. Donc sur le principe même de l'urgence, on sera contre. »*

M. BOUYSSOU.- *« Urgence, d'accord. D'autres interventions ? Non. Donc, je soumetts directement la notion d'urgence au conseil. Qui est pour que nous débattions de ce vœu à la fin de la séance ? Merci. C'est le principe qu'on en discute. Bien. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE l'urgence du vœu proposé par le groupe Front de gauche au nom de la majorité municipale sur la régularisation des papiers des salariés du Min de Rungis.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

Ensuite, excuse-moi Josée, du coup je rallonge avant de te passer la parole. Vous avez dû lire dans le Parisien ce matin qu'il y avait une menace de fermeture du commissariat de police d'Ivry, pour ceux qui lisent le Parisien, bien entendu.

Théoriquement, notre commissariat d'Ivry devrait être fermé et regroupé avec le commissariat de Vitry, ce qui n'est pas une simple question de locaux, mais qui est une question aussi de moyens humains dédiés à la sécurité et au service public des Ivryens. Donc, je vous proposerai et ça va vous être distribué aussi, là je ne fais pas jouer la notion d'urgence puisque d'après les textes, le Maire peut modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal, donc je vous proposerai une motion de protestation contre cette fermeture, pareil après le vœu d'urgence sur la situation à Rungis, en fin de séance. Ça, c'est juste une information. »

VŒU

Vœu pour la légalisation et l'encadrement de la distribution de cannabis

Vœu proposé par le groupe EELV

M. BOUYSSOU. - *« Alors, concernant le vœu qui est à l'ordre du jour sur la légalisation du cannabis, je passe la parole à Josée Rodrigo. »*

Mme RODRIGO. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La prohibition mène à une explosion de la violence et de la criminalité. C'est un fait historique. Que l'on songe à la prohibition de l'alcool aux États-Unis qui signa l'interdiction de fabriquer, transporter, importer, exporter et vendre de l'alcool, mise en place le 29 janvier 1919, cette mesure avait pour objectif de réduire les délits et la corruption. Elle généra tout le contraire. La prohibition qui dura de 1919 à 1933 fut le point de départ d'un vaste marché de contrebande dirigé par une mafia naissante qui bâtit ainsi des fortunes colossales. La grande dépression des années 1930 et le fléau du chômage eurent finalement raison de la prohibition et décidèrent les législateurs à agir. Le souci de rétablir les recettes fiscales perdues par l'État fédéral se conjuga à la volonté de créer des emplois dans une industrie de l'alcool relégalisée. En février 1933, sous l'impulsion de l'administration Roosevelt, fut voté le 21^e amendement à la Constitution qui abolit purement et simplement le 18^e.*

Depuis près d'un demi-siècle, la consommation et la distribution du cannabis sont régies par une loi prohibitionniste et répressive. Cette politique est un échec, notre pays se classant parmi les premiers consommateurs de cannabis en Europe avec 13,4 millions de consommateurs occasionnels et près de 4 millions de consommateurs réguliers. Pire encore, la prohibition de la consommation de cannabis est directement responsable de la montée en puissance des réseaux mafieux gérant ces trafics, ainsi que n'a de cesse de le souligner Esther Benbassa, sénatrice écologiste du Val-de-Marne. À ce titre, nous vous renvoyons au colloque du 10 octobre 2016, organisé par cette dernière au Sénat, ainsi qu'à sa proposition de loi autorisant l'usage contrôlé du cannabis. Ces réseaux brassent des sommes considérables et gangrènent de nombreux quartiers en France. On arrive même à une situation où dans des quartiers dits sensibles, l'action policière conduit à des bavures récurrentes, qui cachent la réalité de ces trafics et de leurs conséquences, quand, dans d'autres quartiers, comme à Marseille, la police en arrive à quasiment abandonner les populations à la loi des trafiquants avec le cortège de morts que cela entraîne.

Enfin, la répression de la consommation et de la distribution de cannabis est une politique publique extrêmement coûteuse pour la police, justice, gestion des établissements pénitentiaires, et cela, au détriment d'investissements plus pertinents, à commencer dans la santé ou l'éducation.

Pourtant, la très grande majorité des spécialistes de santé publique reconnaissent la faible toxicité du cannabis, moindre, à bien des aspects, que celle du tabac ou de l'alcool, tabac et alcool qui ont pour eux le bénéfice d'être défendus par de très puissants lobbies. De ce fait, une dépénalisation allant de pair avec une légalisation encadrée du cannabis ont la faveur de nombreux médecins et juristes, si l'on s'en tient à un usage simple et privé. Cette démarche serait en outre en cohérence avec les politiques publiques qui de plus en plus encadrent la vente et l'usage du tabac et de l'alcool : interdiction de vente aux mineurs, interdiction de consommation dans les lieux publics. Il suffit de revoir des films des années cinquante à soixante-dix pour se rendre compte du mouvement qui s'est opéré, tout en évitant de faire appel à un système répressif trop liberticide. Le vœu que nous présentons ce soir comporte donc deux volets : un de santé publique et un de sécurité publique.

Pour la santé publique, comme le rappelle le pneumologue Bertrand Dautzenberg, dans tous les pays où on a légalisé le cannabis, on a une diminution de la consommation et une en termes de dangerosité. Nous rappelons également l'usage thérapeutique du cannabis dit médical, qui est employé dans une très grande variété de maladies et de pathologies, incluant nausées et vomissements, anorexie, spasmes, etc., état de manque, symptômes psychiatriques, inflammations ou insomnies. Nous vous renvoyons pour plus de détails à votre médecin traitant. Pour ce qui est de la sécurité publique, il est évident qu'une légalisation du cannabis devrait s'accompagner des mêmes restrictions que pour le tabac et l'alcool, à commencer par les obligations en matière de sécurité routière. Bien plus en amont, la société ne pourrait que se trouver gagnante d'une légalisation du cannabis au regard de ce que cela représente comme coût pour la police et la justice dans la lutte contre la criminalité associée aux trafics de stupéfiants. Pour les écologistes, le modèle néerlandais constitue l'exemple même d'un système où la tolérance a permis de réduire cette criminalité. L'usage du cannabis était illégal aux Pays-Bas jusqu'à ce que la distinction entre drogues dites douces et drogues dites dures établie en 1976 conduise à sa dépénalisation. De ce fait, la consommation de cannabis a fini par se stabiliser au milieu des années quatre-vingt-dix.

Il faut bien se rendre compte qu'actuellement en France, face à la surcharge des tribunaux, une dépénalisation est appliquée de fait. La circulaire du ministère de la Justice du 17 mai 1978 a proposé une mesure plus souple de mise en garde à l'égard des usagers simples de cannabis, en soulignant d'ailleurs que l'injonction thérapeutique entendue au sens de la loi de 1970 n'a pas lieu d'être à l'égard de ces usagers. Cela pose néanmoins une question : lorsqu'une loi n'est plus respectée, s'agit-il encore d'une bonne loi ? Pour les écologistes, légaliser de façon encadrée l'usage du cannabis modifierait la donne du trafic international et permettrait de réduire la population des toxicomanes incarcérés qui le sont pour des délits de revente ou d'achat. Il s'agit de s'acheminer vers la légalisation de la possession et de l'acquisition de petites quantités de cannabis dans des proportions cohérentes avec un usage strictement personnel.

En 1995, la commission Henrion s'est prononcée en faveur d'une dépenalisation de l'usage du cannabis et de sa possession, pourvu que la pratique soit encadrée par une réglementation plus tolérante, mais mieux appliquée : interdiction de consommer du cannabis avant l'âge de 16 ans, d'en consommer dans les lieux publics, notamment collèges et lycées ou universités, répression de l'ivresse cannabique sur la voie publique, création d'un délit de conduite sous l'emprise du cannabis, interdiction de l'usage de celui-ci dans les métiers à risque. C'est ce pas qu'il s'agit de franchir avec la légalisation.

Nous savons que, pour les opposants, légaliser revient à banaliser la consommation en facilitant l'accès et l'usage. Pour eux, même la seule dépenalisation de l'usage du cannabis, bien que plus ou moins effective en pratique, retire à cette drogue la séduction de la transgression si importante par exemple pour les populations les plus jeunes. Mais cela montre bien à quel point cette question recouvre des enjeux multiples, jusque et y compris des enjeux symboliques et d'éducation que l'on ne peut pas simplement écarter par de simples considérations juridiques. C'est pourquoi addictologues, psychologues, chercheurs, acteurs associatifs et politiques et représentants des forces de l'ordre doivent se mettre autour de la table, afin de produire des solutions réalistes encadrées par le législateur.

Partisans de la légalisation, nous proposons que soit appliqué au cannabis un contrôle légal analogue à celui qui pèse sur l'alcool et le tabac, avec les mêmes obligations, notamment en matière fiscale. Car il n'en demeure pas moins qu'un système de commerce légal du cannabis ne se conçoit que s'il est doté d'organes de contrôle étatique permettant d'encadrer sa pratique ainsi que celle de l'utilisation qui en est faite. C'est pourquoi nous demandons à ce que le Conseil municipal propose :

- L'ouverture d'un grand débat national et le lancement d'une expérimentation sur la légalisation et la distribution contrôlée du cannabis ;*
- L'organisation d'un débat local, afin de se saisir pleinement des enjeux spécifiques sur notre territoire.*

Le groupe EELV vous demande d'approuver ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Josée Rodrigo. Qui souhaite intervenir ? Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Oui, bonsoir. Monsieur le Maire, Bonsoir cher Philippe Bouyssou. Merci de me donner la parole et bonsoir à toutes et à tous. Je remarque que le préambule à ce vœu a changé. Mais j'ai lu la première mouture, donc je n'ai pas lu la dernière mouture exactement dans le détail, mais elle fait référence à l'élection présidentielle. Et donc je trouve que ce vœu est présenté à un moment bien curieux et cela pour trois raisons. Donc, je ne change pas vraiment ce que j'avais à dire. Tout d'abord, parce que je crois savoir que le conseil scientifique de la mairie a entamé une réflexion sur les questions qui tournent autour de cela, notamment de la drogue et par conséquent, il aurait été utile d'attendre ses conclusions puis d'en prendre connaissance et enfin d'en discuter. C'était à mon avis la voie normale. Et donc vous le savez sans doute que cette discussion a lieu, même certainement. Ensuite, cette question, elle était posée dans le cadre de la campagne présidentielle. Alors, libre à Europe Écologie Les Verts de penser que c'est une question très importante et qu'il n'y a pas de question plus importante ni plus pressante à poser aux candidats pendant cette campagne. C'est votre choix. Mais vous me permettez de ne pas le partager. Cela permet aussi, sans en avoir l'air, d'évacuer des questions plus importantes, notamment toutes les questions économiques dont va dépendre l'avenir des Français.*

Des questions relatives par exemple à l'équilibre de la balance commerciale de la France ou sur l'emploi ou sur nos marges de manœuvre au sein de l'Europe pour apporter des solutions satisfaisantes à ces questions. Quand on s'appelle Europe Écologie Les Verts, on ne devrait pas ignorer cette question européenne. Voici quelques interrogations nationales qui me paraissent prioritaires, presque totalement escamotées par les médias, notamment par ceux qui ont intérêt que rien ne change. Ce n'est pas avec des débats du type Twitter - en français ça s'appelle quand on est gentil, ça s'appelle des gazouillis ; quand on est un peu moins gentil, on traduit ça par des jacasseries - ce n'est pas avec ce genre d'approches qu'on peut informer les Français de ce qui les attend puis de faire des propositions et enfin d'emporter leur adhésion. Par ailleurs, faut-il comprendre à travers ce vœu que cette question de cannabis fait partie des questions les plus préoccupantes qu'Europe Écologie Les Verts mettra en avant lors de sa prochaine campagne législative ? Je pose seulement la question. Donc, à cause de tous ces désaccords, vous l'aurez compris, je ne soutiendrai pas actuellement ce vœu et je vous invite chers collègues à faire de même. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Après Arthur Riedacker, Méhadée Bernard. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, chers collègues. Tensions dans les quartiers, engorgement des prisons, exclusion, isolement social, délit, absence de prise en charge médicale, sur-mobilisation des forces de l'ordre, économie parallèle, réseaux mafieux, misère. Je crois qu'au sein du groupe Front de Gauche, nous sommes toutes et tous convaincus que les questions de production, de commerce et d'usage des drogues sont d'un extrême sérieux et qu'il n'est pas souhaitable de les aborder sur un seul de ces prismes. Car de quoi parle-t-on ? D'un point de vue avant tout Ivryen, il s'agit essentiellement d'un problème de trafic et d'économie parallèle qui gangrène certaines cages d'escalier, certaines générations et familles. C'est un problème de manque de perspectives dans un contexte où le chômage des jeunes peut parfois atteindre les 40 %, où les salaires sont bas, où l'Éducation nationale manque de moyens. C'est un problème de santé publique et d'avenir enfin pour celles et ceux qui faute de moyens suffisants dédiés à la prévention, à l'accompagnement et à la réinsertion souffrent de marginalisation, d'exclusion et de difficultés sociales.*

Si l'on décentre le regard à une échelle nationale, on parle là d'un pays qui s'illustre pour sa consommation extrêmement importante de stupéfiants. Premier à l'échelle européenne pour le cannabis et troisième pour la cocaïne, avec un accompagnement des consommateurs quasi inexistant et donc des problèmes sanitaires et sociaux non négligeables. On parle aussi d'un système législatif parmi les plus répressifs d'Europe et qui semble cependant singulièrement inefficace. Enfin, la question est aussi et surtout celle d'une économie internationale mafieuse, générant plus de 2 milliards d'euros par an rien qu'en France, impliquant des millions de personnes au sein d'un système extrêmement pyramidal responsable de conflits armés au sein de nombreux états et de milliers de morts tous les ans. Petit aparté, lorsqu'on aborde la question de la consommation de stupéfiants, il convient de se rappeler qu'il s'agit d'un problème extrêmement ancien et mondial, bien qu'évidemment sa nature ait profondément changé dans ce système économique capitaliste mondialisé. Mais son appréhension depuis plus d'un demi-siècle au sein d'une idéologie et morale répressive a malheureusement conduit à occulter les données scientifiques et a bloqué tous débats rationnels. Il nous fait donc nous dégager de cela si nous voulons véritablement nous attaquer à ce problème.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir au vœu qui nous est présenté aujourd'hui et compte tenu de l'inefficacité avérée des politiques de lutte contre la drogue en France, nous pensons en effet que le cadre légal répressif doit être revu. C'est d'ailleurs l'orientation qui semble pointer des débats actuels à l'ONU. La légalisation, à condition qu'elle soit solidement encadrée, peut permettre à la fois de mettre un terme progressif, mais définitif aux réseaux mafieux impliqués dans le trafic de stupéfiants, mais aussi d'accompagner au mieux les personnes dépendantes que ce soit du point de vue de la santé publique, de la prévention ou encore de la réinsertion sociale. Ainsi, à notre échelle ivryenne, pour que la légalisation produise effectivement des effets positifs, il faudrait que ce nouveau cadre légal s'accompagne de mesures spécifiques. Par exemple, quel accompagnement mettre en place pour les personnes qui, petits trafiquants de nos quartiers, en avaient néanmoins fait la source principale de leurs revenus ? Il est clair qu'il y aurait besoin d'un accompagnement poussé pour garantir, au-delà des mesures punitives, leur réinsertion sociale et économique. Il en va de même pour les consommateurs. La légalisation n'a ici de sens que si elle s'accompagne de dispositifs dédiés à la prévention et à la santé. À l'échelle de notre ville, au sein du CMS, nous sommes fiers qu'un service dédié existe : Ivry SUD, soins aux usagers de la drogue. Sans culpabilisation, mais avec bienveillance. Souvenons-nous du Docteur Imbert et des Stéribox. Nous avons été des précurseurs. C'est aussi cela dont nous avons besoin sur une question si importante.

Il y a donc non seulement besoin d'un acte légal nouveau, mais aussi de repenser l'ensemble des politiques publiques liées aux stupéfiants, qu'il s'agisse de politiques sécuritaires, sanitaires, sociales ou médicales. Convaincus de la nécessité d'initier une réflexion, un débat et des expertises poussées sur la question, convaincus que des expérimentations d'accompagnement en termes de santé publique et de prévention pourraient être menées sur notre territoire et avec des publics cibles, la majorité des élus du groupe Front de Gauche votera pour ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Méhadée Bernard. Est-ce qu'il y a d'autres... ? Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, bonsoir. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Une explication de vote simplement. Évidemment, nous sommes d'accord avec les intentions qui sont contenues dans ce vœu et qui sont exprimées ce soir. Néanmoins, il s'agit une fois de plus d'un vœu qui ne relève pas de nos compétences, qui nous invite à nous prononcer sur une question importante, mais pour laquelle nous ne disposons pas pour nous exprimer en conscience des éléments nécessaires à une bonne analyse, à savoir des éléments sur la réalité de la situation, sur les expériences qui ont pu être menées dans d'autres pays pour dépénaliser le cannabis et leur bilan, sur la réflexion qui est conduite par exemple au conseil scientifique ou tout simplement sur les mesures de contrôle et d'accompagnement qui seraient à mettre en place. De plus, quand même, nous n'avons pas besoin d'un vœu pour ouvrir un débat au niveau local sur cette question-là et globalement, ce vœu ne servira absolument à rien. Bref ! Conformément à notre position constante, nous ne prendrons pas part au vote. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. D'autres ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. La demi-heure ou l'heure passée à discuter de cette mesure doit être inscrite dans les comptes de campagne de Benoit Hamon. Voici encore un vœu qui traite de la politique nationale et qui rentre cette fois dans le cadre des propositions des candidats de la Gauche pour l'élection présidentielle. C'est un sujet et une vision de société que vous proposez ici. Quelle société voulons-nous ?*

Celle où le cannabis serait légalisé et où plus aucun parent n'aurait donc de leçon à donner à son enfant pour dire que fumer n'est pas une bonne chose. Ce n'est pas la société que nous voulons, celle où chacun peut détruire sa santé en toute impunité. Le message est violent. À un moment en plus où vous supprimez le marathon et son semi-marathon, course historique qui appartenait au patrimoine d'Ivry depuis plus de trente ans, vous préférez donc que nos enfants se pourrissent la santé, les poumons et le cerveau en fumant du cannabis plutôt qu'ils fassent un effort sportif bon pour leur cœur et leur esprit. Votre modèle de vie n'est pas le mien, définitivement. L'échec des mesures précédentes ne doit pas conduire à un abandon et en tant que responsables politiques, nous devons être plus ambitieux que cela.

Le cannabis fumé envahit les poumons, puis passe très rapidement du sang aux graisses du cerveau où il se fixe durablement. Aucune barrière ne l'arrête. Il cause des dommages permanents au cerveau à la différence du tabac ou de l'alcool. Dans votre vœu, vous n'évaluez pas le coût exorbitant pour la société d'une telle mesure de légalisation et notamment en termes de santé publique. Dans le monde entier, le commerce de la drogue se trouve entre les mains du crime organisé. La légalisation du cannabis ne changera rien. Au contraire, les réseaux mafieux se renforceront avec le nombre de fumeurs. En légalisant le cannabis, l'État deviendra le partenaire commercial des groupes criminels. La légalisation du cannabis permettra également à ceux qui n'y avaient pas accès à s'en procurer plus facilement. Et après ? Que faudra-t-il faire pour les autres drogues que le crime organisé vend : l'héroïne, la cocaïne ou encore l'ectasie ? Faudra-t-il les légaliser également ? La répression à outrance n'est pas la solution. La légalisation, encore moins. L'interdiction doit être maintenue en sanctionnant l'usage par une contravention par exemple, car il permet un message clair et sans ambiguïté. Mais l'État doit également renforcer les mesures de prévention et démanteler les réseaux mafieux. Car il ne faut pas se voiler la face non plus : la consommation de cannabis existe en France. Légaliser un produit pour mieux lutter contre celui-ci est juste une aberration. Alors, j'entends déjà la leçon de morale que vous allez me faire et que vous allez me réciter dans quelques instants, mais permettez-moi de qualifier ce vœu d'irresponsable. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Mehdy Belabbas. »

M. BELABBAS. - « Oui, Monsieur le Maire, excusez-moi de reprendre la parole pour mon groupe, mais on a été mis en cause par notre collègue Arthur Riedacker et j'aimerais lui apporter quand même un élément de réponse. C'est la deuxième fois ou la troisième fois qu'il nous interpelle de façon assez caricaturale au sein de cette enceinte et c'est assez désagréable. Ce que je regrette et ce que je constate, c'est que, cher collègue, tu aurais voté ce vœu si ce n'était pas le groupe Europe Écologie qui l'avait voté. C'est quand même assez inquiétant comme prise de position. C'est un sujet sérieux. C'est un sujet qui mérite mieux que la caricature à laquelle tu t'es livrée en tous les cas en ce qui nous concerne. Et quand on parle de santé publique, quand on parle de délinquance, quand on parle de vivre ensemble, je pense qu'on est sur des sujets sérieux qui concernent évidemment les Ivryennes et les Ivryens et qui concernent l'ensemble de la société. Et même si cela te déplaît, effectivement, quel que soit le contexte dans lequel on se trouve aujourd'hui, élections ou pas, nous abordons ce sujet depuis très longtemps et nous continuerons à le faire. »

M. BOUYSSOU. - « Arthur Riedacker a demandé un droit de réponse, mais vous n'allez pas nous faire une polémique tous les deux. »

M. RIEDACKER. - « Très court. Je rappelle simplement mon premier point, c'est qu'il y a une discussion au sein du conseil scientifique. Il est normal de prendre connaissance des travaux qu'ils font. Après, on peut en discuter et après on peut éventuellement faire une proposition. Et donc ce n'est pas parce que c'est Europe Écologie Les Verts qui l'a proposé, c'est parce qu'Europe Écologie Les Verts a proposé à ce moment précis et parce qu'il n'y a pas eu la discussion avant que j'invite à ne pas le voter. Mais ça ne veut pas dire qu'en d'autres circonstances et plus tard, je n'aurais pas voté. Voilà ! »

M. BOUYSSOU. - « Ces éclaircissements ayant eu lieu dans le dialogue au sein de la majorité municipale, nous allons pouvoir continuer. Moi, je voudrais quand même donner mon avis sur ce point. Je vais le voter ce vœu. Alors, ce n'est pas quelque chose d'anodin quand le Maire d'une ville vote un vœu qui réclame la légalisation du cannabis. Je vais le voter pour trois raisons essentielles. D'abord, la première, c'est qu'il demande l'ouverture d'un débat national et local sur cette question, ce qui est une chose importante. Parce qu'il faut en finir avec l'hypocrisie, plusieurs d'entre vous l'ont rapporté dans leur vœu et il faut ouvrir le débat sur ces questions. Toutes les occasions qui me sont données à deux niveaux, celle du dialogue avec l'ensemble de mes collègues Maires qui, chacun dans leur commune, constatent les méfaits des postes de deal qui existent un peu partout dans nos quartiers. Ivry n'est pas plus touchée que d'autres villes par ce sujet. La plupart des villes de notre environnement sont concernées. Elles sont concernées parce que ça génère comme mal être et mal vivre de la part d'une série des locataires, des habitants de nos quartiers et c'est un problème partout. Et un problème qu'on n'affronte pas. J'ai en tête, Sabrina Sebaihi qui vient d'arriver peut en être témoin, plusieurs réunions de quartier qu'on a tenues avec les habitants, plusieurs tables rondes qu'on a tenues avec le commissariat de police où on fait le constat de ce qui se passe et j'ai en tête une dame - je vais même citer le quartier - une dame du quartier Parmentier qui disait au commissaire de police : « Mais enfin, M. le Commissaire, il faut absolument éradiquer le trafic de drogue dans le quartier ». Ce à quoi le commissaire de police a répondu : « Écoutez, Madame, ça, c'est impossible. On n'éradiquera pas le trafic de drogue et on n'y a pas intérêt. On va les repousser plus loin, on va vous gagner un peu de tranquillité, on va réussir à faire se déplacer le trafic, mais partout où on gagne sur le trafic de drogue, le lendemain ou le surlendemain, comme l'argent ne rentre plus, il y a des agressions de personnes, il y a des vols à l'arraché, etc. Et donc le besoin d'argent passe par ailleurs ». Ce qui est en cause sur le fond avec ces économies parallèles, ce n'est pas une question morale ou de santé publique en ce qui me concerne. Il y a un problème de santé publique. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a expliqué M. Bouillaud sur les méfaits physiques que cela peut occasionner, mais ce n'est pas de ce point de vue là pire que l'usage de tabac, et l'excès d'alcool. La question de santé, elle est vraie pour toutes les addictions, que ce soit l'alcool, que ce soit le cannabis, que ce soit le tabac. Avec des degrés plus ou moins importants. La question de fond qui est posée, c'est une question de fonctionnement de la société et de loi de l'argent. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans la situation de crise où nous sommes, l'argent du trafic de drogue sert à boucler le budget de peut-être des dizaines et des dizaines de familles à travers notre ville et à travers tout le pays. Tous les trésoriers publics, tous ceux qui tiennent le trésor public s'étonnent ces dix dernières années de la recrudescence de paiement en liquide aux trésoreries publiques. Des loyers sont payés en liquide. Des choses relevant des affaires familiales sont payées en liquide. Personne ne se pose de questions sur d'où vient cet argent liquide qui circule abondamment et qui finit par être nécessaire et utile au paiement de choses indispensables dans la vie de nos concitoyens. C'est ça la réalité.

Et ce qui manque peut-être dans ce vœu à mon sens et qu'il aurait fallu rajouter, mais c'est un vœu de principe plus qu'un vœu de détail, il ne s'agissait pas de tout résoudre. Ce qui manque peut-être dans ce vœu, c'est cette question sociale et c'est le rôle que joue l'argent du trafic de drogue dans le pays et il faut d'abord régler les questions sociales si on veut régler les questions de la mafia et si on veut régler les questions de la criminalité. C'est d'abord à ça qu'il va falloir qu'on s'attaque sur le fond, parce que ça joue un rôle trop important et ça pourrait la vie des familles qui sont concernées par les jeunes qui sont dans la dépendance au cannabis et ça pourrait aussi la vie de ceux qui subissent au quotidien les trafiquants de drogue, ceux qui jouent les petits caïds dans les halls d'immeuble, etc. Donc, c'est à ça qu'il faut s'attaquer sur le fond. Et la pénalisation et la prohibition de ce produit ne font qu'encourager aujourd'hui le trafic et la criminalité qui est autour. Donc, il faut sortir de l'hypocrisie. Il faut un débat. Il faut en parler, il faut mettre la vérité sur la table et en discuter. C'est en ce sens que nous avons d'ailleurs confié, Arthur Riedacker a eu raison de le rappeler, une mission au conseil scientifique qui est en train de travailler sur ce sujet, à notre demande et qui fera un rendu public de son travail. Et peut-être serons-nous amenés à présenter, y compris en conseil municipal dans le prolongement du vœu qui, je l'espère, sera adopté ce soir, de présenter en conseil municipal le résultat de ce travail sur le cannabis.

Alors, je vais quand même faire une toute petite réponse, mais je vous rassure, M. Bouillaud, pas du tout moralisatrice. D'abord, je suis tout à fait touché sincèrement de votre attachement à l'Humarathon et au journal l'Humanité. Vraiment, je suis touché et j'espère que ce morceau de votre intervention ne rentrera pas dans les comptes de campagne de Jean-Luc Mélenchon. Voilà ! Deuxième remarque que je voulais vous faire parce que vous m'inquiétez. Il y avait l'aspect attachant par rapport à l'Humanité, mais il y a un autre aspect qui m'inquiète dans votre propos, c'est le vote sur le vœu du cannabis dont la partie de notre débat ce soir serait peut-être imputée aux comptes de campagne de Benoit Hamon. Ce qui me fait peur au travers de ça, c'est que comme après on va discuter du budget et on va discuter des conséquences de l'austérité sur le budget communal. C'est essentiellement de ça dont on va discuter avec les 20 millions d'euros qui nous ont été piqués au fil des années. J'ai très peur du coup que le reste du conseil municipal soit imputé aux comptes de campagne de Fillon ou de Macron. Alors après, on fera les comptes. On verra ce qui passera de ce point de vue là. Mais vous noterez que dans le vœu, personne n'est nommé, donc il n'y a aucun problème à ce sujet.

Très bien. Écoutez, s'il n'y a plus d'intervention, je vous propose qu'on vote. Qui est pour l'adoption de vœu ? Il va falloir compter, je le crains, du point de vue de l'administration. Non, pas trop. Pas tant que ça. Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Je crois que le vœu est adopté si j'ai bien vu. Oui, il est adopté. Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts pour la légalisation et l'encadrement de la distribution de cannabis.

(26 voix pour, 3 voix contre : MM. RIEDACKER, AIT AMARA, Mme LESENS, 5 abstentions : Mmes SPIRO, SIZORN, MM. SEBKHI, ALGUL, MARTINEZ et 11 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes OUDART, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**A) FINANCES****Budget primitif 2017****1/ Budget ville****Programme d'emprunt 2017****2/ Budget annexe du chauffage urbain****Programme d'emprunt 2017****3/ Budget annexe de la restauration municipale****4/ Budget annexe aide à domicile****5/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique****6/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile****7/ Budget annexe du cinéma municipal « Le Luxy »****8/ Vote des taux de fiscalité directe locale**

Rapporteur : Mehdy Belabbas

M. BOUYSSOU.- « Alors nous allons maintenant passer aux points à l'ordre du jour, notamment la présentation du budget primitif. Alors, comme vous avez pu le constater, il y a beaucoup de monde dans la salle. Je vous salue. Il y a deux organisations syndicales qui ont demandé à prendre la parole. Ce que je vous propose, c'est que nous écoutions le rapporteur et que comme on fait d'habitude, on suspendra la séance pour écouter les deux interventions de la CGT et du SDU et ensuite nous reprendrons le débat, de sorte que tout le monde discutera sur la même base. Donc, je passe la parole à Mehdy Belabbas qui va nous présenter le budget primitif et il y a un PowerPoint, je crois qu'on dit comme ça, qui va se dérouler en même temps que tu parleras. À toi, Mehdy Belabbas. »

M. BELABBAS.- « Présentation visuelle. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Maire. La présentation du budget primitif constitue toujours un moment particulier dans notre vie politique municipale. Le tumulte médiatique lié aux échéances électorales de cette année 2017 ne doit pas nous faire oublier le caractère crucial de cet événement. Plus particulièrement, notre budget 2017 est aussi l'occasion pour nous de faire un point d'étape de notre action à la moitié de notre mandat. Conformément à nos engagements contenus dans notre programme Ivry au Cœur, nous avons accompli beaucoup de choses, avec des réalisations importantes comme le puits de géothermie, la crèche Rosa Bonheur ou le Centre Dramatique National, pour ne citer que ces quelques réalisations très emblématiques. D'autres chantiers, tout aussi significatifs, sont à venir dans la seconde partie de ce mandat. Ce budget 2017 est également le résultat d'un long cycle de travail, parfois difficile, ponctué de rencontres et d'échanges, initié dès le mois d'août 2016. Toujours confronté à la baisse des dotations de l'État, cet exercice, je vous l'ai dit, s'est révélé particulièrement compliqué cette année. Car envisager la réduction du service public pour nous ne sera jamais un exercice naturel. Malgré tout, loin des querelles d'ego de la politique nationale, nous restons plus que jamais au service des Ivryennes et des Ivryens avec en toile de fond des inégalités sociales grandissantes au sein de notre société et l'urgence environnementale qui se rappelle dramatiquement à nous chaque jour un peu plus.

Dans ce processus, nous pouvons nous appuyer sur les compétences et le sérieux de notre administration communale. Et je profite de cette occasion pour saluer nos agents et rendre hommage à leur travail. Naturellement, notre construction budgétaire s'inscrit dans la continuité des derniers budgets votés. Par conséquent, il n'y a pas de changements fondamentaux dans nos orientations par rapport au budget 2016, si ce n'est la volonté de présenter ce budget un mois plus tôt que l'année précédente, afin d'harmoniser au mieux le rythme politique avec le temps administratif. Je souhaite d'ailleurs aller plus loin dans cette démarche dans les prochaines années, en essayant de voter le budget plus en amont encore.

Face à une situation financière difficile, ce budget 2017 répond à une double exigence, essentielle à nos yeux : la première, défendre et sauvegarder le service public ; la seconde, accompagner le développement de la commune pour que tous les Ivryens, même les plus modestes, puissent continuer à y vivre. Nous sommes cette année encore confrontés à de nombreuses contraintes. Ces dernières sont essentiellement de deux ordres. Des contraintes externes sur lesquelles nous n'avons que peu de prise, telle que la baisse structurelle des dotations de l'État. Pour rappel, le pacte de responsabilité annoncé par le Gouvernement en 2014 prévoyait un plan d'économies budgétaires de 50 milliards d'euros, les collectivités locales devant produire un effort de 11 milliards. Cet objectif a malheureusement été largement atteint et Monsieur le Maire le rappelait tout à l'heure. Nous sommes également confrontés aux difficultés liées à la mise en œuvre de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine et Bièvre, le fameux T12, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris. En 2017, nous devons opter pour une vision plus intégrée ou pour le maintien de l'esprit coopératif. Des choix importants et des choix difficiles.

Cette année 2017 est également une année électorale majeure avec trois rendez-vous importants : l'élection présidentielle en avril et mai prochains, les élections législatives en juin prochain et les élections sénatoriales en septembre. Difficile à cette heure d'y voir clair dans le chaos de cette campagne où malheureusement les forces de progrès dans leur ensemble sont malmenées. Quels seront demain les financements accordés aux collectivités ? Garderons-nous l'autonomie de gestion que nous confère l'article 72 de la Constitution ? Difficile de se prononcer à cette heure. Notre action doit aussi prendre en compte des contraintes plus internes liées au développement de la commune dans le cadre des grands projets urbains que nous portons et qui impliquent un engagement sans faille de la collectivité. Dans cette perspective, ce budget 2017 a été conçu selon une double philosophie : renforcer le service public de proximité et préparer la ville de demain. Vous le savez, le budget général et le budget annexe constituent l'état équilibré des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice budgétaire de la Ville. Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais également votés ce soir, sont établis pour certains services municipaux très spécialisés. De même, gardons à l'esprit que les transferts de compétence à l'Établissement Public Territorial ont de grandes répercussions sur les données que nous allons vous exposer ce soir et cela ne rend pas toujours une photographie parfaitement juste de la situation que nous traversons.

Nous allons donc débiter ce propos en égrenant des chiffres relatifs à nos coûts de fonctionnement et vous me pardonnerez le caractère un peu monotone de cet exposé qui reste pourtant essentiel. Pour 2017, nos dépenses de fonctionnement s'élèveront à 138,4 millions d'euros, hors charges financières et atténuations de produits, en intégrant le flux relatif à la collecte, ainsi qu'au reversement de la redevance spéciale au Grand-Orly Seine Bièvre pour un montant de 1,2 million d'euros.

Pour la compétence gestion des déchets et assimilés, le T12 n'a pas encore institué de redevance spéciale territoriale. Ainsi, la commune continue de percevoir cette recette et la reverse ensuite à l'EPT, soit une recette et une dépense de 1,2 million qui se neutralisent, mais apparaissent tout de même dans notre budget. Le principal poste de dépenses de la collectivité est constitué de nos dépenses de personnel, pour un montant de 83 millions d'euros, comme vous le voyez sur ce graphique. C'est une structure particulière qui est voulue et assumée. Les Ivryens plébiscitent le service public de proximité et nous conservons la volonté de maintenir un service public solide dans une société où le lien social s'affaiblit. Le reste de nos dépenses de fonctionnement se décline comme suit :

- Les dépenses des services pour un montant d'environ 26 millions d'euros ;*
- Les contingents et participations à savoir les contributions que la Ville verse à divers organismes ou syndicats, pour 4 millions d'euros, en augmentation de 280 000 € par rapport au budget 2016. Cette prévision comprend notamment la contribution au budget théâtre Antoine Vitez pour 1,4 million d'euros, la contribution de la commune au contingent incendie que nous versons à la Préfecture pour l'entretien de la caserne de pompiers pour environ 1 million d'euros, la participation au syndicat intercommunal pour l'informatique municipale, le SIIM, pour 922 000 €, la contribution communale pour les enfants scolarisés dans les établissements privés Jean XXIII et Notre Dame de l'Espérance pour 350 000 € environ. Également les cotisations pour différents syndicats intercommunaux auxquels la Ville participe, le SIPPAREC (syndicat d'électricité et des réseaux de communication), le SIGEIF (syndicat pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France), le SIPUREF qui s'occupe des questions liées aux obsèques, aux enterrements, la gestion des cimetières. Enfin, la participation à établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont, l'EPAORSA, pour 127 000 € et la subvention au centre communal d'action sociale, le CCAS, pour 80 000 €.*

Dans ces dépenses, nous intégrons aussi les subventions aux associations et organismes locaux pour 4 millions d'euros. Nous en dirons un mot tout à l'heure et notre collègue Mourad Tagzout vous en parlera également. Il me faut aussi évoquer la traduction des liens financiers avec le territoire, le fonds de compensation des charges territoriales, le FCTT, destiné à assurer le financement des établissements publics territoriaux et des compétences transférées, ce qui en ce qui nous concerne représente un montant de 19,7 millions d'euros. Nous devons ajouter à cela les atténuations de charges pour 2,2 millions d'euros et les charges financières, les intérêts de la dette, pour 2,5 millions d'euros. Nous arrivons à une somme de 143,2 millions d'euros.

Tout au long de cette année, notre démarche s'est construite autour d'une volonté forte. Je l'ai dit tout à l'heure, nous souhaitons renforcer le service public de proximité, mais pour cela, il nous faut approfondir notre capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement. En effet, cette maîtrise est essentielle si nous voulons continuer à porter des politiques publiques ambitieuses et mener des actions de qualité au service de toutes et de tous. Face à nos responsabilités, nous ne démissionnons pas. Ainsi, si nos dépenses de personnel augmentent de 1,6 million d'euros par rapport à l'an passé, elles intègrent malgré tout une diminution de 500 000 € par rapport aux besoins réels de la commune en la matière.

Ces dépenses incluent donc cette année la progression automatique du glissement vieillesse et technicité, correspondant aux évolutions de carrière des agents, pour un montant global de 245 000 €, la mise en œuvre des différentes mesures gouvernementales tels que le protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations, la hausse des cotisations, la hausse du point d'indice des fonctionnaires dont nous nous félicitons, l'application de la nouvelle bonification indiciaire, pour un montant global prévisionnel de 1,3 million d'euros. Les dépenses des services, quant à elles, sont en baisse. Elles s'élèvent à 26,1 millions d'euros en 2017, soit une baisse de près de 5,3 millions d'euros par rapport au budget 2016. Cette baisse est en grande partie liée à la réforme institutionnelle ainsi que la création du fonds de compensation des charges territoriales pour financer les transferts de compétences. Cette baisse intègre malgré tout le développement de certains services publics locaux : l'activité de la maison de quartier d'Ivry-Port, des crèches Ada Lovelace et Lamant notamment, les classes de l'école Rosalind Franklin et de la réservation d'un plus grand nombre de places en crèches privées en année pleine. Il s'agit aussi pour nous d'assurer l'ouverture du nouveau relais assistantes maternelles à Hartmann, de prendre en compte l'évolution des effectifs scolaires en maternelle et élémentaire qui sont en augmentation, de prendre en compte la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires en année pleine, d'intégrer le fonctionnement du nouvel accueil de loisirs Le Petit Robespierre, un équipement de qualité et je vous invite tous à le visiter si vous en avez l'occasion, d'assurer également et c'est une mission importante de la collectivité l'organisation des élections présidentielles et législatives et d'assurer aussi le renforcement par exemple des dispositifs de sécurité liés aux événements en lien avec le plan Vigipirate. Et les tragiques événements de Londres nous rappellent l'importance de ces événements. Il nous faut aussi bien évidemment prendre en compte d'autres activités. Je pense à l'initiative Ivry Motiv' en direction des jeunes, l'évolution de l'Humarathon au regard des désengagements de partenaires institutionnels en un nouveau projet de week-end sportif et festif qui maintiendrait à l'événement un caractère important et populaire. M. Bouillaud, nous ne supprimons pas l'Humarathon, nous le transformons. Nous l'adaptions. Il nous faut aussi travailler sur la mise en œuvre de l'action de résorption des bidonvilles et des zones de grande précarité avec le soutien du Conseil départemental et nous travaillerons là dans les services internes de la Ville à la refonte des sites internet et intranet de la collectivité.

Bien entendu, les efforts de gestion et de rationalisation que nous avons lancés en 2015 et en 2016 se poursuivront. Nous conservons la volonté de réduire le nombre d'événements publics organisés sur la collectivité. Nous travaillons toujours à réduire le nombre d'impressions papier. Nous travaillons également à une nouvelle baisse du montant consacré à notre consommation de carburant et un nouvel effort sur les locations de véhicules du garage municipal sera opéré en 2017. Enfin, au niveau culturel, nous réaliserons également un effort sur la diffusion et la programmation de la structure Le Hangar.

Au-delà ces mesures très conjoncturelles, nous devons adopter des mesures structurelles assurant la durabilité de notre budget dans les années à venir. Nous pouvons ainsi évoquer plusieurs chantiers importants. La fermeture du foyer Casanova. En effet, c'est un sujet important qui a été abordé dans les réunions publiques. Nous avons réinterrogé le sens de notre politique publique en direction des personnes retraitées. La tendance actuelle au sein de notre société va de plus en plus vers le maintien à domicile des personnes âgées. De fait, les structures de foyers pour personnes âgées semblent de moins en moins adaptées aux aspirations actuelles. Nous avons aussi envisagé la fermeture de services municipaux, deux journées en 2017.

Cette mesure impactera peu les familles, dès lors qu'elles sont prévenues suffisamment tôt et dans la mesure où un certain nombre d'entreprises ou d'organismes fermeront pendant ces deux journées. Il s'agit de fermer sur les périodes de pont, au 15 août ou sur le week-end de l'Ascension notamment. Enfin, un chantier en piste de réflexion sera lancé et nous avons aujourd'hui dans la salle les assistantes maternelles, je les salue. Nous réfléchissons à la sortie progressive et accompagnée de la crèche familiale. Il s'agit d'une question difficile pour nous, mais nous devons être conscients que le mode de gestion de crèche familiale est extrêmement coûteux. La charge résiduelle de cet équipement représente une somme de 15 000 € par enfant pris en charge, contre un coût moyen par an dans un multi-accueil municipal de 6 500 €. Mais rassurez-vous, aucun agent ou employé de la commune ne sera laissé sur le bord de la route et tous bénéficieront d'un accompagnement soutenu.

Un petit mot sur le budget des associations. Tout à l'heure, notre collègue Mourad Tagzout aura l'occasion d'évoquer la situation du monde associatif, mais j'aimerais ajouter un petit mot à ce sujet en introduction. À Ivry, la vie associative joue un rôle central dans la vie citoyenne. Les acteurs associatifs contribuent fortement par leur engagement au vivre ensemble et assument souvent des missions d'intérêt général. Nombre d'associations sont des partenaires essentiels dans l'accompagnement et la mise en œuvre de nos politiques. Elles inscrivent leurs actions dans le prolongement de l'action municipale. Ce soutien au monde associatif représente pour la commune un coût de fonctionnement indirect et les associations doivent par conséquent partager nos efforts en matière de maîtrise des dépenses. Nous avons fait le choix cette année d'une évolution de 0 % de l'enveloppe allouée aux associations. Le budget dédié aux associations en 2017 s'élèvera à 4 millions d'euros contre 3,9 millions en 2016. La légère augmentation constatée n'est qu'une impression, car si nous intégrons bien l'enveloppe dédiée à la maraude pluridisciplinaire de l'association Emmaüs Solidarité pour 91 000 €, nous devons également prendre en compte la suppression de la subvention départementale pour 37 500 € et cette dernière constitue environ une perte de 1 %. Elle sera lissée sur l'ensemble des associations.

Si nos besoins augmentent, malheureusement nos recettes, elles, marquent le pas. Comme je l'ai déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier, la dotation globale de fonctionnement, la DGF, passe de 11 millions d'euros en 2014, un peu plus même, à 3,9 millions d'euros estimés pour 2017, tandis que la contribution du redressement public représente un manque à gagner cumulé pour la commune de 18,4 millions d'euros. Vous le constaterez, chers collègues de l'opposition, il ne s'agit pas de démagogie ou de jérémiades, mais bien de la réalité léguée par la politique d'austérité du gouvernement de Manuel Valls. Cette amputation obère la croissance très limitée déjà de nos recettes, alors que la Ville doit pourtant financer de nouveaux besoins en services publics. En 2017, les recettes sont prévues pour un montant de 156,7 millions d'euros, comme vous pouvez le voir sur le graphique, et si l'on tient compte de la collecte de la redevance spéciale pour 1,2 million d'euros. Après retraitement des contributions nettes aux fonds de péréquations pour 2,26 millions d'euros, elles sont évaluées à 154,4 millions d'euros. Les recettes se structurent principalement de la manière suivante. Les dotations de l'État ou ce qu'il en reste essentiellement composées de la DGF et de la Dotation de Solidarité Urbaine pour un montant de 3,9 millions d'euros. Les fonds de péréquation avec le Fonds de Solidarité des communes de la région Ile-de-France. Cette année encore, nous resterons bénéficiaires nets pour un montant de 415 000 €. En revanche, notre contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales connaîtra une très forte augmentation, de l'ordre de 700 000 €, par rapport à l'année dernière, s'établissant à 1,7 million d'euros.

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris pour un montant prévisionnel de 57,8 millions d'euros. Les allocations compensatrices censées pondérer les allègements fiscaux que l'État accorde aux contribuables locaux pour un montant estimé à 1,4 million d'euros, en baisse de près de 230 000 € par rapport au montant de 2016. Les droits de mutation ou droits d'enregistrement qui sont perçus à l'occasion des cessions immobilières sont envisagés pour 2017 à 2,6 millions d'euros, en hausse de 210 000 € par rapport à la prévision de 2016. La redevance spéciale que j'évoquais tout à l'heure, que nous retrouvons pour une somme de 1,2 million d'euros. Et enfin, les recettes de services pour 19,5 millions d'euros, en hausse de 180 000 € par rapport au BP 2016, intégrant notamment les 1 million d'euros liés à la disposition adoptée par le conseil syndical du Sycotom pour l'accueil d'un centre de traitement des déchets ménagers sur le territoire communal et 700 000 € d'indemnisation perçus par les assurances au titre des différents sinistres que nous avons malheureusement connus en 2016.

Une fois ce premier bloc de recettes évoqué, il nous faut aborder la principale source de revenus pour la commune à savoir la fiscalité. Les recettes fiscales indirectes et les rôles supplémentaires sont prévus pour un montant total de 2,8 millions d'euros et sont constitués des droits de stationnement pour un peu plus de 1 million d'euros, de la taxe sur l'électricité pour 920 000 €, de la taxe sur la publicité extérieure pour 288 000 € et de la taxe de séjour perçue sur l'hôtellerie que nous avons mise en place en 2015 pour un montant de 363 500 €. Le produit fiscal, notre première source de revenus, est estimé à 66,3 millions d'euros en 2017. Ce dernier est composé du fonds de garantie. Le mécanisme qui assure en partie le maintien des ressources de la ville l'année qui a suivi la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle s'élève à un montant de 5,9 millions d'euros. Les contributions directes locales, la taxe d'habitation et la taxe foncière que tous les contribuables règlent, pour un montant d'un peu plus de 60 millions d'euros. Nous attendions les bases de l'État pour la taxe d'habitation et pour les taxes foncières et nous les avons reçues hier, soit juste après la rédaction de notre budget. Une réactualisation de ces chiffres sera donc intégrée dans une prochaine décision modificative du budget. En 2016, nous avons décidé sans enthousiasme de relever nos taux de fiscalité de 2,5 % dans un contexte qui était beaucoup plus préoccupant. Cette année, nous avons souhaité avec la majorité municipale revenir à un relèvement des taux de 1,5 %, niveau sur lequel nous nous sommes engagés au début de ce mandat devant les Ivryennes et les Ivryens, mais avec la même volonté de contenir la pression fiscale qui s'exerce sur eux. Vous le voyez sur les deux autres graphiques qui vont suivre, loin des fantasmes, notre niveau d'imposition se situe dans une fourchette raisonnable en comparaison des autres villes du département et surtout de la qualité du service public qui est rendu aux Ivryennes et aux Ivryens. L'ensemble de ces éléments de recettes et de dépenses nous permet de générer un autofinancement de 3,7 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros au budget primitif 2016. Pour rappel, la capacité d'autofinancement est égale à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Sans cet excédent, nous ne pouvons pas réaliser les investissements importants pour l'avenir de notre commune et qui vont faire l'objet de la seconde partie de cette présentation.

Comme nous l'avons vu, nos dépenses de fonctionnement, dans ce budget 2017, n'impliquent pas une rupture radicale avec le dernier budget voté. Loin s'en fait, nous sommes dans la continuité des engagements pris devant les Ivryens. Dans un contexte marqué par des difficultés grandissantes et imposées de l'extérieur, nous amplifions nos efforts pour une gestion à la fois rigoureuse et pertinente. Pour le présent, ce Budget 2017 assure le maintien d'un service public de qualité au plus près des besoins des habitantes et des habitants.

Pour l'avenir, ce budget prépare la ville de demain au travers de notre programmation pluriannuelle des investissements.

Mes chers collègues, notre ville est en passe d'atteindre les 60 000 habitants si ce n'est déjà fait. À l'horizon 2025, la commune comptera près de 70 000 habitants. Cette vitalité, nous devons non seulement la favoriser, mais aussi l'accompagner. Dès lors, Ivry fait le choix de s'inscrire pleinement dans le XXI^e siècle. Concrètement, notre programmation pluriannuelle des investissements s'élève à près de 35 millions d'euros. Elle tranche par son importance avec un environnement hexagonal plutôt morose en la matière. En effet, au cours de ces trois dernières années, les investissements des collectivités locales françaises sont restés stables aux alentours de 48 milliards d'euros. Comme nos dépenses de fonctionnement, nos dépenses d'investissement sont le reflet des choix politiques que nous portons. Face à certaines priorités, nous avons fait le choix de ramener certaines enveloppes d'entretien aux dépenses réalisées en 2015. Cela concerne les enveloppes de la Direction des Bâtiments Communaux, de la Direction des Espaces Publics et de la Direction des Services d'Informatique. Il ne s'agit pas de rogner sur ces dépenses, mais plutôt d'agir au plus près des besoins des directions ainsi que d'agir sur leurs capacités humaines à porter des projets sur une année.

Tout d'abord, nos investissements s'inscrivent en cohérence des projets menés à long terme. Dans le secteur culturel, nous effectuerons cette année, les derniers règlements relatifs à l'installation du Centre Dramatique National au sein de la Manufacture des œillets pour un montant de 930 000 €, un équipement que nous avons livré en 2016. Dans le secteur de l'enseignement, nous poursuivrons les opérations lancées comme l'extension - réhabilitation du groupe scolaire Makarenko pour un montant 8,6 millions d'euros. Dans le secteur du logement social, nous respecterons les engagements pris auprès des bailleurs pour la réalisation de logements sociaux avec les importantes subventions versées à l'OPH pour la modernisation du parc locatif pour un montant de 3,4 millions d'euros. Enfin, en ce qui concerne le développement urbain, nous contribuerons cette année encore à l'équilibre de la ZAC Ivry Confluences et au financement des équipements publics, un des projets les plus importants d'Ile-de-France, pour un montant 6 millions d'euros. L'ampleur de nos investissements dans ces deux derniers secteurs démontre une nouvelle fois notre volonté de garantir un droit à la ville d'Ivry pour toutes et tous. Chaque Ivryenne, chaque Ivryen, indépendamment du niveau de ses revenus, doit pouvoir se maintenir sur notre territoire s'il le souhaite. C'est en tout cas notre volonté.

Au-delà de ces projets sur lesquels nous sommes engagés depuis quelques années maintenant, nous lancerons en 2017 de nouveaux chantiers. Sans être exhaustifs et sans hiérarchiser les domaines de réalisations, nous pouvons citer quelques éléments. Dans le secteur de la transition écologique, nous financerons l'acquisition des tables de tri dans les écoles pour favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire, pour un montant de 75 000 €. Dans le secteur de la petite enfance, nous lancerons également la construction de la crèche sur la rue Lamant pour un montant de 850 000 €. Dans le secteur de l'enseignement et de la transition énergétique, nous procéderons à la réhabilitation thermique des toitures et des terrasses du groupe scolaire de l'Orme au Chat pour un montant 450 000 €. Nous devons également assurer le financement des travaux de remise en état de l'école Rosalind Franklin et de l'école Paul Langevin suite aux sinistres intervenus au cours de l'année 2016. Cette année, nous poursuivrons les efforts pour accompagner le déploiement des centres sociaux de quartier avec notamment l'aménagement des locaux du centre social d'Ivry Port à hauteur d'un montant de 85 000 €.

Je souhaite clôturer cet inventaire des projets que nous lancerons cette année en évoquant le secteur de la santé. J'ai une petite pensée pour ma collègue Catherine Vivien qui est absente aujourd'hui. Nous commencerons cette année les travaux d'extension et de rénovation du Centre Municipal de Santé avec une première provision de 740 000 €. C'est un engagement fort de notre majorité et j'en suis particulièrement fier. Ces investissements, je l'ai dit tout à l'heure, sont révélateurs de notre haute ambition. Mais cette ambition, il faut bien la financer. L'autofinancement que j'évoquais tout à l'heure ne sert, si j'ose dire, qu'à amorcer la pompe et les recettes liées à l'investissement, soit 15,8 millions d'euros, ne peuvent à elles seules financer notre développement. Ainsi, nous attendons 5,6 millions d'euros de cessions immobilières, dont principalement les biens relatifs à l'opération Robin Thorez pour un montant de 4,8 millions d'euros et les biens situés au 3 rue Edmée Guillou, au 82 avenue de Verdun et au 2 rue Galilée pour un montant global de 850 000 €. Nos recettes d'investissement intègrent également le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 3,2 millions d'euros, les taxes d'aménagement pour un montant d'un peu plus de 1 million d'euros, les amendes de police 390 000 €, la contribution au titre des maires bâtisseurs pour 370 000 €, le remboursement par l'établissement Silver Innov d'une quote-part de capital pour 127 000 €, les subventions et participations pour les opérations d'investissement pour 4,6 millions d'euros, dont 2,8 millions d'euros que nous avons perçus pour le financement du Centre Dramatique National. Ces dernières subventions tiennent également compte d'une dotation « territoires à énergie positive pour la croissance verte » pour la réhabilitation thermique des terrasses du groupe scolaire de l'Orme au Chat que j'évoquais tout à l'heure et l'isolation thermique du foyer Louis Bertrand. Nous percevons également des subventions du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, le SIPPAREC, notamment pour la réhabilitation thermique des toitures toujours du groupe scolaire de l'Orme au Chat et les toitures des bâtiments municipaux. À noter que nous recevons également des financements importants de la CAF pour les équipements de la petite enfance et pour les maisons de quartier. Enfin, nous attendons une subvention du Syctom pour l'acquisition des tables de tri dans le cadre du projet relatif à la collecte des biodéchets.

Ces recettes qui restent importantes sont insuffisantes, je l'ai dit tout à l'heure, pour financer l'ensemble de nos investissements. Par conséquent, nous devons, comme chaque année, recourir à l'emprunt, qui s'établira en 2017 à 15,5 millions d'euros pour un autofinancement de 3,7 millions d'euros. Ce qui nous amène à traiter de la question de l'endettement de la commune dans un environnement qui s'annonce un peu moins favorable en 2017. Au niveau national, le taux d'endettement des institutions territoriales devrait atteindre 77 % à la fin de l'année 2018 contre 75 % en 2016. Cela reste un niveau modéré en comparaison des autres pays européens. Vous le savez, contrairement à l'État, les collectivités territoriales ne peuvent s'endetter que pour investir. Si leur dette croît, c'est parce qu'elles réussissent de moins en moins à financer leurs projets par des ressources propres. La capacité d'autofinancement des collectivités a ainsi chuté de 30 % entre 2011 et 2014, en grande partie à cause du plan de Manuel Valls. Pour Ivry, l'évolution de la dette est donc à surveiller de près. Au 31 janvier 2016, le total de la dette s'élève à 110,5 millions d'euros. Le taux moyen est de 2,28 % et le capital remboursé a été en 2016 est de 9,3 millions d'euros. Je l'évoquais aussi tout à l'heure, nous avons réglé aussi, et là c'est bien évidemment le prix de l'argent, les intérêts que nous réglons aux banques, qui s'élèvent à 2,6 millions d'euros. En 2017, ces montants seront sensiblement les mêmes. Il est vrai que nous connaissons encore aujourd'hui des taux d'emprunt extrêmement intéressants.

De plus, dans un contexte de croissance toujours faible en zone euro, d'inflation basse, la Banque Centrale Européenne devrait maintenir des taux relativement bas. Toutefois, des incertitudes pèsent sur l'économie mondiale, tandis que la Réserve Fédérale Américaine opère une remontée de ses taux depuis l'automne dernier. Ainsi, la FED a décidé, pas plus tard que le mercredi 15 mars dernier, de remonter ses taux d'un quart de point. Dans le communiqué diffusé par l'institution monétaire, il est mentionné que deux autres hausses, certes modestes, sont encore prévues en 2017. Dans ces conditions, notre ville doit rester vigilante et poursuivre une gestion active de sa dette, avec une optique de diversification des prêteurs et d'optimisation des frais financiers. Et comme l'année précédente, nous examinerons à chaque fois la possibilité de nous positionner sur des prêts à 0 %.

Mes chers collègues, vous le constatez une nouvelle fois cette année, la construction budgétaire est un exercice ardu. La raréfaction des dotations de l'État, l'inquiétude liée la pérennisation des ressources locales - pour rappel, le candidat Macron nous promet une diminution de 80 % de la taxe d'habitation, je crois que notre maire l'a interpellé là-dessus au congrès de l'Association des Maires de France hier et avant-hier - les incertitudes institutionnelles et les flux financiers générés par la mise en place de la Métropole du Grand Paris ont lourdement pesé dans l'élaboration de ce budget. Chaque jour, notre majorité mène le combat politique contre des décisions injustes qui remettent en cause le pacte républicain et l'autonomie des collectivités locales. Nous produisons des efforts structurels, afin de sauvegarder l'essentiel : un service public fort de proximité au service de toutes et tous. De même, nous nous projetons avec courage vers l'avenir, grâce à notre ambitieux programme d'investissement, pour assurer le développement de notre ville. En responsabilité, nous continuerons de défendre la solidarité face à l'égoïsme, qu'il s'agisse d'environnement, d'émancipation et de solidarité.

Un dernier mot enfin sur la dimension de co-construction de notre budget. Cette thématique doit absolument être approfondie dans les années qui viennent, car il s'agit d'une exigence démocratique grandissante au sein de la société. Les élus doivent davantage s'appuyer sur l'expertise citoyenne. À cette fin, avec ma collègue Bozena Wojciechowski, nous avons engagé une réflexion pour la mise en œuvre prochaine d'un budget participatif. En outre, au début de ce mandat, je vous avais fait part de ma volonté d'inscrire notre ville dans une démarche d'open data, afin de rendre disponible un maximum d'informations aux citoyens sur les finances locales. Et avec Séverine Peter, nous avons donc lancé une réflexion dans le cadre de la refonte du site internet de la ville pour concrétiser cette volonté. Dès demain, nous commencerons la construction budgétaire 2018 et nous pouvons parier malheureusement que cet exercice ne sera pas un long fleuve tranquille. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. On n'avait pas fait de Paris sur le chronomètre, mais c'était dense, rapide et digeste. Donc, comme je le disais tout à l'heure, je vais suspendre officiellement la séance pour pouvoir entendre les organisations syndicales du personnel communal qui ont demandé à intervenir et je vais le faire dans l'ordre de réception des demandes. Donc, qui intervient pour la FSU ? On va vous amener un micro sans fil. Mme Véronique Vaslot, vous avez la parole. »*

Suspension de séance

M. BOUYSSOU. - *« On va le faire à l'applaudimètre. On va voir si la CGT qui a maintenant la parole sera plus applaudie. Qui s'exprime ? Caroline Viau. Je vous en prie. »*

Reprise de la séance

M. BOUYSSOU. - *« Alors, je rouvre la séance. Peut-être que vous pourriez poser les drapeaux maintenant que c'est fait. Ce serait sympathique, y compris la banderole qui m'empêche de voir le fond. Merci. Donc, simplement avant de passer la parole aux conseillers municipaux qui souhaiteront la prendre sur le débat budgétaire, je voudrais apporter quelques éléments de réponse aux deux interventions qui viennent d'avoir lieu. Premier élément de réponse, en vous écoutant, je prends un facteur commun sur les deux interventions, je crois que sur le fond politique, on est d'accord. On est d'accord pour s'opposer ensemble aux mesures d'austérité qu'on subit depuis, dire depuis cinq ans, ce serait y compris injuste par rapport au gouvernement dirigé par M. Hollande. Parce que les politiques d'austérité à l'égard des collectivités locales, elles existent depuis dix ans, depuis quinze ans, petit à petit. Si on devait faire le retour en arrière général de ce qui nous conduit à la situation d'aujourd'hui, il faudrait reprendre, comme Medhy Belabbas l'a fait tout à l'heure, la suppression de la TP, il faudrait reprendre le fait que les attributions de compensations liées à la fiscalité économique ont été gelées en 2012 et que nous sommes privés des progrès sur notre territoire du développement économique et il faut bien sûr intégrer les baisses de dotations qui sont les attaques les plus récentes et qui pour notre budget avoisinent les 20 millions d'euros. Si on pense que le service public, tel qu'il est aujourd'hui, avec 20 millions d'euros en moins peut continuer à fonctionner exactement de la même manière qu'avec 20 millions en plus, ça veut dire que depuis des décennies dans cette ville, nous gaspillons l'argent public et que nous le dépensons à mauvais escient. Penser qu'il suffirait, et on a pu le penser nous-mêmes un temps, de raboter ici ou là, de réduire par un pourcentage unique les budgets de fonctionnement des services, on l'a fait pendant plusieurs années. Ça a conduit à quoi ? Et d'ailleurs, les syndicats l'ont exprimé à juste raison à plusieurs reprises, ça conduit à mettre nos services publics en situation d'asphyxie et de faiblesse de capacité de répondre. Donc, la question qui nous est posée aujourd'hui avec ces réductions budgétaires, je laisse volontairement de côté, comme l'a fait d'ailleurs Véronique Vaslot dans son intervention tout à l'heure, les questions de débats politiques sur les causes qui conduisent à tout ça. Je partage tout ce que vous avez dit. Je partage l'idée qu'évidemment, les politiques d'austérité qui sont à l'œuvre aujourd'hui soi-disant pour rétablir les comptes publics, elles n'ont qu'un seul objectif. On l'a toujours affirmé et je continuerai de le dire. C'est effectivement de réduire le champ et l'emprise du service public pour permettre au marché privé de se développer. Là-dessus, on est d'accord. C'est ça le but du jeu qui est fait. Et l'interprétation qui est faite, mais on va continuer le débat. Il a commencé, il va se poursuivre et les propositions que vous faites seront entendues. Mais le sens des mesures qu'on propose dans le budget 2017, ce n'est pas de réduire le service public. C'est d'essayer de prendre des mesures structurantes d'organisation pour justement le maintenir. On va débattre. Il y a deux rendez-vous qui sont pris. Il y a un premier rendez-vous, je crois, mercredi prochain avec l'ensemble des personnels de la crèche familiale. Donc avec Atef Rhouma, on va discuter. Et puis il y a un groupe de travail qui se monte avec l'administration et les organisations syndicales pour descendre dans le fond du dossier de la crèche familiale. Vous avez noté que l'annonce qui a été faite, vous avez employé le mot « maladresse », je le prends en compte. Il y a eu une maladresse dans la manière dont les choses ont été annoncées et je m'en suis excusé auprès des personnels. La maladresse, ça a été effectivement de mettre sur un PowerPoint « fermeture de la crèche familiale » alors qu'à aucun moment, la majorité municipale n'a envisagé comme possible de fermer la crèche familiale au mois de septembre prochain. Ça n'a jamais été.*

Donc l'expression qui a été faite sur ce PowerPoint était d'une très grande maladresse et il aurait mieux valu écrire « mettre en débat la question du maintien ou non de la crèche familiale ». Donc si entendre cela est de nature à rassurer tout le monde, je l'ai dit le 14, je l'ai dit aux organisations syndicales lorsque je les ai reçues, je le redis ce soir. Il va y avoir deux périodes, une période de travail qui va s'accélérer à partir de maintenant jusqu'au mois de mai pour qu'on puisse dire au mois de mai : qu'est-ce qu'il se passera pour la crèche familiale entre le mois de septembre et le mois de juin l'année prochaine ? Je ne sais pas encore ce qui se passera. Peut-être que les choses resteront pour cette première année strictement en l'état ou peut-être que nous opérerons des modifications, notamment une qui a été suggérée par les organisations syndicales, notamment par la CGT, qui pourrait être éventuellement de regrouper les assistantes maternelles sur les crèches multi-accueils qui deviendraient des crèches multi-accueils collectives et familiales et de pouvoir réorganiser les choses de ce point de vue là. On aura l'occasion de discuter et de préciser les choses. Mais en tout cas, la proposition qu'on fait, c'est d'essayer de faire évoluer la situation. Vous contestez le chiffre qui a été annoncé de 15 000 € par rapport à 6 500 €. Il faut qu'on l'approfondisse. Mais notre objectif n'est pas du tout de réduire le service de la petite enfance. Notre objectif est de continuer le schéma directeur des crèches. Nous avons encore deux crèches de 40 berceaux à ouvrir dans les prochaines années au prisme de la fermeture des mini-crèches. On aura plus que doublé le nombre de places en crèches collectives depuis l'ouverture des crèches Ada Lovelace et Rosa Bonheur. Donc, la question de casser le service public, ce n'est pas ça notre objectif. Notre objectif, c'est de rendre les moyens matériels et humains dont nous disposons plus efficaces pour répondre à plus de besoins. Et sur ça, on peut être en désaccord, sur ce qui est le sens de l'efficacité du service public et de la meilleure manière d'orienter l'argent public et les moyens humains et les qualifications dont dispose notre service public. Ça, c'est pour ce qui concerne la petite enfance. C'est effectivement le débat ouvert.

Deuxième sujet que vous abordez, je vais vous dire une chose, n'ayez aucune inquiétude sur le fait que c'est bien moi qui dirige l'administration communale. Je vous rassure sur ce point. Et tout ce qui a été mis en débat au sein de la majorité municipale et tout ce qui a été proposé a été validé par les élus, et comme c'est le cas dans un fonctionnement normal d'une administration, a été validé par les élus sur la base de propositions qui ont été faites par les cadres de cette administration. C'est comme ça que les choses fonctionnent normalement. Et ce que nous avons porté en débat, ce que nous mettons en travail dans la réalisation du budget 2017, c'est effectivement des choses que nous avons validées. Deuxième élément.

Troisième élément, en ce qui concerne la démocratie et la prise en compte des opinions du personnel communal. Là-dessus aussi on est d'accord. Bien sûr qu'il faut qu'on progresse. Et c'est un des enjeux qui sera au cœur de la préparation du budget 2018. Parce que formellement, dans les deux dernières lettres de cadrage que j'ai produites, il était dit : « L'association des personnels au cœur des services pour élaborer des propositions budgétaires doit être mis en œuvre. » Concrètement, ça s'est fait de manière très inégale et nous en avons conscience. Et d'ailleurs là où ça s'est fait, le retour aux agents de quelle prise en compte de leurs propositions n'a pas été fait. Nous le savons très bien. Donc ça, c'est effectivement une chose qu'on va corriger. J'apprécie d'ailleurs en ce sens les propositions qui m'ont été formulées dans le courrier qui a été donné et c'est un chantier qu'on va ouvrir concrètement à partir de maintenant.

Mais le fait d'ouvrir un chantier là-dessus, vous savez les élus et notamment ceux qui sont en charge de délégations, je pense aux adjoints et aux conseillers délégués, quand il faut se dire on a 20 millions en moins dans le budget et on est obligé Mehdy Belabbas l'a exposé tout à l'heure... vous savez il y a dix ans, on se posait la question et parfois de manière dure entre nous sur dans quel domaine on va développer. Les développements qui étaient demandés partout, dans quels domaines on allait les accorder et dans quels autres domaines, on n'allait pas le faire. Là aujourd'hui, on n'en est plus là. On n'en est plus à arbitrer sur des développements de services, sur des réponses à des besoins nouveaux, sur des innovations du service public. On en est plutôt depuis deux ans, trois ans maintenant, à arbitrer les domaines dans lesquels on va maintenir et les domaines dans lesquels on va être obligés effectivement de réduire la voilure. Et ce n'est pas un choix politique de notre part. On ne veut pas être simplement les relais des politiques d'austérité qui nous sont imposées et qui demain risquent d'être pires que ce qu'elles sont aujourd'hui. Je ne sais plus qui y faisait allusion tout à l'heure, je crois que c'est Mehdy Belabbas. J'ai eu l'occasion dans le cadre de l'Association des Maires de France d'interroger Emmanuel Macron hier après-midi à la Maison de la radio. Lui, il promet 10 milliards d'euros de réduction des services publics de proximité communaux. Il veut repurger de 10 milliards d'euros supplémentaires alors qu'on vient de se taper, excusez-moi l'expression, une purge de 11 milliards. Et il va falloir résister à ça. Il va falloir résister par les luttes, vous avez raison, Il va falloir qu'on résiste politiquement par les urnes, mais il va aussi falloir que nous résistions du point de vue de la mise en tension, du point de vue de l'organisation de notre service public communal, justement pour ne pas le faire reculer. Vous avez fait allusion à la question du service des retraités et de la réponse aux besoins des personnes âgées. Le foyer Danielle Casanova, personne ne va surprendre qu'on le ferme. Il y a des problèmes là aussi d'accessibilité, de structure qui n'est plus adaptée aux personnes âgées, donc on le ferme. Il n'y a plus que quatre personnes dedans, je crois. Deux personnes aujourd'hui. Donc, ce n'est pas d'hier matin que la décision a été prise. Elle se met en œuvre progressivement depuis plusieurs années. On ne dit pas, on va arrêter de rendre un service public en direction des retraités et des personnes en perte d'autonomie. On va rattacher les deux foyers restants Croizat et Chevaleret, on va créer un CCAS. Pourquoi on crée un CCAS ? Pas pour faire joli. Pas pour faire comme les autres. Aujourd'hui, le fait qu'on ait une gestion en régie directe des foyers de retraités fait que les retraités qui sont accueillis dans ces foyers ne peuvent pas bénéficier des APL. C'est la réalité. Donc, on est obligés de faire un tarif de loyer qui n'a pas été réévalué depuis 25 ans et qui épargne avant tout, non pas le pouvoir d'achat des personnes âgées qui sont concernées, mais la Caisse d'allocations familiales qui verse les APL. Donc, si on a un CCAS, on pourra faire des loyers à la hauteur de ce qu'ils devraient être aujourd'hui et permettre aux résidents de bénéficier des APL. Chaque année dans notre budget communal, c'est des centaines de milliers d'euros de manque à gagner qui sont liés au fait que nous faisons les choses à la place des autres structures, type la CAF. Donc ça, ça ne peut plus continuer. Ces centaines de milliers d'euros dans un moment où le budget est mis sous tension et en asphyxie, on ne peut pas continuer. On pouvait le faire il y a dix ans. On ne pouvait même pas se poser la question. Aujourd'hui, il faut bien qu'on prenne des mesures structurantes de cette nature qui ne dégraderont pas le service public et qui au contraire le mettront en meilleure situation pour résister à l'avenir et aux prochaines politiques d'austérité qui vont peut-être nous tomber dessus, si au plan politique et au plan des luttes, on n'arrive pas à les faire reculer. Et ce n'est pas en disant : « On verra plus tard, on va attendre. Telle mesure est impopulaire, on ne la prend pas aujourd'hui » qu'on va se mettre en situation de résister. L'année dernière, on a pris des mauvaises décisions. On a pris la décision par exemple d'arrêter les vacances de printemps.

Alors là, effectivement, je ne sais plus si c'est Véronique Vaslot ou Caroline Viau qui en a parlé, effectivement, là c'était des prestataires privés, mais qui rendaient un service public. Ce sont les enfants d'Ivry qui n'ont plus de vacances de printemps. Ce n'est pas que les prestataires privés ont eu moins d'argent, plus d'argent, c'est qu'il y a un service public qui s'est arrêté. C'est une mauvaise décision. C'est une décision qu'on a été obligés de prendre parce qu'on était incapable de prendre les mesures structurantes qui permettaient de réorganiser l'argent public et les moyens pour faire autrement. Et c'est une mauvaise décision qu'on a prise et nous ne voulons pas être amenés à en prendre d'autres, dans la précipitation pour pouvoir équilibrer très rapidement le budget, pour pouvoir continuer à porter les investissements publics tels qu'ils ont été présentés tout à l'heure. Lesquels investissements publics ont d'ailleurs pour principale mission deux choses : le développement du service public et le fait de pouvoir permettre à des Ivryens modestes et aux catégories populaires de pouvoir rester à Ivry. Sinon, on ne mettrait pas 4,5 millions à l'OPH pour le plan de consolidation de cet office, pour accompagner la démolition de Gagarine et le relogement des habitants et on ne mettrait pas 6 millions d'euros dans la ZAC Ivry Confluences qui encore une fois pourrait être une ZAC bénéficiaire qui rapporte à la Ville et qui ne coûte rien. Effectivement. Mais si on le fait, c'est pour concourir aux équipements publics et pour pressuriser les prix de sortie des loyers et les prix de sortie en accession. C'est un choix politique de ne pas rejeter les catégories populaires plus loin. Pour tenir tout ça, le service public et le maintien du droit à la ville pour ces habitants, oui, il faut qu'on s'organise, il faut qu'on fasse des choix. Et dans ces choix-là et dans ces organisations-là, on a effectivement besoin de tout le monde. Alors ok, on s'y est mal pris. L'annonce a été d'une maladresse redoutable sur la fermeture de la crèche familiale. Les négociations sont ouvertes et je vais vous faire plaisir, je vais dire, la décision est suspendue. Voilà, c'est dit. Comme ça, voilà !

(Applaudissements)

Mais elle l'était déjà depuis le 14 mars. Je n'ai rien dit d'autre depuis. Mais on précisera les choses avec Atef Rhouma quand on se verra la semaine prochaine.

Et la dernière chose que je voulais dire, c'est un peu provocateur ce que je vais vous dire, mais j'attends effectivement les propositions des personnels et des syndicats sur quelles mesures de réduction, il va falloir qu'on fasse. Je ne suis pas sûr que les élus, délégation par délégation, sont - et c'est bien normal - incapables de faire. Parce que quand on porte une politique publique, on a quand même beaucoup de mal à dire où il faut enlever des choses et qu'est-ce qu'il faut supprimer. Alors on va débattre, on va même passer beaucoup de temps à ça, mais je ne suis pas certain que le personnel communal soit en capacité de dire, le service que je rends à la population, dans lequel je travaille, soit il faut le supprimer, soit il faut le réduire, soit il faut l'organiser autrement. Mais on verra. On a des mois et des mois devant nous dans le cadre de la préparation du budget 2018 et dans le cadre de l'exécution du budget 2017 pour ouvrir la discussion et croyez-moi, on l'ouvrira et on mettra en œuvre toutes les méthodologies nécessaires pour qu'effectivement, on soit ensemble dans la défense du service public. Mais qui dit être ensemble dans la défense du service public, ça ne veut pas dire, on ne touche à rien, on laisse tout, on fait comme avant et on attend que ça se pourrisse bien - excusez-moi l'expression - et d'être amené à prendre en urgence des décisions catastrophiques pour le service public. Donc, il faut qu'on trouve le chemin qui ne tombe pas dans ces écueils-là. Excusez-moi d'avoir été long et emporté. Qui souhaite la parole, Mesdames et Messieurs ? Atef Rhouma et Jeanne Zerner ensuite. Non ?

Tu ne veux plus parler ? Atef Rhouma alors. Vas-y. J'avais rouvert ? Je rouvre une deuxième fois le conseil municipal. »

M. RHOUMA. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Alors, l'annonce de la fermeture de la crèche familiale, maladroite soit-elle, a cristallisé l'essentiel des débats et des inquiétudes au sujet du budget prévisionnel 2017. Permettez-moi en tant qu'élu à la petite enfance d'axer mon intervention sur cette question, et ce d'autant plus qu'elle est révélatrice des nombreuses problématiques que nous rencontrons lors de la construction de nos budgets dans un contexte contraint. Permettez-moi de le faire, d'autant plus que dans la présentation qui nous a été faite du budget par Mehdy Belabbas, mon collègue élu aux finances et dans la note de l'administration, cette question n'est quasiment pas abordée, comme s'il ne s'agit pas de la mesure structurante phare de ce budget. Cela contraste bien entendu avec la présence en nombre du personnel de la petite enfance et avec l'intervention des représentants syndicaux. La mobilisation des agents sur cette question reflète d'ailleurs l'attachement de nos agents à leur travail et à la qualité du service public. La baisse des dotations de l'État aux collectivités constituées, nous le savons tous, un risque réel pour le service public et pour les conditions de vie des habitants. Notre collectivité a donc exprimé dès le début du mandat sa volonté de lutter contre l'austérité imposée par le Gouvernement et nous avons tous, élus de la majorité, exprimé nos souhaits d'œuvrer à ce que cette baisse des dotations n'affecte pas nos services publics et de ne pas faire reposer cette austérité sur les salariés et les habitants de notre commune. Je me rappelle en particulier du discours en début de mandat affirmant que le personnel communal ne saurait être la variable d'ajustement pour équilibrer notre budget. La présence du personnel de la petite enfance démontre ce soir que le gel d'un certain nombre de postes, les délais de recrutement, la suppression de certains postes, etc., sont à l'origine de tensions ingérables sur le long terme et qui ne font qu'accroître la souffrance au travail qui se traduit ensuite souvent par de l'absentéisme qui vient compliquer encore davantage la gestion de nos structures et nuit à la qualité du service rendu.*

L'annonce de la fermeture de la crèche familiale est une première à Ivry. Elle a eu l'effet d'une bombe. Jamais autant d'agents n'ont été inquiétés d'un seul coup et par surprise pour leur emploi. Ces femmes sont inquiètes et les discours sur l'accompagnement ne suffisent pas à les rassurer. Comme dans toutes entreprises, les salariés tentent de sauver leur emploi et leur revenu. Ces femmes aiment leur métier, s'y investissent et pour la plupart ne souhaitent pas aller travailler ailleurs. Elles auraient surtout aimé avoir été concertées pour ces décisions qui les concernent au premier chef. Ce personnel a en effet été informé tardivement des décisions qui ont été prises. Une concertation aurait dû être menée en amont de cette décision, comme l'a rappelé Monsieur le Maire. Une concertation a bien été amorcée, mais a dû s'interrompre il y a plusieurs mois du fait du manque de personnel encadrant pour réfléchir en interne au devenir de la crèche familiale. Pour rappel, le service petite enfance tente actuellement de fonctionner sans directrice ni responsable de service, sans adjointe à la responsable de service, sans même une directrice de la crèche familiale, ce qui aurait été impossible pour accompagner une mutation. Comment dans ces conditions une restructuration quelconque est-elle possible ? Comment une restructuration est-elle possible sans concertation ? Les choix que nous faisons doivent être faits en toute transparence vis-à-vis des agents et des usagers. Ils doivent aussi être faits en concertation et discutés en amont avec les élus, les agents, les syndicats et les habitants. Tout le monde doit être associé à ces décisions, surtout dans cette période contrainte où nous nous trouvons. Il y a de quoi s'interroger sur la manière dont les choix sont réalisés.

Sur quoi se base la fermeture de la crèche familiale si ce n'est sur des considérations comptables et une logique financière. La même qui amène aujourd'hui le ministère de l'Intérieur à envisager la fermeture du commissariat d'Ivry. Je sais bien que les temps sont difficiles et s'annoncent encore difficiles pour les services publics, que la fonction publique et ses agents vont être attaqués de toutes parts ces prochaines années, car les collectivités risquent de se retrouver encore davantage contraintes d'intégrer les logiques de l'entreprise et du management. Mais à quel moment allons-nous dire non, ce n'est plus possible ? Sommes-nous condamnés à faire payer l'austérité à la population ou parviendrons-nous à trouver d'autres solutions, voire entrer en résistance ? Ni le personnel ni les habitants ne doivent trinquer ni être la variable d'ajustement. Les conditions de travail et le service public n'ont pas à en pâtir.

Alors, il faut trouver des solutions, j'en conviens, pour pouvoir développer notre commune et nous devons pour ce faire travailler davantage à l'analyse et l'évaluation de nos politiques publiques et d'abord en termes de plus-value sociale. Nous devons analyser davantage les besoins des habitants, comme l'analyse des besoins sociaux qui doit permettre de mettre en évidence les besoins prioritaires sur lesquels orienter nos politiques publiques. À ce titre, l'ABS met clairement en évidence le besoin des modes de garde pour répondre à l'enjeu des inégalités hommes - femmes notamment. Sans cela, nous sommes condamnés à faire des erreurs, y compris de choix politiques. Et je le soutiens encore aujourd'hui, mais ce n'est que mon avis : la fermeture qui est suspendue, comme l'a annoncé Monsieur le Maire, n'est pas un bon choix. La crèche familiale constitue une offre extrêmement bénéfique pour les enfants et pour les parents. Elle rassure les parents du fait de l'accompagnement par des professionnels, des assistantes maternelles et des familles. Sur quoi pouvons-nous nous baser pour dire que cette crèche ne répond pas à un besoin ? Lors du conseil municipal du 21 octobre 1982, c'est Francine Écosse, alors adjointe à la petite enfance, qui propose la création de la crèche familiale. Elle présente un rapport qui démontre le besoin de ce type de structure et évoque le fait que beaucoup de gens écrivent pour demander ce type de service. Je la cite : « C'est aussi le besoin qui a été exprimé en tête des préoccupations lors de la consultation, carte T sur le contrat de solidarité. » La carte T, c'est une petite carte postale où les habitants écrivaient leurs souhaits pour la construction budgétaire. Dans Ivry-ma-Ville de novembre 1983, on peut lire : « Cette nouvelle réalisation municipale répond aux souhaits exprimés par de nombreuses familles. Elle complète et diversifie les structures d'accueil déjà existantes sur la ville. La crèche familiale constitue ainsi un équipement essentiel, complémentaire aux autres crèches, ouvrant ainsi un choix plus diversifié pour les familles. » À cette époque, deux crèches familiales sont même envisagées. La délibération est adoptée par le Conseil Municipal et je cite quelques noms d'élus de cette époque qui ont voté la délibération : Christiane Rasse, Fernand Leriche, Roger Grévoul, Jean-Pierre Bourvic, Maurice Zellner, Josette de Saintout, Odette Denis, André Minc, Annie Marchand, Antoine Castro et Jacques Laloë. Que s'est-il passé depuis, alors que le taux d'emploi des femmes n'a pas cessé d'augmenter tout comme le nombre de familles monoparentales et la précarité ? On nous dit que le mode de gestion de la crèche familiale est extrêmement coûteux et que nous ne pouvons plus nous le permettre. Pourtant, il faut dire d'abord que contrairement à ce qu'on pourrait penser, nous avons rarement un niveau de ressources et d'investissements aussi élevé. Même si bien sûr, sans ces baisses des dotations de l'État, le niveau de notre budget correspondrait mieux à nos besoins. Serions-nous aussi affectés budgétairement que nous ne serions pas en capacité de maintenir cette crèche familiale ? J'ai rencontré récemment l'adjointe au Maire déléguée à la petite enfance de Chevilly-Larue.

La crèche familiale de Chevilly-Larue, c'est une trentaine d'assistantes maternelles, soit deux fois plus qu'à Ivry et 60 enfants pris en charge chaque année. Une nouvelle crèche, une crèche départementale, va sortir de terre dans un an. La ville aide par ailleurs 60 familles par an par le biais d'une allocation différentielle et cela depuis 1992, avec une enveloppe en constante augmentation, avec un nombre de berceaux sur la ville qui entre ceux proposés par la Ville et ceux proposés par le Département permet d'avoir un taux de réponse très élevé d'un enfant sur deux accueilli au sein des structures publiques. Tout ceci pour une population de 18 000 habitants et sans le moindre recours aux crèches privées. Comment une petite ville de 18 000 habitants, trois fois moins peuplée qu'Ivry et bien plus pauvre qu'Ivry parvient-elle à garder une crèche familiale de 30 assistantes maternelles ? La réponse de l'élu communiste a été simple : il s'agit d'un choix politique. Or, pour moi, le personnel, comme on l'a rappelé, ne doit pas être une variable d'ajustement. La petite enfance ne doit pas être le parent pauvre de notre politique municipale, même si on est dans une démarche de doublement de nombre de places en crèches collectives. Ces femmes ici présentes ne demandent qu'une chose, qu'on les respecte. Je suis convaincu pour ma part que nous pouvons sauver cette crèche familiale en trouvant les leviers nécessaires, avec le personnel ainsi que les syndicats ici présents. Donc, je voterai donc ce budget qu'à la condition que soit mise en œuvre une réelle concertation et que soit laissée la possibilité de remettre en cause la décision prise pour ce budget prévisionnel. J'aimerais à ce titre que cela soit exprimé de façon claire, mais Monsieur le Maire l'a fait en préambule de mon intervention. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« C'est Sandrine Bernard ou Thérèse Pourriot ? Excusez-moi. C'est Thérèse Pourriot. »*

Mme POURRIOT. - *« On va le faire à deux voix. Bien sûr, je n'ai rien préparé, mais sincèrement, je voudrais manifester... »*

M. BOUYSSOU. - *« Attendez, vous le faites à deux voix. Parce que j'avais aussi enregistré l'inscription de Jeanne Zerner. Je vais enregistrer Sandrine Bernard, Jeanne Zerner et je veux bien enregistrer Thérèse Pourriot ensuite parce qu'on ne met pas en facteur commun deux interventions pour un groupe. »*

Mme POURRIOT. - *« Non, mais je pensais que j'avais la parole. »*

M. BOUYSSOU. - *« Pardon. Donc, Sandrine Bernard, Jeanne Zerner et ensuite Thérèse Pourriot, je vous la redonnerai avec grand plaisir. »*

Mme POURRIOT. - *« À deux, ce n'est pas la peine. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Alors, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous sommes appelés une fois de plus à nous prononcer sur le budget prévisionnel proposé par la majorité municipale, budget prévisionnel 2017. Et en cohérence, rien ne change. Que dire donc de plus par rapport aux autres années ? Les recettes continuent à augmenter, les dotations de l'État certes sont en baisse, personne ne saurait l'ignorer. Néanmoins, comme indiqué déjà, cette baisse est largement compensée par les impôts locaux toujours en hausse, les tarifs et prestations familiales et les nombreux financements recherchés. Les dépenses, elles aussi, augmentent malgré le transfert de 5 millions d'euros en charges de personnel et en dépenses de fonctionnement au territoire au 1^{er} janvier et malgré les efforts que vous décrivez pour contenir les frais. L'investissement est très important, élevé comme rarement. Bref, nous sommes loin de la situation que vous voulez bien nous annoncer.*

Pour mémoire, au budget prévisionnel 2014, les dépenses étaient estimées à 132 millions d'euros. Aujourd'hui, vous nous présentez des dépenses à 142 millions d'euros. Alors certes, les dotations de l'État représentent un manque à gagner. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une perte sèche, comme on a déjà eu l'occasion maintes fois d'en débattre dans cette enceinte et rien qui ne justifie de supprimer des services publics. Bien sûr, les coûts augmentent, les besoins augmentent, ceux de la population, ceux des services publics. Bien sûr, il vous est nécessaire de faire des choix et vous feriez sans doute davantage si vous aviez davantage de recettes. Néanmoins, la situation est loin d'être dramatique. Ivry est une ville qui se porte bien du point de vue budgétaire. Donc, ne trompons pas les gens. Alors, je souhaitais juste faire une petite parenthèse. Je ne suis pas favorable aux réductions aveugles des dotations, mais je suis favorable à ce que les collectivités s'engagent dans une recherche d'économies qui permettent d'améliorer l'efficacité des services publics et de les développer sans augmenter les impôts, les tarifs pour les familles et sans continuer à augmenter les coûts. Donc, il faut chercher des modes de réduction et d'économie.

Alors, simplement quelques mots sur vos priorités. La première priorité est la lutte contre la précarité. Le budget du CCAS a augmenté de 22 000 € l'an dernier. Il n'est toutefois que de 80 000 €. Alors, vous annoncez une réflexion sur ce point, avec son augmentation de périmètre. C'est très bien. Le quotient familial est très progressif. Votre action en faveur du logement social et le récent engagement d'une démarche de résorption des situations de grande précarité avec la mise en place de la maraude confiée à Emmaüs constituent des marques visibles de votre action en la matière. Nous pouvons d'ailleurs profiter de cette intervention pour féliciter l'engagement des différents services pour l'accès au droit, l'accès aux soins, le handicap, l'aide à domicile. Ce sont 12 millions d'euros qui sont consacrés à l'aide médico-sociale et 4,5 millions en investissement pour le logement. Pourtant, on ne peut pas considérer, Monsieur le Maire, que votre budget amplifie la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. J'en ai largement parlé au dernier conseil, je n'y reviendrai pas. L'aggravation considérable de la situation ne permet pas de prendre en charge et de résorber la précarité qui dégrade la mixité sociale, la cohésion sociale et le vivre ensemble sur notre territoire.

Deuxième priorité, le développement durable. Le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire qui a été maintes fois présenté en conseil sous forme d'appel à projets, notamment par la mise en place d'une collecte sélective dans les écoles, n'a quasiment pas avancé. Avant son transfert, le secteur environnement déchets ne disposait que d'un poste et demi pour mener ses objectifs de prévention en faveur du tri des déchets. Les bornes enterrées sont quasiment partout un échec et vous recevez une subvention de 1 million d'euros du Sycotom au titre des nuisances subies en étant le territoire d'accueil du site de traitement des déchets. Qu'en faites-vous ? Pourriez-vous justifier aux Ivryens que ces montants sont affectés non à la collecte, celle-ci aurait lieu même si le Sycotom n'était pas sur notre territoire, mais au profit d'une action, d'une véritable action en faveur de la réduction des déchets ? Je pourrai ajouter le faible investissement au vu de la lutte contre l'habitat indigne et en faveur de la rénovation énergétique des logements, la saleté de la ville, les problèmes de stationnement, etc. Nous avons dit tout cela à l'occasion du débat sur le rapport développement durable lors du dernier conseil, sans d'ailleurs qu'il ait été apporté la moindre réponse à nos questions. Donc non, M. Bouyssou, ce budget ne renforce pas la transition énergétique. Votre position sur l'usine d'incinération en est d'ailleurs une preuve suffisante.

Troisième priorité, le lien social au plus près des habitants. 700 événements par an, une coopérative citoyenne surprenante, des rognons partout, tout le temps, sur tout et donc sur rien. Des balades semaine après semaine dans les quartiers. Des stand-ups d'écarts. Si je voulais faire un mauvais jeu de mots, je dirais que vous êtes en marche, Monsieur le Maire. Je ne vais pas m'étendre sur notre profonde différence de conception de la démocratie, la différence entre accès à l'information et communication, la différence entre rognons d'information et rognons de concertation, la différence entre vision globale et microprojet, entre pédagogie et rhétorique. La conception de ces conseils est la démonstration même de votre doctrine en la matière. Jamais la moindre réponse à nos questions, un descriptif totalement orienté dans Ivry-ma-Ville, excusez-moi par avance, des séances non filmées, des interventions stigmatisées et parfois déformées, trop souvent déformées, l'absence de réel débat, des sujets entiers confisqués. Je réitère également le constat que, par exemple sur le budget, aucune concertation n'est menée, aucune participation de la population et visiblement pas tellement plus avec le personnel communal. Mais si je ne devais citer qu'un fait, Monsieur le Maire, votre absence quasi systématique de réponse aux sollicitations par mail ou par courrier de votre population, de nos administrés, comme des élus d'ailleurs. Cela ne coûte rien et cela n'est la faute de personne. 226 000 € sont consacrés au service courrier, employés principalement à arroser la Ville d'invitations à des inaugurations, des premières pierres, des dernières pierres, des premières tranches, des dernières tranches, des rognons, des pince-fesses, mais de réponse à nos administrés, rien ! Oh que non, M. Bouyssou, ce plan comptable ne favorise pas le lien social auprès des habitants.

Quant à la quatrième priorité, anticiper les effets du développement de la Ville, c'est à maintes reprises que nous avons décrit en quoi il nous paraissait largement suffisant. Maintenant, vous annoncez vouloir fermer un foyer de personnes âgées et une crèche, la crèche familiale. Alors, cette crèche, on l'apprend aujourd'hui puisque ça n'est pas dans les documents budgétaires qui nous sont soumis. Je pourrais simplement en dire quelques mots. C'est un choix qui ne nous paraît pas opportun. Pour plusieurs raisons. La première raison, c'est que les réductions et les recherches d'économies ne doivent pas toucher les services publics. La deuxième raison, c'est que l'ensemble des accueils de petite enfance bénéficie de recettes importantes et sans doute d'autres réductions seraient peut-être plus opportunes. Et la troisième raison, c'est que le taux de couverture en matière de petite enfance à Ivry est déjà loin d'être satisfaisant, malgré les efforts que vous faites pour agrandir les mini-crèches dont nous avons parlé la dernière fois. Et je ne vois pas en quoi fermer ce type de mode d'accueil qui répond à un besoin très particulier des familles ivryennes et notamment pour les plus petits, je dirais, apporterait quoi que ce soit de mieux à notre ville. Alors, je voudrais faire une autre parenthèse. Je suis assez circonspecte de la teneur du débat sur ce point. Comment l'administration pourrait-elle porter une orientation de suppression de service public sans qu'il s'agisse d'une orientation politique ? Même dans les pires critiques que nous avons pu porter sur cette collectivité, jamais nous n'avons été conduits jusqu'à penser qu'on était dans une technocratie. Ce sont bien les élus qui décident et pas l'administration. L'administration propose. Et je pense qu'il faut que ce soit extrêmement clair. Elle peut proposer toute une série d'actions pour permettre de réduire les dépenses, pour réinterroger des services publics qui ne fonctionnent pas ou qui fonctionnent mal ou qui de son point de vue sont compliqués à mettre en œuvre, mais en aucun cas elle ne peut être amenée à prendre ce genre de décisions. Je m'arrête sur ce point puisque vous avez annoncé la suspension de cette mesure. J'en reviens à mon propos et je conclus.

Au lieu de tout cela, les habitants sont de plus en plus écrasés de taxes et de charges. Il serait temps d'oser changer de logiciel. Avant de dépenser, il est nécessaire de se demander comment rendre le même service à la population, voire l'améliorer en réduisant les coûts et donc les prélèvements. Il existe de nombreux leviers. La réforme territoriale en est un avec les possibilités de mutualisation ; la dématérialisation en est un autre. Les réformes des organisations aussi, en impliquant le personnel évidemment. Parce que chaque euro dépensé doit pouvoir être justifié et réinterrogé. Et il serait temps aussi d'arrêter de faire peser ce poids sur nos administrés. Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est que le consentement à l'impôt repose normalement sur la participation à la défense des services publics et à la redistribution, est un sens partagé, une valeur au service de l'intérêt général, une marque d'appartenance à la communauté et vos arguties en font aujourd'hui une faute fiscale, une sanction fiscale, qu'il nous faudrait payer soit en raison du racket dont vous feriez l'objet, soit en raison de votre incurie à savoir gérer le bien commun. Tout dépend de la position que l'on retient. Quoi qu'il en soit, elle nous amène à supporter une hausse de 10 % des impôts locaux depuis trois ans. Nous voterons une fois de plus contre votre budget. »

M. BOUYSSOU. - « *Jeanne Zerner.* »

Mme ZERNER. - « *Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne reviendrai pas sur la question de la petite enfance, convaincue par la réponse du Maire que la nécessaire concertation permettra une issue sereine aux inquiétudes des agents. En élaborant ce budget, nous avons fait des choix, des choix ambitieux, des choix courageux, des choix difficiles, voire douloureux aussi. Et bien des projets demeurent dans nos tiroirs, faute de moyens. Des choix qui concernent tous les habitants et dans tous les domaines de la ville autour de quatre axes : la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, la transition écologique, le lien social et la démocratie et le développement de la ville. Les choix d'un haut niveau d'équipements et de services publics, en résistance aux logiques libérales qui dictent la politique gouvernementale. Nos choix cette année, ce sera en particulier le lancement du chantier de rénovation et d'extension du CMS, la poursuite des travaux d'extension de Makarenko qui vont bon train et dans de bonnes conditions, et puis le fait que presque un millier de gamins d'Ivry sont envoyés en colo, en augmentation de presque 10 %, 700 en classes de découverte avec une valorisation des extra-muros de la ville réussie qui nous conforte dans nos choix de ne pas externaliser ce service. Et puis je citerai aussi un soutien aux associations sportives qui permet des licences parmi les moins chères de l'Île-de-France. Je m'arrête là et je suis très loin d'être exhaustive.*

Nous avons fait des choix pour ne pas détruire des services de proximité et rester résolument en dehors d'une logique marchande prédatrice au bénéfice du secteur privé. Un secteur privé qui lui fait son choix en fonction de la rentabilité financière la plus rapide possible, histoire qu'actionnaires et patrons engrangent au plus vite les dividendes et stock-options empochant le CICE au passage. Des dividendes qui explosent dans notre pays, tout comme le nombre de millionnaires et de milliardaires, ainsi que le nombre de chômeurs, celles et ceux qui sont privés d'emploi par cette machine à broyer les vies et à coter en bourse. Et pour les libéraux de tous poils, il en faut toujours plus, il faut réduire encore la dépense publique. L'ennemi c'est la finance, mais la finance publique, les finances locales, celles qui servent à répondre aux besoins sociaux, citoyens et écologiques dans nos villes. Il faut réduire toujours plus le nombre de fonctionnaires. Et en ce moment, pour les adeptes du libéralisme de tous bords, c'est la course à celui qui en supprimera le plus dans son programme et par centaine de milliers.

Pour eux, l'ennemi, ce ne sont pas les assistés qui empochent le fruit du travail des autres dans les conseils d'administration du CAC 40. Non. L'ennemi du libéralisme, c'est l'agent public, le fonctionnaire, celui qui enseigne, soigne, protège, accompagne l'enfance, nettoie, jardine, met toutes ses compétences au service du bien collectif, ce que nous défendons.

Alors, notre budget 2017 est de nouveau et encore un peu plus contraint. Mais nous persistons et signons la mise en œuvre de notre programme Ivry au Cœur en opposition volontaire aux politiques d'austérité qui minent notre société et ferment les horizons, pour continuer à construire des logements pour tous, des équipements publics, à assurer nos services publics comme autant de puissants outils de lutte contre les inégalités et dans tous les domaines. J'en profite moi aussi pour, au nom des élus du Front de Gauche, remercier l'administration pour son accompagnement éclairé dans le processus d'élaboration de budget primitif et aussi l'ensemble des personnels communaux particulièrement qui s'attachent à mettre en œuvre nos politiques publiques de haut niveau en direction de toute la population. Ces politiques publiques qui sont les marqueurs déterminants d'une ville véritablement populaire où la solidarité et la citoyenneté s'épanouissent pleinement. C'est une fierté pour notre ville. C'est le sens de notre engagement et ce budget en est un des prolongements, avec les luttes déjà menées et celles qu'il nous reste à gagner pour une véritable politique de transformation sociale pour notre pays qui renvoie une bonne fois pour toutes au placard de l'Histoire l'exploitation, la concurrence libre et non faussée et l'austérité pour le plus grand nombre. Parce que oui, et d'ailleurs Romain Marchand l'a évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, d'autres choix sont possibles si l'on remet en cause le dogme libéral. Oui, nous pouvons constituer un grand pôle bancaire public dans notre pays. Oui, nous pouvons engager une véritable réforme fiscale, encore une promesse non tenue de M. Hollande, une véritable réforme fiscale fondée sur la justice sociale au bénéfice de l'humain et de la nature. Nous sommes pour ce qui nous concerne, élus du Front de Gauche, pleinement engagés dans ce combat pour contrer l'ordre libéral et autoritaire. Ce budget primitif 2017 y contribue pour sa part au travers de ses choix résolument tournés vers les besoins des Ivryennes et des Ivryens, une étape qui en appelle d'autres dans les luttes à venir et dans les urnes d'ici peu. Merci pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Jeanne Zerner. Thérèse Pourriot. »*

Mme POURRIOT. - *« Non. Là, je crois que beaucoup de choses ont été dites et j'ai beaucoup de répétitions, donc je crois que je vais en rester là. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. M. Bouillaud peut-être. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je tiens cette année encore à souligner la qualité des documents qui ont été produits et qui nous ont été mis à notre disposition et notamment les documents de synthèse chiffrés et précis. Mais autant dire tout de suite que j'ai du mal à m'habituer à la petite musique annuelle qui veut que les taux des impôts augmentent chaque année dès le printemps venu. Aujourd'hui, vous ne pouvez plus cacher que ces taux augmentent bien plus vite que l'inflation. Cette année encore, 1,5 %. Le taux de la taxe foncière va dépasser les 34 %, nouveau record du département. Votre lutte contre les spéculations immobilières est rendue inutile avec une telle ponction. Ce que vous donnez d'une main, vous le reprenez de l'autre et chaque année qui plus est. En dix ans, le taux de taxe foncière a augmenté de 20 % et celui de la taxe d'habitation de 25 %. Et j'ai l'honnêteté intellectuelle de ne pas y rajouter l'évolution des bases.*

Vous épuisez les familles qui se sont parfois battues pour se constituer un patrimoine, un appartement ou une maison, souvent le seul bien qu'ils disposent, au risque de les faire fuir. Vous voulez sans doute faire comme votre ami, Ian Brossat, à Paris, l'adjoint en charge du logement : vous voulez faire d'Ivry une ville de locataires. Drôle d'ambition. Personnellement, je préfère la fourmi à la cigale. Je note simplement que cette année 2017, ce sont près de 4 millions d'euros qui seront versés à l'OPH. Cette somme déjà importante sera insuffisante face à la vétusté du parc. Il devient là aussi de diversifier les recettes. Je vous remercie.

Je note également dans le budget des choix qui me paraissent curieux, avec la quasi-suppression de la ligne acquisition de véhicules. Envisagez-vous concrètement de privilégier la location à l'achat ? Pour des véhicules communaux, cette mesure est particulièrement onéreuse et loin d'être un gage de bonne gestion. Si encore ce que vous ne prélevez pas sur l'impôt était utilisé à bon escient, cela nous irait. Mais quand on fait la balance dépenses - recettes, le compte n'y est pas. Les espaces publics sont encore trop souvent considérés comme des déchetteries et vous voulez nous faire croire ce soir en adhérant à l'Association des villes pour la propreté urbaine que vous luttez contre, mais c'est un leurre. J'y reviendrai plus tard. Le sentiment d'impunité concernant les espaces publics d'Ivry est terriblement inquiétant alors que des villes pourtant moins riches parviennent à faire respecter ces rues et ces parcs. Ici, vous n'y parvenez pas. Je doute que vous ayez tout fait pour y parvenir en tout cas. Des efforts et des choix peuvent encore être opérés en termes de dépenses de fonctionnement. Le secteur des dépenses de communication représente plus de 7 millions d'euros, 5 % des dépenses de fonctionnement. Une proposition de loi de 2008 avait proposé de plafonner les dépenses de communication à moins de 1 % du budget. Heureusement que cette loi n'est pas passée. À mes yeux, les réseaux Twitter et Facebook n'ont pas fait une grande plus-value en termes de service public et d'intérêt général. Pour ce prix-là, vous pouvez faire facilement fonctionner une police municipale ou d'autres services publics.

Tout n'est pas sombre non plus. Nous ne pouvons que nous satisfaire des crédits alloués à l'extension de l'école Makarenko, même s'il est important de ne pas oublier les autres écoles dont la part des crédits d'investissement est réduite à sa plus simple expression, moins de 1 million d'euros et éviter ce qu'il a pu se passer ce week-end à l'école Einstein. Heureusement que c'était un week-end. La ZAC Ivry Confluences également. On vient cette année encore de devoir affecter 6 millions d'euros. Avec l'allongement inéluctable de cette opération, il est, je pense, nécessaire de revoir la répartition de cette subvention d'équilibre dans le temps, de travailler sans doute sur un meilleur étalement. Enfin, alors que l'État a imposé aux collectivités territoriales une accélération de la mise aux normes en termes d'accessibilité handicapés des bâtiments communaux, l'enveloppe consacrée pour 2017 est inférieure à moins de 300 000 € et me paraît ici manquer d'ambition. Une épargne en baisse, un capital de dette en hausse, des dépenses de personnel qui pèsent de plus en plus lourd au sein du budget communal et avec un capital de dette en hausse parce qu'on va emprunter 15 millions et ne rembourser que neuf, vous compensez cette année cet équilibre que vous ne parvenez plus à trouver à la fois sur le contribuable, mais également vous obligeant à vendre vos biens et votre actif. Plus de 5 millions d'euros. Vous ne pourrez pas chaque année recourir à ce subterfuge. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Romain Zavallone. »

M. ZAVALLONE. - *« Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je m'excuse auprès des personnels communaux pour cette intervention qui peut paraître un petit peu hors sol après les interventions qu'on a eues. Mais je vois qu'il y a eu différentes réponses ici ce soir, donc on va s'intéresser au budget qui nous est présenté ce soir. Chers collègues, Mesdames, Messieurs. Merci tout d'abord à Mehdy Belabbas pour sa présentation complète qui permet une fois de plus de mettre en lumière les enjeux budgétaires auxquels notre ville est confrontée. Cette année encore, nous devons affronter une construction budgétaire complexe marquée par des contraintes souvent imposées de l'extérieur. Ces dernières sont hélas durables, avec la disparition programmée des dotations de l'État en direction des collectivités territoriales. Maintenir le service public tout en accompagnant le développement de la ville relève de plus en plus d'un exercice d'équilibriste pour les élus et les villes. 18,5 millions d'euros en moins en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement. C'est pratiquement le coût d'un groupe scolaire. Si on cite souvent cet exemple, c'est pour souligner à quel point le désengagement croissant de l'État a des répercussions néfastes et palpables sur la vie quotidienne des Ivryennes et des Ivryens.*

Bien entendu, comme l'a rappelé Mehdy Belabbas, nous ne saurions démissionner face à nos responsabilités. Ainsi, nous pouvons saluer à nouveau le tour de force que représente ce budget 2017, à la fois sérieux et ambitieux. Sérieux tout d'abord, avec les efforts que nous continuons d'approfondir en ce qui concerne notre fonctionnement. Notre budget RH, premier poste de dépenses de la commune, connaît ainsi une évolution maîtrisée, tout en intégrant la mise en œuvre de nouveaux équipements nécessaires au développement d'Ivry. Mais nous devons être attentifs aux conditions de travail de nos agents - cela a été rappelé ce soir - qui sont soumis à de fortes exigences avec des moyens de plus en plus contraints. Nous devons poursuivre nos efforts pour construire une ville toujours plus vertueuse dans son fonctionnement dans point de vue écologique. La réduction du volume de papier utilisé doit se poursuivre grâce au programme dématérialisation lancé il y a maintenant un an. Nous devons également réduire notre consommation de carburant et donc notre parc automobile qui reste trop important et trop diésélisé. Soulignons par ailleurs le manque de moyens humains dont souffre la direction des espaces publics par exemple et le service prévention des déchets dont le rôle d'impulsion et de pilotage de notre ambition zéro déchet est pourtant essentiel dans la transition écologique de notre territoire. De même, la vie associative, comme nos services municipaux, partage des efforts de manière équilibrée, avec une stabilisation de l'enveloppe dédiée, après une baisse de près de 3 % l'an dernier. Composante essentielle du lien social, les associations ivryennes constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, solidaire, culturelle et émancipatrice. Mais notre collègue Pierre Chiesa aura l'occasion de l'approfondir lors du prochain point.

Le fait de ne pas recourir à un rehaussement fiscal de plus de 1,5 % cette année constitue, même si ça a été dénoncé par M. Bouillaud, un véritable effort et un véritable choix politique et je pense que c'est une décision forte et saluable. Nous devons combattre le sentiment relativement répandu et parfois justifié que la classe moyenne porte tout le poids de l'impôt sur son dos. De fait, certaines couches de la classe moyenne considèrent qu'elles contribuent beaucoup plus proportionnellement à leurs revenus et reçoivent peu. Si nous comprenons la hausse de 2,5 % décidée en 2016, afin de faire face à une situation qui était alors inextricable, nous avons cependant soulevé le caractère non satisfaisant d'une telle augmentation lors du débat relatif au budget 2016 tout d'abord, puis durant le débat d'orientations budgétaires 2017. Nous constatons donc avec satisfaction que cette inquiétude a été entendue et prise en compte dans le présent budget.

Un point de vigilance tout de même sur notre fiscalité. D'ici 2020, une taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères devra être mise en œuvre à l'échelle territoriale, ce qui entraînera mécaniquement des conséquences sur notre marge de manœuvre quant aux contributions directes que nous levons.

Ambitieux ensuite, avec des investissements conséquents, près de 35 millions d'euros, là où d'autres communes ont fait le choix d'opérer des coupes sombres dans leur programmation pluriannuelle des investissements. Ivry ne l'a pas fait. Un tel niveau démontre la volonté de notre collectivité de renforcer l'attractivité de la ville et d'offrir des équipements de qualité aux Ivryennes et aux Ivryens d'aujourd'hui et de demain. Même si nous sommes bien conscients de l'ampleur des sommes encore dégagées cette année, nous souhaiterions malgré tout une PPI plus environnementale à l'avenir. Il est certain que les baisses drastiques des dotations de l'État entravent la capacité des collectivités à porter des politiques de transition écologique de nos territoires, alors que ces derniers sont paradoxalement érigés en acteurs centraux dans la lutte contre le dérèglement climatique depuis la COP 21 notamment. Notre budget porte cette année des investissements significatifs en la matière avec la rénovation thermique de l'école de l'Orme au Chat et l'achat de tables de tri sélectif dans les cantines scolaires. Les collectivités portent seules près de 60 % de l'investissement public. Dans une perspective de désinvestissement carbone, nous pouvons, comme nous l'avons indiqué l'an dernier, poursuivre l'effort et influencer sur nos partenaires financiers (banques, assurances, opérateurs financiers) et les structures économiques de notre territoire afin de les encourager à une sortie du financement des énergies fossiles. Élaborer notre propre stratégie de désinvestissement des énergies fossiles avec par exemple le renouvellement progressif de notre parc automobile et une priorité donnée aux énergies renouvelables. Ce ne sont que des exemples, de nombreuses autres mesures existent. La transition écologique de notre territoire demeure donc une affaire de volonté, même si nous reconnaissons des efforts entrepris en ce sens.

Enfin, un dernier mot sur notre volonté d'associer davantage les Ivryennes et les Ivryens aux politiques qui les concernent, comme nous le répétons depuis le début de ce mandat. Lors du débat d'orientations budgétaires du mois dernier, nous avons évoqué la pertinence d'un budget participatif. Nous espérons que cette dernière thématique connaîtra une expérimentation dès l'année prochaine. Ces observations effectuées, le groupe des écologistes se prononce donc en faveur de ce budget prévisionnel 2017 qui sauvegarde, malgré les contraintes, l'essentiel des politiques environnementales, solidaires et émancipatrices qui fondent l'identité de cette majorité municipale. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« S'il n'y a pas d'autres inscrits, je passe la parole à Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Si vous permettez, Monsieur le Maire, je ne ferai pas une entorse dans le cadre des débats de cette assemblée, mais je tenais à préciser que j'ai parfaitement conscience qu'il est de plus en plus difficile d'élaborer et de construire un budget communal en raison des circonstances que nous connaissons tous. Pour ma part et après avoir longuement réfléchi et analysé la situation, cette année, je n'ai pas pu travailler dans les meilleures conditions pour pouvoir justement analyser la situation de ma propre délégation dont vous m'avez renouvelé la charge.*

Donc, je ne voudrais pas me désolidariser de tout ce travail qui a été fait, travail qui est difficile, qui est conséquent, qui a donc engagé l'administration et l'ensemble des services, mais je tenais quand même à vous souligner mon incompréhension et dire que le handicap dans la construction de ce budget a été très peu pris en compte, je dirais même de manière insuffisante, et donc à titre personnel, je m'abstiendrai. »

M. BOUYSSOU. - *« Mehdy Belabbas. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, pardon. On peut faire un break ? On demande une suspension de séance. »*

M. BOUYSSOU. - *« J'accorde cette suspension de séance et je vais en profiter pour aller fumer une cigarette. Donc le temps d'une cigarette, la séance est suspendue. »*

Suspension de séance

M. BOUYSSOU. - *« Si vous pouvez rappeler les conseillers et les conseillères qui sont dans les cursives. Je rouvre pour la quatrième fois ce soir la séance du Conseil Municipal. La quatrième parce que j'ai dû la rouvrir par inadvertance après l'avoir déjà rouverte. Enfin, je ne sais pas. »*

Réouverture de la séance

M. BOUYSSOU. - *« Bien, je passe la parole à Mehdy Belabbas. Pardon, vous souhaitiez intervenir ? Parce que Mehdy Belabbas allait conclure le débat, mais du coup, je vous donne la parole et je la passerai à Mehdy Belabbas après. Je vous en prie. »*

Mme BAILLON. - *« Merci Monsieur le Maire. Juste sur ces interruptions de séance, les premières nous les avons bien comprises, mais alors là pas du tout. Vous ne nous avez pas dit pourquoi, enfin qu'est-ce qui se passe tout d'un coup. Donc, c'est une méthode un petit peu curieuse, je trouve. Puis, je voulais revenir aussi puisque j'ai la parole, mais je ne la garderai pas longtemps, tout à l'heure sur le vote du vœu, on n'a pas compris. Il y a eu majorité, il y a eu vote, très bien, mais à combien ? Vous ne nous le dites pas non plus. Alors, je sais, on l'aura dans le compte rendu la prochaine fois, mais c'est peut-être une information qui pourrait nous être donnée. Et puis je vais finir aussi. Je trouve dommage, je ne sais pas si on s'habitue, mais j'espère que non, que nous n'ayons pas commencé notre conseil municipal par une minute de silence avec ce qui s'est passé ces derniers jours, sur les attentats. »*

M. BOUYSSOU. - *« Alors, deux réponses avant de repasser la parole à Mehdy Belabbas. Je diffuserai effectivement le résultat du vote avant la fin du conseil. On me prépare un petit papier, je n'ai pas compté directement les voix. Sur les interruptions de séance, c'est dans le règlement intérieur. Il suffit qu'un président de groupe demande une interruption de séance et je l'accorde. Ça a été le cas en l'occurrence. Atef Rhouma a demandé une interruption de séance, je l'ai accordée. Vous l'auriez demandé, je vous l'aurais accordée tout autant. »*

Mme BAILLON. - *« Le fait d'accorder ou ne pas accorder, c'est qu'on n'a pas compris « M. Untel demande une interruption de séance ». Voilà ! »*

M. BOUYSSOU. - *« Alors, sans doute je me suis mal exprimé tout à l'heure, auquel cas je m'en excuse. Atef Rhouma a pris la parole. Vous ne l'avez pas entendu parce qu'il y avait une sorte de brouhaha peut-être au moment où il a parlé et il a demandé une interruption de séance et je lui ai accordée. »*

L'objet de cette interruption de séance, tout comme vous, je l'ignore. Mais chaque groupe a le droit de se réunir, quel que soit son nombre, au cours du conseil et demander une interruption de séance. Et d'ailleurs, vous pourrez le faire à l'occasion et je vous l'accorderai tout autant. Il n'y a aucun problème là-dessus. Oui, tu as raison Bozena Wojciechowski. Il y avait une troisième chose que vous avez dite à laquelle je souhaitais réagir, en ce qui concerne les attentats. Effectivement, on aurait tout à fait pu le faire. Il n'y a pas de systématisme sur ce point. Je crains malheureusement, et croyez bien que je suis très comme vous touché par ce qui s'est passé à Londres avec les quatre personnes qui ont perdu la vie dans cet attentat, mais il y a également eu cette semaine plusieurs attentats au Moyen-Orient avec une école qui a été ciblée à Damas d'ailleurs par les forces de la coalition et par erreur, les bombes sont tombées sur une école et il y a eu 33 morts. Je crois qu'il y a eu la semaine dernière aussi un attentat sur un marché de Kaboul qui a dû tuer, je crois, 15 personnes. Il y a malheureusement dans le monde chaque semaine des attentats. Dans le monde entier. Il y en a eu à Londres. Alors effectivement en termes de kilomètres, c'est beaucoup plus près que Kaboul ou Damas, je le comprends tout à fait, mais si vous le souhaitez et je serai d'accord avec ce point, peut-être sous la responsabilité de Séverine Peter qui est à la fois secrétaire de notre conseil réélue de manière systématique et en même temps maire adjointe en charge des affaires internationales, c'est qu'entre deux conseils municipaux, nous puissions recenser les effets de la guerre et du terrorisme à travers le monde et que systématiquement nous instaurions une minute de silence au regard de tout ce qui se passe aujourd'hui dans le monde. Ça pourrait être une chose qui marque notre engagement mondialiste auprès des populations en souffrance et sans aucun caractère de hiérarchisation ou de choix entre telle ou telle victime. Voilà ce que je voulais dire et je pense que ça peut être une bonne chose. Et sur votre proposition, nous allons réfléchir à la mise en œuvre de cela. Et je passe la parole à Mehdy Belabbas. »

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de reprendre du coup le fil de notre débat et d'apporter quelques éléments de réponse. Tout d'abord pour vous remercier, chers collègues, quels que soient les groupes auxquels vous appartenez, de la qualité des interventions et des interpellations que vous nous avez exprimées par rapport au vote du budget. Je l'ai dit, mais très sincèrement ça reste très difficile de construire le budget communal depuis ces dernières années. Chaque année apporte son lot de nouvelles mesures, de réorganisations territoriales, de baisses des dotations de l'État, etc. Tous ces éléments qui se cumulent, c'est ça qui fait que c'est un exercice pour nous difficile. Et cette baisse des dotations de l'État qui est très importante et sans référence dans l'histoire des collectivités locales depuis les lois de décentralisation, elle a un impact très concret sur nos finances locales. On ne peut pas dire, comme j'ai pu l'entendre ce soir, que les recettes communales suffisent. Certes, nous avons une légère croissance de nos recettes liée à la fiscalité entre autres, mais dans le même temps, on a développé le service public de façon extrêmement importante. On a livré deux écoles, on a livré deux crèches qui ont doublé la capacité d'accueil. On a livré de nouveaux équipements, de nouveaux espaces publics qu'il faut bien entretenir. On a accompagné le développement d'autres politiques et forcément la baisse des dotations de l'État a des conséquences. On nous prive des recettes nécessaires pour accompagner au niveau auquel on aurait légitimement droit le développement de notre commune. Et ça, ce n'est pas être démagogique de le dire, ce n'est pas pleurer dans les chaumières que de le dire, c'est un constat froid extrêmement clair. Et certes, nous le faisons en responsabilité. Nous prenons nos responsabilités et nous proposons des choix de gestion. Et notre collègue Sandrine Bernard nous dit dans sa conclusion qu'il faut faire des mutualisations.*

Nous en faisons. Nous en faisons un certain nombre, nous en développons. Et parfois aussi nous portons des choix de gestion et ce sont des choix de gestion qui sont extrêmement difficiles. Je ne reviens pas sur tout ce qui a pu être dit sur la crèche familiale. Philippe Bouyssou tout à l'heure, dans la réponse qu'il a apportée aux syndicats, l'a très bien détaillé. C'est un choix de gestion, mais pour autant, nous ne souhaitons pas revenir sur notre volonté d'accompagner des politiques fortes de petite enfance. Et c'est pour ça que dans le même temps, certes, on s'interroge sur le modèle de gestion de la crèche familiale, mais c'est pour mieux derrière financer une allocation différentielle qui permettra d'avoir un caractère beaucoup plus universel qui moi, en tous les cas, me satisfait davantage que cette micro-structure qui touche finalement une trentaine de familles dans un cocon très protecteur. Tous les autres enfants sont pris en charge finalement dans les structures collectives. Moi, je trouve que ça crée aussi une équité. C'est un avis personnel parce que je pense qu'il faut traiter cette question-là de façon universelle et qu'on ne peut pas avoir différents modes de gestion qui coexistent et puis surtout un mode de gestion finalement qui coûte beaucoup plus cher à la collectivité par rapport aux autres. Ça m'interpelle, mais c'est un point de vue personnel. Et il faut regarder ensuite, et on regardera les chiffres parce qu'ils sont contestés, mais on peut se poser la question d'un mode de gestion qui coûte beaucoup plus cher que les autres et de l'iniquité que ça peut créer en termes de qualité de service rendu à la population.

Sur la concertation, effectivement, c'est pour moi un regret et en même temps une ambition, le fait que nous n'ayons pas pu supporter la concertation sur les questions budgétaires au niveau où nous devrions le faire. La construction budgétaire, c'est un exercice très complexe qui touche des sujets nombreux et variés, que ce soit sur l'investissement, que ce soit sur l'endettement, que ce soit sur le fonctionnement des services. Et là aussi, ça nécessiterait du coup une multitude de réunions, de rencontres, dans des formats qui peuvent être plus ou moins importants au niveau des comités de quartier, au niveau de la coopérative citoyenne, au niveau des services municipaux. Et là, dans le contexte que j'évoquais en préambule, ça a été difficile déjà entre les élus, entre l'administration communale, de faire les choix pour arriver à cet équilibre budgétaire. Et du coup, la concertation, elle n'est pas passée par perte et profit, mais elle a été en tous les cas mise en suspens pour pouvoir arriver à ce cadrage budgétaire. Et j'espère, en tous les cas c'est ma volonté, que l'an prochain on puisse reprendre un cycle de construction budgétaire qui s'appuie davantage sur des processus de concertation. Et notre volonté de mettre en place un budget participatif qui est une question complexe et qui ne répondra pas de façon globale ou satisfaisante à l'ensemble des problématiques de la concertation, permettra d'apporter en tous les cas un élément qui permettra d'attirer les gens vers les questions de construction budgétaire en leur proposant de s'engager, de s'investir et finalement d'avoir aussi une partie du choix sur certains éléments du budget. Je pense au budget d'investissement, comme ça se fait dans de très nombreuses communes : Paris, Rennes, Le Kremlin-Bicêtre, puisque c'est une ville qui tient à cœur Sandrine Bernard. Donc en tous les cas, on a cette ambition-là. Maintenant, ce n'est pas un exercice facile et on essaiera de le faire.

Je voudrais répondre aussi à une autre interpellation sur la contribution que nous percevons du Sycptom. Nous ne pouvons pas affecter les recettes mécaniquement, elles rentrent au budget général. Aujourd'hui, le budget global de traitement des déchets globalement avec l'enlèvement des encombrants, etc., ce sont plusieurs millions d'euros. Cette contribution du Sycptom vient renforcer ce travail que nous faisons. Elle vient aussi bien évidemment financer des initiatives de prévention qu'on fait grâce aux ambassadeurs du tri.

Alors, ce n'est pas parfait, mais cette contribution-là bénéficie à ces politiques publiques qui nous sont très importantes. Et on pourra regarder, si tu veux comparer l'effort d'investissement que nous portons sur les questions liées à la gestion des déchets et cette contribution de 900 000 € et tu verras qu'on investit beaucoup plus sur ces questions-là dans le budget communal.

Je voudrais également apporter un élément de réponse à M. Bouillaud qui s'interrogeait sur les 7 millions d'euros qui sont alloués à la direction de la communication et rassurer M. Bouillaud sur le fait que les 7 millions d'euros ne sont pas uniquement destinés au financement des invitations et d'Ivry-ma-Ville. La direction de la communication à Ivry porte aussi des missions qui sont beaucoup plus variées que celles stricto sensu de la communication. On y intègre par exemple l'organisation des élections, mais aussi toute la sécurisation des bâtiments communaux dans le cadre du plan Vigipirate. Et c'est pour ça que ce budget est aujourd'hui très important. Il y a beaucoup d'autres choses : la gestion des sites internet de la Ville, les supports techniques, tous les services informatisés, l'accueil des publics d'état civil, la gestion des salles, etc. Et si vous voulez, c'est un peu réducteur, M. Bouillaud, de laisser croire qu'on est uniquement sur de la « communication ». On est sur des missions qui sont beaucoup plus vastes et qui sont un support fondamental de l'action municipale et du service public et qui rendent des services éminemment importants au quotidien à l'ensemble des Ivryennes et des Ivryens. Alors de grâce, pas de caricature de ce type-là.

Enfin pour conclure un petit peu cette série de réponses, je voudrais dire que dès demain nous nous remettons à l'ouvrage sur la construction budgétaire, avec détermination, avec volonté, toujours avec le souci de conserver du service public, de le développer, car nos concitoyennes et nos concitoyens sont demandeurs du développement du service public, que ce soit sur les politiques de jeunesse où nous allons développer des choses, que ce soit sur les politiques de solidarité. Et les choix de gestion que nous faisons visent uniquement et principalement à maintenir l'essentiel du service public à Ivry. Les choix de gestion que nous opérons de quelques économies correspondent à 1 ou 2 % du périmètre du budget municipal qui ne touchent pas. Les politiques éducatives sont impactées, mais on conserve quand même des choses extrêmement importantes. Les politiques culturelles sont impactées, mais 99 % des politiques culturelles sont préservées. Les politiques sportives sont concernées bien évidemment aussi, mais là aussi 99 % des politiques sportives sont conservées. Je pourrais continuer comme ça en citant tous les domaines de l'action municipale. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas pour ces précisions. Moi, je n'aurais pas grand-chose à rajouter à part deux - trois éléments quand même. Alors, premier élément en ce qui concerne la fiscalité. Mehdy Belabbas a dit une série de choses. Il y a une chose tout à fait choquante que vous avez dite ce soir, M. Bouillaud. Enfin choquante, avec laquelle je suis profondément en désaccord et je tiens à l'affirmer. Comparer les gens de cette ville qui sont en situation locative à des cigales, c'est une injure faite aux 3/4, je crois à peu près, de notre population ivryenne. Je trouve ça inacceptable. Vous avez la vision de la société que vous avez. Nous ne la partageons pas évidemment. Mais les gens qui aujourd'hui n'ont pas fait le choix ou n'ont pas eu la possibilité d'accéder à la propriété pour se mettre un toit sur la tête ne méritent absolument pas votre mépris. Donc, vous me complairiez, je vais le dire comme ça, à l'avenir en ayant le respect pour ces Ivryens. Nous avons, je crois, plus de 10 000 ou 12 000 familles, les chiffres m'échappent un peu ce soir, qui vivent notamment dans le logement social. Nous avons, je crois, 7 000 ou 8 000 familles qui sont dans le locatif privé.*

Ces gens-là ne sont pas des cigales, ne sont pas des gens qui ont perdu leur argent ou leurs revenus je ne sais où, qui l'ont dispendieusement émiétté un peu n'importe où. C'est souvent des personnes qui n'ont pas eu le choix. Donc si vous souhaitez retirer ces propos, j'accepterai de ne pas les faire retirer du procès-verbal. Vous vous manifestez, je vous rends la parole. »

M. BOUILLAUD. - *« Merci, Monsieur le Maire. Je pense que mon propos a peut-être manqué de clarté. Ce que je voulais dire à travers le mot « cigale », ce n'est pas à travers les habitants qui ont souvent tant bien que mal à joindre les deux bouts, c'est plutôt du côté de la mairie et l'usage des deniers publics. Voilà ! Quand on voit le besoin que vous avez en termes de ponctions sur les contribuables en quelque sorte, c'est qu'il y a forcément un gaspillage quelque part. C'est plutôt dans ce côté-là, le côté cigale et fourmi. Et pas du tout auprès des habitants et des résidents de cette commune. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je crains M. Bouillaud, mais l'enregistrement de la séance nous arbitrera sur ce point, que j'ai bien entendu ce que vous avez dit tout à l'heure. Mais je vérifierai dans l'enregistrement. Mais si tel n'est pas le cas, bien évidemment, l'échange que nous venons d'avoir tiendra lieu de précision. Alors deuxième élément qui a été, je crois, dans votre intervention et dans l'intervention de Mme Bernard également, c'est en ce qui concerne... vous nous posez une équation tout à fait incroyable quand même. D'un côté, il ne faut pas qu'on augmente les impôts. Ils sont énormes les impôts, ils écrasent tout le monde. Mehdy Belabbas a quand même expliqué tout à l'heure qu'à valeur locative cadastrale égale, les impôts pratiqués à Ivry sont dans les 29 les plus faibles du département sur 47. La légende urbaine qui consiste à dire que les impôts à Ivry sont chers, c'est une légende urbaine. Quand on compare à valeur locative cadastrale identique, nous sommes dans les 29 villes les moins chères du département et où la pression fiscale s'exerce le moins. Certes, nous avons une taxe foncière très élevée, mais une taxe d'habitation très basse, avec des abattements pour charges familiales qui sont très favorables aux familles et nous n'avons pas jusqu'en 2020, je crois que c'est Romain Zavallone qui le rappelait tout à l'heure avec la difficulté que ça va nous poser et nous n'avons pas de taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque nous la considérons dans le périmètre global des autres taxes. Et tout ça mis bout à bout nous met dans une moyenne basse du département au niveau de la pression fiscale. Je ne sais pas d'où vous sortez ce chiffre de 10 % d'augmentation des impôts en trois ans. Nous avons fait 1,5 % l'année d'avant, 2,5 % l'année dernière et nous proposons 1,5 % cette année. Et la réévaluation des bases par l'État qui, elle, a été conforme, d'abord, ça ne s'additionne pas parce qu'effectivement, quand nous augmentons les taux, c'est le pourcentage des taux qui a augmenté, mais ça on l'explique tous les ans. Mais tous les ans, vous nous redonnez à peu près le même discours sur ce point parce que sans doute dans un discours d'opposition, ça fait juste. Si vous voulez critiquer la politique fiscale d'Ivry, je vais vous donner un tuyau. Vous n'avez qu'à dire que les placements financiers dans les placements locatifs, le fait que les gens achètent des logements pour pouvoir les louer, pour pouvoir se constituer un capital et pour pouvoir vivre sur la perception des loyers qu'ils font payer à leurs locataires est une chose positive dans le mouvement de la société, qu'il faut l'encourager et qu'à ce titre, il faut moins taxer les propriétaires et plus taxer les locataires et ce sera plus conforme à vos opinions politiques. Ça, c'est une défense que vous pourriez donner et qui serait légitime. Mais nous ce qu'on défend, c'est le fait que les propriétaires habitants soient moins taxés à Ivry que dans les autres villes. Parce que le cumul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, taxe d'habitation basse, taxe foncière haute, fait que la moyenne des deux, ils s'y retrouvent. Et ça, ça a toujours été le cas à Ivry et c'est toujours le cas.*

Alors oui, les plus pénalisés par cette politique fiscale, c'est les bailleurs sociaux qui eux payent pour ce qui n'est pas en ZUS ou en NQ machin, les quartiers prioritaires, ils payent des taxes foncières très importantes. Donc, ça embolise les budgets de l'OPH et les budgets des bailleurs sociaux et puis ça embolise ceux qui font de la spéculation sur les loyers et sur les revenus locatifs. Effectivement, mais on l'assume. C'est comme ça. C'est un choix politique que vous pouvez critiquer. Mais au moins si vous le critiquez, essayez de le faire en frappant là où c'est juste.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Mehdy Belabbas d'ailleurs, j'aimerais qu'un jour on essaye de présenter les choses au conseil municipal, les chiffres dans les fameuses SDG. On peut absolument leur faire dire tout ce qu'on veut. Il y a des choses qui, dans l'organisation des services, sont imputées à la direction de la communication. C'est notamment le courrier d'ailleurs. On en parlait tout à l'heure. Sandrine Bernard, vous posiez une question sur ce point. Je suis d'accord avec vous. Je pense que la réponse aux courriers des Ivryens, on a beaucoup de retard là-dessus. Mais ce n'est pas le service courrier et ce n'est pas la direction de la communication qui l'ont en charge, ce sont l'ensemble des services de l'administration communale qui ont une suite à donner et qui parfois effectivement ne sont pas assez réactifs. Et croyez bien qu'on observe ça de près et qu'il faudra qu'on essaye d'améliorer sans cesse ces choses. Et c'est un chantier qu'il faut qu'on engage, qu'on a déjà engagé, mais qu'il faut qu'on améliore. Mais arrêtons de faire porter à cette direction de la communication tous les torts du monde. Mehdy Belabbas l'a rappelé. C'est les agents de sécurité, y compris, je crois, ceux qui gardiennent les terrains en mutation pour éviter qu'ils soient squattés. Le marché d'Immobilier étant affecté à la direction de la communication, c'est sur cette direction que ça pose. Chaque fois que vous utilisez une salle du Robespierre, le Robespierre est un équipement qui est à la direction de la communication, moi je vais vous facturer. Et d'ailleurs je crois que Mourad Tagzout aimerait bien qu'on le fasse. Chaque fois qu'on vous prête une salle du Robespierre, on va vous dire c'est quoi ? Pour évaluer les dons en nature aux associations, Mourad Tagzout, c'est à ça que je pensais. (Rire) Ce n'est pas à autre chose. Mais si on vous faisait parvenir le coût d'un prêt de salle au Robespierre au coût réel de ce que ça coûte au budget communal, chacune de vos soirées de réunion et je dis vous à l'ensemble des organisations politiques, parce qu'on n'est pas regardant. Tout le monde a accès à des prêts de salles au Robespierre pour des initiatives publiques, pour desancements de campagne, etc. Si on vous calculait le coût à chaque fois, vous verriez qu'au bout d'une année, c'est très important et tout ça rentre dans les 7 millions. Les hôtes d'accueil, les gardiens de la mairie qui assurent la sécurité 24h/24 quand il y a des coups de fil à la mairie, il y a énormément de choses qui rentrent là-dedans. Oui et vous savez pour ce qui est des pince-fesses et des stand-ups, ma chère Sandrine Bernard, je ne sais pas du tout à quoi vous faites allusion du point de vue du stand-up, mais j'ai bien une petite idée. Les pince-fesses en général, comme dit Séverine Peter, quand on fait des inaugurations, des premières pierres, des dernières pierres et des repierres, comme vous l'avez dit tout à l'heure, on essaye plutôt que ce soit les entreprises du bâtiment ou les promoteurs qui en assument les dépenses. On prend ça au grand capital et on évite que ça pèse sur les impôts des Ivryens. Et d'ailleurs, vous... non, les cartons d'invitation, c'est nous. Mais parce qu'on veut garder la maîtrise politique de qui on invite. C'est pour ça. D'ailleurs, vous êtes invitée à chaque fois, on va peut-être cesser. Ça nous fera faire des économies de champagne. Voilà !

Locataires cigales, je l'ai dit. Sur les impôts, je l'ai dit aussi. Je voulais aussi répondre à Atef Rhouma sur un petit aspect.

Chevilly est une ville plus petite que nous, comme tu l'as dit à propos de l'allocation différentielle, mais ils ont quand même une attribution de compensation reliquat des anciens impôts économiques, même si ça a été gelé plus tard. Nous, ça a été gelé en 2012, eux ça a été gelé en 2015 au moment de la création de la Métropole et du Territoire. Ils ont quand même toute une partie du MIN faussement appelé MIN de Rungis qui est sur Chevilly et c'est l'une des villes les plus riches du département au prorata de sa population et tenue de mains de maître par mon amie Stéphanie Daumen qui gère extrêmement bien cette ville et tout va bien. Et quant aux délibérations de Francine Écosse pour qui j'ai beaucoup de respect, je pourrai te citer les délibérations de Denise Millerioux qui dans les années soixante a créé les mini-crèches. Et j'ai en tête d'ailleurs, je m'en souviens bien, ce qu'elle avait dit pour créer les mini-crèches. Elle avait dit, comme le Conseil Général, à l'époque c'était le Conseil Général sous l'impulsion d'Odette Denis a développé des crèches partout dans le département, l'apport municipal ne peut être qu'un apport complémentaire et donc nous ferons des mini-crèches et nous laisserons au Département le soin de faire des crèches de 60 berceaux et c'est une offre complémentaire. Et on voit bien que ce que disait Denise Millerioux à l'époque ne peut plus valoir aujourd'hui et je crains que la référence à Francine Écosse, que j'aime beaucoup et à qui je profite de l'occasion pour transférer mes amitiés, soit là aussi plus tellement d'actualité. C'était juste une petite réponse de cette nature.

Donc, merci à toutes et à tous pour vos interventions et désolé pour la longueur de ce point. Mais après tout, c'est le budget. Ça vaut le coup quand même de prendre le temps de le faire. Donc, je vais pouvoir procéder aux votes. Donc, je vais essayer de ne pas me perdre. Alors d'abord, je fais voter section par section. C'est bien ça.

Donc premier vote, il s'agit de voter la section de fonctionnement qui s'élève à 157 527 142,30 €. Qui est pour l'adoption de cette section de fonctionnement ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui ne prend pas part au vote ? Une non-prise de part au vote.

Alors, je fais maintenant voter la section d'investissement qui s'élève à 46 646 689 €. Il y a bien sûr la reprise des investissements de l'année dernière. Ce n'est pas le programme d'investissements, c'est avec les... Ce n'est pas tout fait. Alors, les 46 millions, c'est énorme. On avait dit 35. Non ? Ah, voilà ! Il y a les emprunts dedans. Ce n'est pas que le budget d'investissement, c'est aussi les emprunts. Donc, alors la section d'investissement s'élève à 46 646 689 €. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Non, je vérifiais parce que comme tout à l'heure, Véronique Vaslot, non ce n'est pas Véronique Vaslot d'ailleurs, c'était Caroline Viau, disait que c'était l'administration qui dirigeait les affaires et pas les élus, je m'inquiétais qu'on nous fasse voter quelque chose qu'on n'avait pas décidé. Sandrine Bernard, c'était aussi ce que vous faisiez remarquer tout à l'heure, donc je vérifiais, je préférais.

Alors, je fais maintenant voter le programme d'emprunt. Mais je comprends bien, je l'ai fait voter deux fois puisqu'on me dit que c'est dans les 46 millions. C'est bon. C'est l'autorisation d'emprunt. Ce n'est pas la même chose. Alors, le programme d'emprunt qui s'élève à 15 535 029 €. Qui est pour le programme d'emprunt ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

Alors, le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma... »

Mme BERNARD Sandrine. - « *Je ne sais pas si je peux poser une question comme ça au milieu des votes, mais... eh bien, c'est magnifique. Donc, on s'interroge sur les raisons pour lesquelles vous procédez différemment de l'année dernière. C'est une contrainte réglementaire nouvelle ou c'est un choix ?* »

M. BOUYSSOU. - « *C'est un choix politique majeur. (Rires) Auquel j'avoue prendre un certain plaisir. Et cette semaine, croyez-moi Sandrine Bernard, je n'en ai pas beaucoup eu. (Rires) Alors, je vais donc faire voter le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma Le Luxy. Qui est pour ? Sinon, je ne veux plus vous voir au Luxy ceux qui ne votent pas. Je vous préviens. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? De toute façon, Le Luxy, tu as raison, il passe Potemkine de temps en temps, des trucs un peu soviétiques. Tu votes pour ? Donc, un pour supplémentaire pour Le Luxy.*

Alors ensuite, je fais voter le budget annexe du chauffage urbain. Là, nous avons voté le budget principal, maintenant on vote le budget annexe du chauffage urbain. Je peux le voter en bloc les trois ? Oui. Alors, je rappelle simplement les chiffres : la section de fonctionnement 215 305 €, la section d'investissement 4 222 160 € et le programme d'emprunt de ce budget annexe s'élève à 1,7 million. Qui est pour l'adoption de ce budget annexe du chauffage urbain ? Sinon là aussi, comme disait Pierre Gosnat, on vous coupe le chauffage. Voilà, c'est voté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? On vous offrira des thermolactyls. Qui ne prend pas part au vote ? Vous le payez vous-même, vous n'êtes pas une cigale, c'est bien.

Donc, le budget annexe de la restauration municipale. Alors, ce budget en section de fonctionnement représente 623 648 € et en section d'investissement 10 961 €. Qui est pour ? On vous invitera. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

Alors ça, c'est fait. D'accord. Alors, le budget annexe de l'aide à domicile. Là, il n'y a qu'une seule section à faire voter, c'est la section de fonctionnement qui s'élève à 2 047 868 €. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est l'unanimité pour le... dites donc, ça, c'est bien.

Alors le budget annexe du... ça aussi, ça va être l'unanimité. Normalement, c'est la tradition à Ivry. Le centre médico-psychopédagogique avec une section de fonctionnement de 1 255 664 € et une section d'investissement très faible de 8 538 €. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? De nouveau, unanimité. Je vous remercie.

Alors, budget annexe du service de soins infirmiers à domicile. On vote qu'une section de fonctionnement là qui s'élève à 566 000 € tout rond. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Alors en fait, Sandrine Bernard, je vais vous donner la vraie raison de tous ces votes enchaînés les uns aux autres. C'est que comme il y a le photographe pour la communication, on dira encore une fois, le Maire communiste d'Ivry a fait voter son budget à l'unanimité et on montrera la photo du budget des soins à domicile et comme ça (rires) vous serez tous eus. Voilà !

Alors maintenant un deuxième vote pour Le Luxy. Là, c'est le budget annexe du Luxy dans son entier avec un budget de fonctionnement de 806 365 € et un budget d'investissement de 67 686 €. Qui est pour ? Merci. Du coup, ils ont peur, ils ne votent plus. (Rire) Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Eh bien, je crois que j'ai fini.

Alors oui, il faut qu'on vote les taux, bien évidemment. Alors là, les chiffres qui sont indiqués sont les chiffres avec les taux réévalués. C'est les mêmes sur la tablette que sur le papier. C'est rassurant. On vote taxe par taxe ou on vote une réévaluation globale ? Alors, on va voter la délibération en un seul vote à moins que quelqu'un souhaite voter de manière différenciée sur la taxe foncière et sur la taxe d'habitation. Dans l'absolu, c'est possible. Non ? Alors, je vais poser la question au Conseil. Qui souhaite voter les taux de manière différenciée selon les taxes ? Les trois taxes qui sont sous notre... personne. On vote groupé ? D'accord. Donc, la réévaluation des taux à hauteur de 1,5 % sur proposition de l'adjoint aux finances porterait le taux de la taxe d'habitation à 20,38 %, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 34,07 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à hauteur de 53,74 %. Qui est pour l'adoption de ces taux ? Merci. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

Donc, je crois que j'en ai fini avec les délibérations et que je peux passer la parole à Mourad Tagzout sur les questions concernant les subventions aux associations. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

A1/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2017 de la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement, **PREND ACTE** des annexes jointes au budget primitif 2017, **AUTORISE** le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 15 535 029 euros destiné à financer le programme d'équipement 2017 retenu par le Conseil municipal et **APPROUVE** le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

Pour la section de fonctionnement : (34 voix pour, 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 1 conseiller ne prend part au vote : M. HEFAD)

Pour la section d'investissement : (39 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 1 conseiller ne prend part au vote : M. HEFAD)

A2/ ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2017 et **PREND ACTE** des annexes jointes au budget annexe du chauffage urbain 2017.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A3/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2017.

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A4/ ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2017 et **PREND ACTE** des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2017.

(unanimité)

A5/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2017.

(unanimité)

A6/ ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2017.

(unanimité)

A7/ ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2017 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2017.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A8/ FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

DESIGNATION DES TAXES

TAUX DEFINITIVEMENT FIXE

- ⇒ Taxe d'habitation 20,38 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties 34,07 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 53,74 %

(34 voix pour, 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 1 conseiller ne prend pas part au vote :M. HEFAD)

B) FINANCES

Subventions 2017

Attribution de subventions municipales aux associations et organismes locaux

Rapporteur : Mourad Tagzout

M. TAGZOUT. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Par son ampleur et sa diversité, le tissu associatif constitue un point d'appui majeur pour la vie de notre cité. Grâce notamment à l'implication de centaines de bénévoles dont je voudrais saluer l'engagement, les associations réalisent un énorme travail auprès de nos concitoyens : accès au droit et à la santé, éducation populaire, accès à la culture, au sport et aux loisirs, action de solidarité au plan local et international, protection de l'environnement. Dans un contexte de plus en plus difficile marqué par la dégradation de notre cadre de vie, l'aggravation des difficultés vécues par beaucoup de nos concitoyens, la montée du repli sur soi et le développement des extrêmes droites identitaires et religieuses, les associations jouent un rôle essentiel pour améliorer le quotidien des Ivryens et renforcer notre cohésion. Pourtant, ce travail d'intérêt général est fortement par les politiques d'austérité menées par le Gouvernement et la majorité au Conseil Régional d'Île-de-France, avec une réduction des dépenses publiques et en particulier des aides attribuées aux associations. Ces politiques contribuent à déstructurer davantage le lien social et se traduisent aussi par de lourdes menaces sur l'emploi, le secteur association employant sur notre seule région plus de 300 000 personnes. Pour sa part et malgré la réduction de ses moyens par l'État, comme on l'a vu tout à l'heure, notre municipalité fait le choix de maintenir à un haut niveau son appui multiforme aux associations en respectant leur autonomie.*

Concernant les subventions, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aide financière en octobre dernier par le biais du dossier de demande de subvention. Ces dossiers ont été traités en fonction de quatre critères retenus, à savoir le développement d'une activité au plan local, la mise en œuvre d'actions favorisant la citoyenneté et la solidarité, l'accès aux connaissances et l'épanouissement de la personne, l'amélioration du cadre de vie ainsi que l'impulsion d'une dynamique de projet.

Ainsi, le montant total des subventions municipales, ça a été dit tout à l'heure, s'élève à 3 999 000 €. Pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions triennales d'objectifs sont passées par chacune d'elle avec la Ville selon les termes de la loi. Ce montant total est supérieur de 70 000 €, soit un peu moins de 2 %, au montant versé en 2016 sur le budget communal. Cette variation provient principalement des augmentations des subventions versées au TQI et au Crédac de respectivement 70 000 € et 10 000 €, ces augmentations étant en partie « compensées » par le non-versement en 2017 de subventions au festival En bout de ligne. Et on a aussi en augmentation des subventions versées au secteur petite enfance pour 21 000 € qui concernent l'association éveil parents - enfants. Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse de 38 000 € des subventions versées par le secteur sport provenant principalement de la baisse des subventions versées aux USI Handball et Football, moins de 10 000 € chacune et la non-reconduction de la subvention versée à l'association sport et spectacles internationaux qui représentait 32 000 € en 2016. Les collèges élus sur ces secteurs pourront sans doute apporter plus de précisions lors de la discussion si besoin. Ce montant est à 92 %, et c'est à peu près la même chose l'an dernier, soit 3,7 millions, constitué de subventions dites à caractère particulier dans le sens où elles viennent en aide à des actions de service public dans le domaine du sport, de la culture ou de l'action sociale. On soulignera et ça a été dit par Mehdy Belabbas tout à l'heure, que nous ne bénéficierons pas cette année de la subvention départementale, que nous répartissions après aux associations, qui était de 37 000 € l'année dernière. Cette baisse par souci d'équité a été répartie de façon lissée, comme l'a dit Mehdy Belabbas tout à l'heure, entre toutes les associations.

Au-delà des aides financières, la municipalité continuera à mettre à disposition en les améliorant les outils nécessaires au développement de la vie associative, avec une aide logistique comprenant une mise à disposition de terrains de sport, de salles dans toute la ville, de locaux permanents et de prêt de matériels et véhicules, un accompagnement transversal des services pour aider les associations à la construction et à la réalisation de leur projet, une aide à la communication et à la visibilité par l'information transmise aux Ivryennes et Ivryens sur les événements sportifs et associatifs via Ivry-ma-Ville, le site de la Ville, la lettre hebdo, Facebook et Twitter, la publication d'un guide des associations qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres informant des activités associatives dans les quartiers, cette année peut-être plus tôt que l'année dernière. Ces éléments vont être améliorés avec notamment la refonte du site internet de la Ville dans laquelle nous voulons impliquer les associations. La logique de coopération mutuellement avantageuse entre la Ville et les associations qui respecte et favorise le rôle et l'autonomie de chacun va évidemment être poursuivie. Ainsi 2017 verra une nouvelle édition du Chémar de Léon, marché de Noël écosolidaire porté par une quinzaine d'associations locales ou du village des alternatives au sein d'Ivry-en-fête. Nous continuerons aussi à multiplier et diversifier les échanges avec elles sous différentes formes : réunions bilatérales avec les services municipaux, rencontres thématiques, forums, aides à la coopération entre associations, réflexions sur le devenir et le développement des équipements. Nous envisageons notamment un moment fort au second semestre de rencontre avec les associations et les Ivryens. La forme de cette rencontre sera à construire avec les associations et s'inscrira dans les efforts engagés par la Ville pour favoriser l'engagement citoyen. Le partenariat avec les associations se fait également de façon décentralisée, au sein des maisons de quartier, pour permettre aux associations d'être présentes au plus près des Ivryens.

L'ouverture de la maison de quartier Ivry-Port à la rentrée prochaine sera donc aussi un moyen de dynamisation de la vie associative sur ce secteur de la ville.

Si à Ivry l'appui apporté aux associations est très conséquent, des progrès doivent encore être faits pour cibler cet appui et mieux l'adapter aux besoins des associations. Je pense notamment à une meilleure évaluation des aides matérielles, en particulier par une centralisation des données et à une plus grande coordination des différents secteurs de la municipalité, culture, jeunesse, sport, communication, santé, ville et quartier, qui interviennent auprès des associations. Ces progrès passent sans doute par un renforcement des moyens du service vie associative, si on souhaite qu'il puisse mieux assumer toute cette tâche d'appui aux associations et son rôle d'interface entre les services municipaux et les associations.

Pour conclure, je redirais que les associations sont un levier essentiel pour l'intervention des citoyens dans la vie de notre ville, l'intervention citoyenne qui doit constituer un objectif et un moyen du projet politique Ivry au Cœur. C'est pourquoi je vous demande de voter cette délibération et je vous propose, conformément au tableau ci-joint, d'attribuer des subventions municipales aux associations et organismes présentant un intérêt local. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - *« Merci Mourad Tagzout. Qui veut intervenir sur ce point ? Allez-y, Sigrid Baillon, prenez la parole et puis je vais noter les inscrits pendant votre intervention. »*

Mme BAILLON. - *« Merci. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues. S'il devait avoir un seul domaine à Ivry pour lequel l'optimisme, l'engagement, le dynamisme, n'est jamais démenti, il s'agit bien de celui du tissu associatif et de ses centaines de bénévoles qui œuvrent au quotidien pour améliorer le vivre ensemble dans notre ville. Le Parti Socialiste en profite pour remercier une nouvelle fois tous les associatifs qui, au quotidien, agissent pour le bien commun et s'engagent en faveur de la solidarité. Il est indéniable que notre riche tissu associatif participe à la lutte contre le repli sur soi et participe au développement du vivre ensemble de manière très efficace, se substituant ainsi parfois aux missions que le service public de notre ville ne satisfait pas pleinement.*

Contrairement à l'année dernière, vous avez décidé de maintenir le niveau des subventions versées. Globalement, pas de baisse. Nous approuvons ce choix. En revanche, nous sommes étonnés de ne pas vous entendre crier à la suppression de la subvention départementale pour un montant total de 37 500 €. Par ailleurs, une nouvelle fois, nous ne comprenons pas pourquoi vous vous refusez toujours à mettre en évidence par association les aides logistiques que notre ville fournit. Cette année encore, nous déplorons de ne pas avoir accès aux informations qui compléteraient et qui donneraient une meilleure visibilité. Quelles sont les associations qui bénéficient de mise à disposition de salles ? Quelles sont les associations qui bénéficient de locaux permanents ? Quelles sont les associations qui ont une fonction de quasi-délégation du service public ? Quelles sont celles qui bénéficient de prêt régulier de matériel ? Quelles sont les associations qui ont bénéficié des services d'aide à la construction de leur projet ? Chaque année, ces questions vous sont posées. Chaque année, vous nous répondez qu'il serait judicieux de le faire, que vous gagneriez en transparence, que vous gagneriez en compréhension de ce qu'est une politique de ville de soutien actif aux associations. Pourtant, cette année encore, ces informations ne nous sont pas données. Par conséquent, chacun est à même de constater que tout cela est bien flou. Et quand c'est flou...

D'autre part, si nous ne regardons que les sommes des subventions versées ou non versées, nous nous questionnons sur certaines d'entre elles. Comment expliquer par exemple une si grande différence de dotations entre deux associations de représentants d'élèves ?

150 € pour l'une et 3 000 € pour l'autre, soit 20 fois plus pour la seconde. Nous n'avions pas reçu réponse à cette question lors de la commission accès aux savoirs. À l'inverse, je vais me permettre de remercier ce soir notre collègue Ana Macedo qui a pris en compte l'ensemble de mes questionnements lors de la commission solidarité où nous nous sommes retrouvés en tête à tête et qui a permis que je reçoive ultérieurement réponse écrite à mes questionnements.

Les élus du Parti Socialiste voteront pour la répartition des subventions proposées aux différentes associations et organismes locaux. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Après Sigrid Baillon, je n'ai plus d'inscrits. Ah, Bozena Wojciechowski, à vous. Sébastien Bouillaud. »*

Mme WOJCIECHOWSKI. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Quelques mots au nom du groupe Front de Gauche, d'abord pour valider bien sûr la proposition qui nous est faite. Nous voterons pour l'attribution des subventions aux associations. Mais c'est surtout pour souligner dans cette période particulièrement contrainte du point de vue des finances publiques le choix qui nous est proposé ce soir. En effet, presque 4 millions d'euros en faveur de la vie associative locale, ce n'est pas une petite décision, au contraire. Je voudrais pour mon groupe remercier toutes les associations et leurs bénévoles pour leurs actions diverses, riches, plurielles, les petites et les grandes, les très utiles et les parfois moins directement utiles. Toutes nourrissent la vie locale, toutes nous sont chères et précieuses. Permettez-moi d'insister sur deux raisons pour lesquelles notre soutien est déterminé. D'abord, parce que j'en ai marre d'entendre que les citoyens des quartiers populaires, des banlieues, des villes populaires comme l'est Ivry, que ces citoyens seraient des citoyens de seconde zone, de mauvais citoyens. Individualistes, égoïstes, repliés sur nous-mêmes, intéressés par l'argent facile et la consommation à tout va, nous serions des sous-citoyens qui du coup méritent bien le sort qui nous est réservé. Eh bien, non. Ivry, ses habitantes et ses habitants, ses associations et leurs bénévoles montrent au quotidien que lorsque l'engagement est utile aux autres et respectueux de soi-même, l'individualisme et le consumérisme ne font pas long feu. Des centaines de bénévoles, des centaines d'actions, des milliers d'idées et de projets. Combien de personnes ont participé au speed dating organisé par Emmaüs pour l'accueil des migrants, combien de distributions, de redistributions plus ou moins officielles de denrées alimentaires ou de manteaux, combien d'écrivains publics dans les maisons de quartier, combien d'aides aux devoirs ou de cours d'apprentissage du français et combien d'associations recherchent des solutions alternatives à la société de consommation. Je pense aux AMAP bien sûr, mais aussi à l'association qui va se créer autour de la redistribution de légumes et de fruits à Pierre et Marie Curie ou encore à la ressourcerie et encore à ce qui se dessine autour de l'habitat participatif. C'est tous les jours que les Ivryennes et les Ivryens se mobilisent et font grandir des solidarités, des projets alternatifs concrets.*

Ensuite parce que les associations sont un maillon essentiel indispensable de la démocratie. À l'heure où celle-ci pleure au niveau national tant les affaires se succèdent et tant l'entre-soi des puissants est recherché, la démocratie à Ivry, ce sont des centaines de citoyennes et de citoyens qui participent aux associations, mais aussi aux comités de quartier, aux maisons de quartier, aux différents espaces de concertation, de consultation, de construction. Tous nourris, c'est un cercle vertueux. Le soutien de la Ville à la vie associative permet aussi de nourrir les comités et les maisons de quartier, la coopérative citoyenne, le Conseil Local des Jeunes, les revues de projet d'Ivry Confluences, etc.

Et quand les citoyens se rencontrent, il naît aussi des projets, des envies de s'organiser et de construire ensemble. Dans le contexte budgétaire actuel, il n'a pas été facile de maintenir le niveau de subventions, d'autant plus qu'il a fallu faire de la place à quelques nouvelles associations. C'est donc avec fierté qu'à Ivry, nous résistons encore et toujours. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Bozena Wojciechowski. M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Le tissu associatif d'Ivry constitue une richesse et même un patrimoine pour notre commune. L'enveloppe totale des subventions attribuées aux associations est maintenue et préservée pour 2017 et nous ne pouvons que nous en féliciter. Ce qu'il est important de souligner et de remarquer, c'est le détail et de la façon dont cette enveloppe est affectée. Plus de 50 % de l'enveloppe est à destination des trois structures de l'Union Sportive d'Ivry dont le soutien est indispensable, notamment du fait de leurs bons résultats. Mais dans ce secteur, le sport de haut niveau, où les résultats sont notables, le développement de partenariats avec le secteur privé peut favoriser un développement durable et être un vecteur ambitieux de nos clubs de haut niveau. C'est l'image de notre commune dans la France entière. La reconduction de la plupart des subventions pour les associations m'interroge sur le contrôle effectué sur ces structures associatives communales et notamment lorsque la subvention supérieure à 23 000 € impose une convention. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« J'ai eu peur. Pierre Chiesa. »*

M. CHIESA. - *« Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, cher Mourad Tagzout. Cela fait plaisir d'être écouté, mais aussi d'être entendu. Après avoir réclamé trois ans de suite une organisation plus lisible des tableaux présentant les subventions municipales versées aux associations et organismes locaux, il nous est présenté, cette année, une délibération non pas parfaite, mais dans sa construction intellectuellement bien plus satisfaisante. Il ne vous aura pas échappé que chaque tableau thématique est partagé entre les associations dans leur diversité et les associations et organismes à caractère particulier. Pour faire simple, les petits et les gros ou encore le tissu associatif fonctionnant pour l'essentiel sur le bénévolat, d'une part, et d'autre part, les associations et organismes remplissant des missions de service public, lesquelles emploient pour ce faire des salariés. Le bilan est à présent beaucoup plus simple à dresser. Bon an, mal an, ce sont toujours et encore environ 4 millions d'euros qui sont consacrés à ces actions, précisément 3 998 476 € qui tentent de compenser la baisse des dotations publiques et la suppression regrettable de la dotation départementale.*

Un premier bémol, ça a déjà été dit, mais on le répète. Il faudra bien un jour pour faire un bilan plus juste de l'action communale envers les associations que nous soient communiquées les informations concernant les mises à disposition de locaux ou d'espaces, avec une estimation de leur valorisation. Mais nous ne désespérons pas.

Avec ce classement 2017, il ressort que les associations dites « dans leur diversité » se partagent 327 845 € quand les dix associations et organismes à caractère particulier reçoivent les 3 660 631 € restants. Si les chiffres qui ont été modifiés sont exacts et si je ne me suis pas trompé dans les additions et soustractions. C'est comme ça, mais cela ne grève en rien le dynamisme associatif local et sa vitalité proliférante.

Pourtant, ne serait-il pas justifié de scinder cette délibération, qui a quand même un côté fourre-tout, la scinder en deux ou plus ? Pour ce qui concerne le sous-ensemble associations dans leur diversité, nous avons souligné l'an dernier l'intérêt qu'il y avait à sortir une nouvelle section, Travail de mémoire, du bloc Citoyenneté - Éducation populaire, ce qui était cohérent. Il y a sans doute encore un effort à faire pour que ce dernier bloc gagne encore en cohérence. Quel rapport entre le Club de géologie et d'archéologie d'Ivry et l'Union locale CGT ? À moins de considérer les syndicalistes comme des fossiles, ce que je trouverais assez déplacé à Ivry, même si personnellement ça ne me gênerait pas. Mais c'est très personnel. Ajoutons que nous avons demandé à notre collègue Séverine Peter que les associations qui bénéficient d'une subvention municipale fassent l'effort de se présenter ou d'être présentées sur le site officiel de la Ville. Nous ne doutons pas que ce sera fait pour l'année prochaine. Redisons également que nous trouvons dommage que les efforts très conséquents que la Ville fait dans le domaine culturel soient disséminés dans un grand nombre de délibérations et de votes, celle que nous avons sous les yeux ne faisant apparaître que le Crédac et le TQI. Néanmoins, les plus attentifs pourront quand même se reporter ou relire l'annexe 4 du vote du budget, les principales actions en fonctionnement par direction. Je vous recommande donc les pages 12 à 16 où on voit quand même tout l'effort qui est porté sur l'action culturelle à Ivry.

Mais nous en profitons pour lancer ou relancer l'idée que, à l'image du Forum des sports qui se tient début septembre, soit organisé un Forum de la culture, bien sûr indépendamment des présentations de saison, qui permettrait de regrouper ou de faire circuler les Ivryennes et les Ivryens du TQI au conservatoire, de la médiathèque au Théâtre Antoine-Vitez, de la galerie Fernand-Léger au Luxy, du Hangar au Crédac, etc. Nous persistons à penser que trop de nos concitoyens et concitoyennes hésitent encore à franchir la porte de ces lieux, parfois perçus comme trop élitistes.

Nous ne pouvons pas conclure cette intervention sans avoir réentonné notre petit couplet sur les dotations versées aux trois unions sportives d'Ivry. Nous n'allons pas reprendre tout ce que nous avons dit en janvier lors du vote sur les conventions avec l'USI. À quelques milliers d'euros près en plus ou en moins, les chiffres présentés ici sont ceux de janvier : en moins pour l'USI Football et l'USI Handball, en plus pour l'USI Omnisport. C'est vraiment à la marge.

Mais, alors que ce conseil municipal consacré au budget se tient cette année en mars et non en avril comme les années précédentes, à peine plus de deux semaines après la journée du 8 mars, alors que notre collègue Sabrina Sebaihi participait ce soir à un débat à l'espace Gérard Philippe sur la place des femmes dans l'espace public en donnant la parole aux habitantes, nous voudrions quand même revenir sur la question d'une plus juste et égale répartition des actions dans le domaine sportif entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Nous l'avons vu en janvier, le déséquilibre est énorme. Il n'est pas propre à Ivry, mais ce n'est pas une raison pour s'en satisfaire. Nous n'avons pas de solutions toutes prêtes et loin de nous l'idée de brandir en ce domaine des mesures autoritaires de discrimination positive. Il faut commencer par faire un bilan, un état des lieux si, ainsi que nous le croyons, vous êtes convaincus que la sous-représentation des femmes dans l'espace public ou leur cantonnement de fait dans certains types d'activité ne vont pas dans le sens d'une égale éducation des jeunes ni d'une égale émancipation. Il faut ouvrir ce chantier.

Nous portons l'espoir que nos remarques nous aideront ainsi à mieux faire évaluer non seulement le fléchage, mais aussi l'efficacité de nos politiques publiques, car nous sommes convaincus que notre ville n'a pas à rougir de ses engagements tant dans le cadre associatif que dans le soutien qu'elle apporte à des activités qui constituent à leur façon un véritable service public. En conséquence, le groupe EELV votera le budget des subventions municipales aux associations et organismes locaux pour 2017 avec un petit bémol. De la même façon que certains d'entre nous sont parties prenantes de telle ou telle association et ne peuvent pas donc prendre part au vote pour la ligne concernant l'association en question, les conseillers écologistes sont libres également de ne pas participer au vote pour les lignes concernant l'USI Football et l'USI Handball dans la continuité de nos votes du mois de janvier. Je vous remercie pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour compléter et développer très rapidement mon propos précédent que je vous ai exprimé, à savoir ma décision ce soir de m'abstenir et je vous le dis très sincèrement, ce n'est pas de gaieté de cœur, mais c'est avec beaucoup d'objectivité. Moi, j'avais listé toute une série de remarques qui sont portées notamment par de nombreuses associations, qui ne sont toujours pas résolues, même si je sais très bien que notre municipalité a toujours exprimé sa volonté et c'est un fort engagement de notre collectivité d'accompagner les associations qui sont les premières à accompagner nos politiques publiques. Et c'est vrai qu'à Ivry, on peut se féliciter de disposer d'un tissu associatif très large. Mais je vais faire très brièvement, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, je pourrai même vous donner, si vous le souhaitez, échanger avec vous sur certaines des remarques que je ne voudrais pas soulever ici ce soir. Mais par contre, je tenais à dire, dans le cadre de ce travail sur l'attribution des subventions aux associations et d'ailleurs je vous ai alerté en ce sens, vous le savez si bien, c'est que moi cette année contrairement aux deux années précédentes, je n'ai pas disposé des dossiers. Je n'ai pas eu connaissance des dossiers. Je n'ai pas eu d'éléments pour avoir une visibilité, pour étudier les demandes de ces associations. Donc, j'ai été mis devant le fait accompli. Ça avait déjà été décidé. Et j'en ai même échangé avec certains de mes collègues lors d'instances municipales précédentes, commission solidarité, commission citoyenneté. Donc moi de ce fait, étant mis devant le fait accompli et qu'on ne me consulte pas par rapport aux associations qui dépendent de ma délégation, donc je suis en droit et en mesure de ne pas voter favorablement le budget pour les associations. Donc, je décide de m'abstenir. Voilà, tout simplement.*

Et je le répète, ce n'est pas de gaieté de cœur parce que je ne vais pas me contredire. Je suis moi-même issu du milieu associatif et j'ai bien conscience du rôle et de l'importance des associations et de leur implication importante dans la vie de notre cité. »

M. BOUYSSOU. - *« Y a-t-il d'autres inscrits ? Tu veux apporter quelques éléments de réponse peut-être, Mourad Tagzout ? Vas-y. »*

M. TAGZOUT. - *« Oui, à la mesure de mes moyens qui ne sont pas très grands. Il y a la question de l'information, effectivement je pense que l'exercice auquel on se plie sur la présentation du budget des associations, des subventions attribuées aux associations, mériterait sans doute d'être revu et notamment pour reprendre ce que vient de dire Saïd Hefad par des comptes rendus des commissions qui sont, elles, les véritables décisionnaires de l'essentiel des subventions attribuées aux associations. Ce n'est pas au niveau du service vie associative qu'on a ces décisions-là.*

On est plutôt sur un service d'interface comme je vous le disais tout à l'heure. Et j'ai souligné aussi les insuffisances en matière d'information sur l'aide matérielle en tout cas en termes de centralisation de cette information.

Sur la subvention départementale, effectivement, cette suppression de subvention n'est pas le fait d'une volonté politique du Département, mais le fait d'une contrainte liée à la réforme territoriale qui a été imposée, je crois, par votre gouvernement si je m'abuse. Voilà. »

M. BOUYSSOU. - *« Séverine Peter, vas-y. »*

Mme PETER. - *« Juste rapidement par rapport à la question qui a été soulevée par Pierre Chiesa concernant le site internet. Alors, on est en refonte du site internet, comme c'est prévu au budget, comme ça été évoqué dans la présentation par Mehdy Belabbas et nous avons donc organisé la semaine dernière, me semble-t-il, ou il y a dix jours maintenant, donc une réunion de travail et de concertation avec l'ensemble des associations pour identifier leurs besoins, pour donc publier les informations qu'elles souhaiteraient publier sur le site internet dans un volet dédié aux associations. Donc, on est en train de retravailler tout cela avec d'autres besoins liés à leurs activités, etc. Donc tout ça est en cours, mais malheureusement ça ne pouvait pas se faire sur cette année, puisqu'on ne peut pas simplement refaire la page des associations, mais on doit bien tout refaire. Donc, j'espère qu'on pourra répondre à cette demande l'année prochaine avec le nouveau site internet de la Ville. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Saïd Hefad, tu veux réintervenir ? »*

M. HEFAD. - *« Excusez-moi, Monsieur le Maire. Moi simplement je voulais juste rajouter que j'ai eu des échanges et une réunion avec mes services pas plus tard qu'hier. Ils m'ont conforté dans mon analyse et dans ma position puisque moi j'ai entendu dans la seule réunion publique à laquelle j'ai pu assister puisque je n'ai pas pu assister aux précédentes pour d'autres raisons professionnelles, c'est que j'avais entendu que notre ville prenait l'engagement cette année de geler la baisse des subventions aux associations. Moi, je constate que pour ma toute petite délégation, parce que c'est une petite délégation qui pour beaucoup n'a pas d'importance, des petites associations qui font aussi un gros travail sur le terrain, qui ont aussi cette utilité sociale, eh bien, encore cette année, elles subissent un coup de rabot et pourtant mes services ont bien signalé que ce ne serait pas intelligent de rabaisser encore la petite aide dont bénéficient ces associations qui accompagnent d'ailleurs de nombreux Ivryens.*

Et moi ce soir, je ne suis vraiment pas satisfait du traitement qu'on fait à ma délégation et je tiens à le redire que le handicap, ce n'est pas la dernière roue d'une carriole. Le handicap, c'est un enjeu de société important. »

M. BOUYSSOU. - *« Bien. Alors, deux mots simplement pour conclure le débat. D'abord sur le débat général qui a eu lieu et qui a lieu effectivement depuis plusieurs années... s'il vous plaît Mehdy Belabbas et Saïd Hefad. Je disais donc sur les questions de l'évaluation des prêts en matériels, en salles, etc., effectivement, ça fait des années qu'on essaye de travailler sur ces questions. Mehdy Belabbas en tant que rapporteur du budget le disait lui-même. On a un retard sur ce qu'on peut appeler la comptabilité analytique, c'est-à-dire le fait d'évaluer le coût réel de chaque prestation municipale. C'est vrai pour les prêts de salles comme ça peut être vrai sur toute une série de choses. Nos orientations de travail technique et administratif sont orientées vers la M14, vers les SDG, vers les dépenses par nature et par section, etc.*

Et dans l'organisation du budget communal, il faut inventer un deuxième cadre de recueil de données pour pouvoir avoir une véritable comptabilité analytique qui puisse répartir de manière pertinente l'ensemble des dépenses sur des thématiques de politique publique. Notre problème principal, c'est que quand on parle de comptabilité, quand on parle de chiffres, on veut tellement être précis, tellement être au poil de chat sur l'évaluation des choses qu'on s'interdit d'être justement dans une logique d'évaluation et d'estimation du coût. Et donc à force de vouloir trop bien faire, on dit parfois que le mieux est l'ennemi du bien et en la matière, c'est un peu ce qui nous arrive. On a sans doute ouvert des chantiers trop ambitieux dans la précision des choses qui nous empêchent d'être dans une sorte d'approximation qui donnerait une indication, une amorce d'indication aux questions qui sont posées depuis des années sur l'évaluation des choses. Donc, je pense réellement qu'on peut se donner, on verra comment on fait, et ce n'est pas que le secteur de la vie associative qui peut être en charge de ce travail-là, c'est l'ensemble de l'administration communale. Et ce qui serait utile pour les associations le serait aussi... on a progressé dans certains domaines. Par exemple aujourd'hui, on est en capacité de savoir à peu près, dans une estimation honnête et assez précise, ce que coûte par exemple le repas d'un enfant à la restauration scolaire. On l'évalue autour de 11,50 € quand on calcule les fluides, l'amortissement de l'entretien des locaux, les dépenses du Siresco, le taux d'encadrement, etc. Quand on met tout bout à bout, on a une estimation. Il faut qu'on fasse de même dans de plus en plus de domaines de la vie municipale pour mesurer et évaluer les choses et qu'on ait accumulé au fil des années un certain retard là-dessus est une chose incontestable et sans doute sur laquelle il faudra progressivement qu'on avance, mais pas seulement sur les questions de la vie associative. Et je rappelle également que la manière dont on fonctionne aujourd'hui est assez morcelée. C'est-à-dire que chaque direction, chaque secteur de délégation, travaille sur son champ de responsabilité, ce qui est bien, mais à la fois, la vision centralisée et le recoupement de tout ça manquent un peu de moyens. Il faut aussi l'avoir en tête. On préfère consacrer des moyens matériels et humains à la mise en œuvre de nos politiques en direction des associations plutôt qu'au regard analytique sur les questions. Donc, on choisit cette priorité. Je pense sur le fond qu'on a raison, mais ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas répondre aux questions qui sont posées.

Moi, pour répondre à Saïd Hefad, mais on reprendra cette discussion hors séance. Il n'y a pas eu un choix nulle part de dire que les associations en charge de la solidarité en direction des personnes en situation de handicap aient été, le moins du monde, plus maltraitées que les autres champs de délégation. Ça a été dit par Mourad Tagzout dans son intervention, ça a été rappelé par un certain nombre d'entre vous.

On a décidé de maintenir l'enveloppe globale des associations à 0 %, contrairement à ce qu'on avait fait l'an dernier où on avait, avec d'ailleurs beaucoup de difficultés, opéré un petit recul à hauteur globale, je crois, de 3 %, 2 %, très inégal selon les champs d'activité. Mais cette année, on a décidé de reconduire le budget 2016 en sanctuarisant l'action sociale, d'ailleurs en évitant d'y toucher. Et du coup, c'est vrai qu'il y a pu avoir des associations qui pour rentrer dans l'enveloppe globale, avec ce qu'a rappelé Mourad Tagzout d'ailleurs sur les subventions du Conseil départemental qu'on n'a pas décidé de compenser par un abondement de notre budget, mais Mourad Tagzout l'a dit, ce n'est pas un choix politique du Conseil départemental, c'est la clause de compétence générale qui ne lui est plus dévolue depuis les lois rectificatives là-dessus, donc ce n'est pas un choix, on le constate, mais on ne peut pas les compenser en prenant ailleurs, sur d'autres sections du budget de la commune. Donc, il a bien fallu de nouveau répartir les choses et absorber cette diminution et essayer de l'absorber le plus équitablement possible.

Donc, on reprendra cette discussion, mais je refuse et je conteste le fait que les associations en direction des personnes en situation de handicap aient été plus maltraitées que les autres dans ce travail. Je conteste ce fait véhémentement.

Donc sur ce point, je pense qu'on va pouvoir passer au vote. Là, nous n'avons qu'un vote général sur l'ensemble de la répartition. Je crois avoir entendu que le groupe Europe Écologie Les Verts... non pas le groupe. Pierre Chiesa, si tu peux préciser. »

M. CHIESA. - *« Non, c'est laissé à l'appréciation de chacun d'éventuellement ne pas participer au vote sur deux des lignes, comme certains d'entre nous ne peuvent pas participer au vote pour les associations dont ils sont parties prenantes. »*

M. BOUYSSOU. - *« Sauf que je m'excuse Pierre Chiesa, mais la petite difficulté technique que ça nous pose, c'est que l'administration a enregistré à l'avance parce qu'elle le sait, les noms de celles et ceux d'entre nous qui sont parties prenantes des exécutifs - on va appeler ça comme ça - d'un certain nombre d'associations. Par exemple, moi je suis adhérent à la CGT, mais je peux quand même voter la subvention parce que je ne suis pas dirigeant de la CGT. Si j'étais dirigeant de la CGT à l'échelle locale, je ne pourrais pas voter la subvention. Donc ça, l'administration le sait. Elle a vos CV aux uns et aux autres et vos votes seront automatiquement retranchés du vote des associations concernées. Par contre, soit on vote globalement, soit on fait connaître par la feuille de vote. Ce que je vous propose qui semble légal, donc j'espère que ça ne fera pas invalider les délibérations, c'est d'avoir un vote global sur la cohérence d'ensemble et que chaque conseiller qui le décide au-delà de son appartenance à un exécutif d'association puisse, par la feuille de vote individuelle, faire remonter sa non-prise de part au vote sur telle ou telle association et on décomptera. C'est un peu inhabituel comme manière de procéder, mais apparemment il n'y a pas d'opposition légale sur ce point, donc je propose qu'on fasse comme ça. Donc, qui est pour l'adoption de cette répartition ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Donc, c'est adopté. »*

B/ FIXE, pour 2017, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et **PRECISE** que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(22 voix pour, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, HEFAD et 16 conseillers ne prennent pas part au vote quant aux associations dont ils sont membres du conseil d'administration : MM. BOUYSSOU, BEAUBILLARD, Mmes PETER, PIERON, ZERNER, M. SEBKHI, Mme MACEDO, MM. MOKRANI, ALGUL, Mmes GAMBIASIO, VIVIEN, POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, BAILLON, LE FRANC)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Donc, on va passer aux affaires diverses. D'abord, que je puisse me préparer à passer la présidence à Romain Marchand, est-ce que quelqu'un souhaite débattre du point 6 ? C'est le point sur ma protection fonctionnelle. Personne ne souhaite débattre, donc je reste. D'autres points ? Apparemment, non. Ah, Thérèse Pourriot. »*

M. POURRIOT. - *« C'est sur le point, je vais le retrouver. Pardon, je cherche. Je voulais avoir quelques précisions concernant le point 2. Le point 2, c'est un sujet d'urbanisme concernant le quartier Gagarine-Truillot. Donc une convention a été passée ou un contrat avait été passé entre une agence qui à l'époque s'appelait GRIFO et qui est devenue ensuite VEA. Des missions ont été confiées sur plusieurs années pour un montant qui approche les 5 millions d'euros. Donc là, on délibère sur la rupture de ce contrat avec une indemnisation de l'agence concernée VEA. Donc ma question porte sur : est-ce que cette rupture de contrat est liée à un désaccord avec l'EPA ORSA ? Est-ce que ça annule les travaux déjà réalisés ? C'est-à-dire on efface tout ce qui a été fait en termes de... je crois que c'était une étude de préfiguration si je me souviens bien, elle repart à zéro. Enfin, on ne connaît pas bien les motifs. On sait qu'il y a désaccord avec l'EPA ORSA, mais on ne sait pas de quoi il s'agit vraiment. Est-ce qu'on peut avoir des précisions, s'il vous plaît ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Je passe la parole à Romain Marchand. »*

M. MARCHAND. - *« En fait, quand on a engagé le projet urbain, il y a eu un marché de définition. Une équipe a remporté ce marché de définition, c'était l'agence GRIFO à l'époque qui est devenue ensuite VEA. Et donc un projet urbain a été retenu qui est le projet urbain qu'on a à plusieurs occasions débattu ici. Maintenant que la ZAC est créée, nous entrons en phase opérationnelle et donc le rôle de l'équipe de l'agence qui coordonne l'opération d'aménagement entre dans une phase aussi plus opérationnelle. C'est-à-dire qu'ils ont défini le projet urbain et maintenant il y a à le mettre en œuvre, à concevoir les espaces publics, à coordonner les architectes qui vont construire chacun des lots, etc. Et dans cette nouvelle phase, il est apparu qu'entre cette agence et notre aménageur qui est donc l'EPA ORSA, le travail, ça fait plusieurs années qu'il y a des difficultés qui sont apparues, le travail ne fonctionnait pas et donc nous avons fini par prendre la décision de rompre ce contrat qui aurait dû être transmis à l'aménageur puisque maintenant c'est lui qui a la charge de piloter l'opération d'aménagement. Donc, le projet reste le projet. Une nouvelle agence a été désignée par concours par l'aménageur. Elle va reprendre ce projet, peut-être en réinterroger certains aspects, mais le projet urbain dans ses grandes lignes sera celui qui a été choisi il y a déjà maintenant presque dix ans. »*

M. BOUYSSOU. - *« Cette réponse vous convient, Thérèse Pourriot ? Ça éclaircit les choses. Je note d'ailleurs que l'agence VEA qui n'a plus donc le projet urbain de Gagarine-Truillot dans le cadre du partenariat avec l'EPA ORSA a quand même gardé le projet de réhabilitation de l'ensemble Truillot. C'est eux qui sont au travail sur cette question. Et ils construisent aussi sur la ZAC du Plateau comme agence d'architecture, dans une autre ZAC. Donc ce n'est pas une punition absolue qui pourrait être liée à des choses, mais c'est ; comme l'a dit Romain Marchand, des craintes sur leurs capacités à porter un tel projet qui nous a amenés à choisir une autre équipe à notre sens, conjoint avec l'EPA ORSA, de plus grande capacité.*

Je vais le dire comme ça. D'autres questions sur... ? M. Bouillaud. Et puis après je passerai aux votes de la motion et du vœu d'urgence. Allez-y. »

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Rapidement, comme j'ai pu le dire tout à l'heure, l'aborder tout à l'heure, c'était sur l'adhésion de la ville d'Ivry à l'Association des villes pour la propreté urbaine qui pour moi revêt quand même une forme légèrement démagogique. Parce qu'il conviendrait déjà de demander à vos sympathisants, parfois vos amis, à éviter de coller toutes les affiches Front de Gauche et PCF sur les pylônes et murs en béton le long de l'avenue Georges Gosnat et qui restent quelques jours. Affiches d'ailleurs que vous décollez à coup de grandes campagnes de communication pour la mobilisation citoyenne pour la propreté. Donc pas besoin de payer 1 200 € par an pour bénéficier d'indicateurs de propreté. Je crois qu'ici, je vous ai déjà donné une piste. Merci à vous. »*

M. BOUYSSOU. - *« Alors, je voudrais rectifier, M. Bouillaud, une réalité historique que j'ai déjà eu l'occasion de rectifier sur votre site Facebook, sur votre page ou je ne sais pas quoi. Les seules affiches du PCF qui sont sur les pylônes en béton du centre-ville sont celles qu'appose le dimanche matin Olivier Beaubillard ici présent lorsqu'il tient sa table de L'Huma devant le Leader Price. Et il colle son historique et il n'est pas tout seul à le tenir. Il y a dix militants tous les matins auxquels je rends un fraternel hommage et que je salue dans cette assemblée communale et qui prennent un soin précieux à coller leurs affiches avec du gros scotch bleu. Si vous voulez en sortant du conseil, on va voir si elles y sont encore. Et c'est du scotch qui peut se retirer et qui ne subit, enfin qui ne nécessite pas l'usage de la spatule comme d'autres affiches. Mais vous avez raison, il y a quelques forces politiques qui ne respectent pas les murs de la Ville et il y a même parfois des associations partenaires d'équipements municipaux qui accolent des petites affiches sur les plots en béton. Et croyez bien qu'à chaque fois, nous sommes très en colère sur ce point et que nous faisons les remarques nécessaires. On leur écrit et on intervient beaucoup sur ces questions. Si nous manquons de panneaux d'affichage libre dans la ville, il faut nous le dire. On essayera d'en mettre davantage. Il y a un travail qui est mené. Sur le centre-ville, il y a un travail qui est engagé et croyez bien qu'on est attentif à ça. Mais votre sujet nous éloigne du point dont il s'agit. Adhérer à cette association, c'est se donner une force supplémentaire pour évaluer, qui est présidée en plus par une versaillaise. Donc, quand même ! Ça devrait vous plaire. Vous faites une erreur en refusant qu'on adhère à cette association. Mais enfin, vous avez le droit. Je ne vais pas vous convaincre de toute façon. En passant par Versailles, en plus ce serait assez malséant de ma part. D'autres points sur les affaires sans présentation orale ? Non. »*

VŒU D'URGENCE

Vœu d'urgence proposé par le groupe Front de Gauche
Salariés du MIN de Rungis sans-papiers

Rapporteur : Olivier Beaubillard

M. BOUYSSOU. - *« Donc, je passe la parole à Olivier Beaubillard pour le vœu d'urgence, car j'ai été saisi par le groupe Front de Gauche concernant Rungis et après je dirais deux mots sur la motion pour le commissariat. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Oui, je présente ce vœu d'urgence pour le groupe Front de Gauche bien sûr, mais en accord complet, enfin on a eu des échanges ces deux derniers jours avec les groupes de la majorité. Depuis une semaine, les salariés du MIN de Rungis sont dans l'action pour obtenir leur régularisation et des papiers en règle pour une centaine d'entre eux. Ils occupent le siège de la Semmaris dans le MIN de Rungis depuis, bien accompagnés par leur syndicat CGT et en réalité par les unions locales et les sections syndicales du MIN. Ils vivent et travaillent ici dans notre pays, leur banderole d'accueil dit « éboueurs, maçons, cuistots, agents de sécurité, agents de nettoyage ». Ils vivent et travaillent ici dans notre pays, payent leurs impôts, contribuent à la production et à la richesse nationale. La précarité induite par leur non-régularisation pèse beaucoup dans les droits, dans leurs droits de salariés au sein des entreprises et y compris crée des situations absolument indignes d'un pays de droit.*

Considérant la très large solidarité qui se manifeste, c'est une lutte dure, vis-à-vis de leur situation, surtout dans notre pays, enfin je viens de le dire, qui a la richesse pour accueillir dignement les gens qui y travaillent. Donc, on vous propose que le Conseil Municipal d'Ivry se déclare solidaire des travailleurs sans-papiers du MIN de Rungis en lutte pour leur droit et leur dignité, exige de l'État la régularisation sans délai de ces salariés au titre du séjour et du travail et appelle l'ensemble des Ivryennes et Ivryens à manifester leur solidarité avec ces travailleurs sans-papiers en lutte. De ce point de vue là, il y a l'organisation d'une soirée de solidarité demain soir sur le site à partir de 20 heures, soirée de solidarité à laquelle je vous invite à participer. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Olivier Beaubillard. Y a-t-il des interventions sur ce vœu d'urgence ou des explications de vote ? Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Très rapidement, Monsieur le Maire et chers collègues, pour vous dire que le groupe des élus écologistes votera favorablement ce vœu de solidarité aux travailleurs migrants et sans papier malheureusement du MIN de Rungis. Une situation intolérable au 21^e siècle. Bien évidemment, nous leur apportons toute notre solidarité. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, simplement pour dire que sur le fond on est d'accord et qu'on tient à apporter notre solidarité à ces travailleurs, même si on maintiendra notre position constante sur ces questions. »*

M. BOUYSSOU. - *« Vous savez que dans ces travailleurs, il y en a qui résident à Ivry. Ça ne nous éloigne pas. Pour une fois, on n'est pas à l'autre bout du monde, on est à Rungis. Mais bon, tant pis. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Sur le vote du vœu pour répondre à Sigrid Baillon à votre question de tout à l'heure, sur le vote du vœu concernant le cannabis, il y a eu 26 pour, 3 contre, 5 abstentions et 11 non-prises de part au vote. C'est à ce titre que le vote a été positif sur l'adoption du vœu. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu d'urgence proposé par le groupe Front de gauche au nom de la majorité municipale sur la régularisation des papiers des salariés du Min de Rungis.

(35 voix pour et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

MOTION

Motion concernant le projet de fermeture du commissariat d'Ivry et de son regroupement avec le commissariat de Vitry

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU. - *« Sur la motion concernant le regroupement du commissariat... Sigrid Baillon, oui. »*

Mme BAILLON. - *« Ce n'est pas pour intervenir sur la motion, mais sur la démarche. Je sais que c'est inscrit au règlement intérieur et qu'il peut y avoir des vœux d'urgence, des motions, mais à l'heure du numérique, je me demande pourquoi on n'a pas reçu ces documents, ne serait-ce que dans la journée. Il suffit d'un clic et on les a pour information. Au moins, peut-être même la veille. Enfin, je ne sais pas quand ça a été décidé, mais il n'y a peut-être pas là $\frac{1}{4}$ d'heure. »*

M. BOUYSSOU. - *« Oui, dans l'absolu. Mais j'ai une tellement haute estime pour les membres de cette assemblée que je vois assez régulièrement sur leur iPhone pendant les séances, sur leur tablette et je ne suis pas sûr qu'ils soient tous branchés sur les documents du conseil que je vous crois toutes et tous capables de prendre connaissance d'un texte tout à fait modeste en cours de séance ou au cours de l'interruption qu'il y a pu avoir tout à l'heure. Alors, vous avez raison. Moi, j'ai appris la nouvelle ce matin en lisant la presse. C'est ça et puis c'était diffusé aussi cette nuit, mais j'étais au match de Hand, j'étais je ne sais pas où, donc je n'ai pas pu. Et c'est vrai que dans la journée, on n'a pas eu le temps matériel de régler les choses. On a fait rapidement une motion, on a écrit rapidement, enfin j'ai écrit rapidement au ministère de l'Intérieur pour protester contre la mesure et c'est vrai que les choses se sont enchaînées et on n'a pas pris la précaution d'adresser d'un clic à tous les membres de l'assemblée. Quand on pourra le faire, on le fera évidemment.*

Là, le temps nous a été un peu compté et il nous a semblé que ce n'était pas un empêchement majeur que de vous le soumettre au dernier moment sur table. Donc, la prochaine fois, on essaiera de faire mieux, mais en même temps... Non, comme je suis le Maire, je peux décider de mettre un truc à l'ordre du jour, que vous avez le droit de rejeter. C'est sur la question des vœux d'urgence, quand je suis sollicité par quelqu'un, il faut que je fasse voter l'urgence, mais théoriquement le Maire peut faire ce genre de choses. Reconnaissez que je n'en abuse pas. C'est une fois et puis c'est un sujet d'actualité très ivryen. Donc si vous voulez, j'aimerais mieux qu'on se mette d'accord sur le fond que sur les enjeux de forme. Vous avez pris connaissance comme moi sans doute dans la presse ce matin de l'annonce d'un projet de fermeture du commissariat d'Ivry et de son regroupement avec le commissariat de Vitry. Ce n'est pas la seule restructuration dans le Val-de-Marne. Il y en a plusieurs de cette nature qui sont annoncées. Alors bien sûr, on va encore nous donner l'argument que c'est pour mieux organiser les effectifs, fermer de nuit pour ne plus avoir de plantons, mieux organiser les services, etc. Mais ce que ça veut dire aussi, c'est que sur deux commissaires par exemple et sur deux administrations de police qui existent aujourd'hui pour les 100 000 habitants de Vitry et les 60 000 habitants d'Ivry, l'un des deux postes de commissaire en chef, on va le dire comme ça, va être supprimé et que tout va être regroupé sur une seule autorité. Au moment où on est en train notamment et je lui passerai la parole sur ce point et sur d'autres, où avec Sabrina Sebaihi, on est en train de travailler à la mise en place d'un CLSPD, où on est en train de construire des partenariats de prévention plus intéressants avec la police, au moment où il y a besoin et on le voit bien à travers toutes les questions qui ont été posées dans la dernière période, notamment avec le rassemblement de dimanche contre les violences policières, l'écart qui se creuse entre une partie de la population et la police, on a au contraire besoin d'une police de proximité ancrée dans les territoires, qui travaille en partenariat avec les élus pour orienter autrement les missions de gardiennage de la paix, comme on l'appelle de nos vœux et ce n'est pas du tout le moment de désarticuler les services de l'État, même si j'ai bien entendu hier, encore une fois, à la Maison de la radio que certains candidats aujourd'hui veulent imposer à toutes les villes de plus de 10 000 habitants la mise en place d'une police municipale. Et je ne voudrais pas que toutes ces restructurations soient les prémices d'une obligation faite aux communes de compenser encore une fois le recul des services publics de l'État par le développement de services municipaux qui nous obligeraient, pour rejoindre le débat long qu'on vient d'avoir sur le budget communal, à faire encore des choix contraints, de réorienter des moyens sur des sujets que nous estimons être de la responsabilité de l'État, donc régaliennne de l'État et d'une égalité de tous les citoyens de tous les territoires du pays dans le cadre de la sécurité et de la prévention. Donc voilà pourquoi je pense qu'on serait plus fort en ayant une motion, tous les maires concernés de Droite comme de Gauche. Et quand vous avez vu la carte du Val-de-Marne avec les villes concernées, je dis ça pour vous rassurer tous, le Maire de Charenton, il est fou furieux, le maire de Vincennes est fou furieux. Tous les maires concernés qui voient leur commissariat fermer sont fous furieux, quelle que soit leur famille politique. Donc, je pense que là-dessus, on ne se déjugerait pas les uns et les autres d'avoir un vote unanime sur cette motion qui nous donnerait de la force pour contester avec les Ivryens cette fermeture et ce recul du service public national. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Je ne reviendrai pas sur la méthode puisque ma collègue Sigrïd Baillon vient de le faire. Sur le fond, on ne peut que réprover les réflexions qui sont conduites et qui sont annoncées dans la presse ce matin, même si elles ne sont pour l'heure que des réflexions. On peut imaginer la logique qu'elles sous-tendent.

Donc sans doute, visent-elles, d'une part, une amélioration d'un certain nombre de conditions peut-être en mutualisant ou en regroupant certaines fonctions. Pour autant, si elles allaient à leur terme, elles conduiraient le commissariat d'Ivry à perdre de son autonomie, de sa proximité. Et donc à ce niveau d'information qui est le nôtre aujourd'hui, on n'a pas eu le temps évidemment d'en acquérir d'autres, d'en obtenir d'autres, mais à ce niveau d'information, on ne peut que s'associer à cette motion que l'on espère effectivement unanime du Conseil Municipal pour en tout cas nous préserver des risques que cette décision pourrait engendrer. »

M. BOUYSSOU. - *« Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Donc, les élus EELV soutiennent bien évidemment cette motion d'urgence. En tant qu'adjointe en charge des questions de tranquillité publique, je ne peux que regretter le choix d'aujourd'hui de vouloir réduire le champ d'action et les horaires de la police nationale. On nous présente cette mesure comme un moyen de gagner des effectifs sur le terrain. Pour nous, remettre des effectifs sur le terrain consiste en plus de fonctionnaires de police et non donner d'une main pour reprendre de l'autre. Alors même que notre commissariat est en sous-effectifs et qu'il a déjà du mal à répondre aux sollicitations de nos concitoyennes et nos concitoyens, on voudrait nous faire croire qu'avec moins de moyens, nous allons faire mieux pour la sécurité de nos concitoyens. De plus, la loi de 2007 demandait aux collectivités locales de mettre en place des partenariats locaux au travers des CLSPD. Aujourd'hui, ces partenariats fonctionnent et réunissent l'ensemble des acteurs de la tranquillité publique de notre ville, dont le commissariat avec la présence du commissaire à chaque séance. Donc moi je me demande que vont devenir ces partenariats demain, une fois qu'on n'aura plus de commissaire à Ivry ni de commandant d'ailleurs. J'ajouterai qu'au vu des événements tragiques qui ont marqué notre pays et récemment encore nos voisins anglais, dont on vient d'apprendre qu'une quatrième victime vient de succomber à ses blessures, la logique devrait être inverse. D'autant plus que nous demandons à nos forces de l'ordre d'être présentes partout dans le cadre du plan Vigipirate. Je pense aux écoles, aux centres commerciaux ou encore à plein d'autres points en ville où justement ils font preuve de vigilance au quotidien. Donc pour nous, cette mesure est un non-sens complet et j'ajouterai que si on doit se battre, en tout cas si nous devons nous battre pour garder notre commissariat, nous le ferons. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'autres interventions sur ce point ? Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Oui, je voudrais vous dire que je m'associe, on s'associe complètement à ce vœu et que dans la réflexion qui est poursuivie à l'heure actuelle, il faut voir aussi ce qu'il y a derrière. Il y a, d'une part, le fait que, comme tu l'as rappelé, les questions de police de proximité qui serait imposée à chaque commune. Or, on a déjà eu une réflexion il y a quelque temps dans Ivry ma ville autour de ces questions de police municipale. Et donc on ne peut être qu'en désaccord avec les désengagements qui se profilent derrière de l'État sur ces différentes questions. Et donc on ne voit pas pourquoi Ivry serait dégarnie et toutes les villes seraient dégarnies. Donc, il y a vraiment une contradiction. Alors, je ne sais pas si c'est une façon de préparer des changements avant la nouvelle présidence, mais quand même c'est tout à fait évident qu'il convient de s'opposer à cette évolution le plus possible. Donc, on appuiera cette motion ».*

M. BOUYSSOU. - *« D'autres ? M. Bouillaud peut-être ? Non. Je soumetts aux voix. Qui est pour l'adoption de cette motion ? Merci. Eh bien, une unanimité dont je vous remercie et qui nous rendra plus forts pour exiger les choses. Merci et bonne soirée. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE la motion proposé par Monsieur le Maire pour la non fermeture du commissariat d'Ivry.
(unanimité)

LE CONSEIL,

1/ APPROUVE le remboursement partiel par l'association Seine-Amont Développement, à hauteur de 17 300 € de l'avance de trésorerie consentie pour 23 805,85 € en 2014 suite à la dissolution de l'Association en date du 15 décembre 2016.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2/ APPROUVE le protocole d'accord avec le groupement VEA organisant les modalités de la résiliation du marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du secteur Gagarine-Truillot.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

3/ ABROGE et REMPLACE la délibération en date du 17 novembre 2016 approuvant l'échange sans soulte entre la Ville et l'OPH, des parcelles cadastrées section F n° 172, d'une superficie de 114 m², et F n° 193 de 106 m², propriétés de l'OPH d'Ivry, et des parcelles communales à régulariser cadastrées section F n°177 et 178, d'une superficie de 140 m², ainsi que la parcelle F n° 195 de 118 m², ainsi que la constitution d'une servitude de cour commune d'une superficie de 333 m² sur la parcelle cadastrée section F n°192, au profit de la parcelle cadastrée section F n°194, assiette du Centre Municipal de Santé, ainsi que les servitudes de réseaux nécessaires à l'alimentation de celui-ci, APPROUVE l'échange sans soulte entre la Ville et l'OPH, de la parcelle cadastrée section F n° 193 de 106 m², propriété de l'OPH d'Ivry, et des parcelles communales à régulariser cadastrées section F n°177 et 178, d'une superficie de 140 m², ainsi que la parcelle F n° 195 de 118 m² et APPROUVE la constitution d'une servitude de cour commune d'une superficie de 333 m² sur la parcelle cadastrée section F n°192, au profit de la parcelle cadastrée section F n°194, assiette du Centre Municipal de Santé, ainsi que les servitudes de réseaux nécessaires à l'alimentation de celui-ci.

(unanimité)

4/ ABROGE et REMPLACE la délibération en date du 17 novembre 2016 approuvant l'acquisition à l'euro symbolique des lots 108 et 313, 111 et 314, et 315, dépendant du secteur A, situé 7 rue Westermeyer, 18 à 26 rue Lénine et 15 à 19 rue Westermeyer, cadastré section C n° 74 et 75 pour respectivement 15 et 8678 m², de l'ensemble immobilier centre commercial « Quais d'Ivry » à Ivry-sur-Seine et APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des lots 108, 111, 313, 314, 315 et 316, dépendant du secteur A, situé 7 rue Westermeyer, 18 à 26 rue Lénine et 15 à 19 rue Westermeyer, cadastré section C n° 74 et 75 pour respectivement 15 et 8678 m², de l'ensemble immobilier centre commercial « Quais d'Ivry » à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

5/ DECIDE d'adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, **APPROUVE** ses statuts, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que son montant s'élève pour l'année 2017 à 1 200 €.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

Et **PREND ACTE** de la désignation des représentants de la Ville à l'assemblée générale de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine :

- Stéphane PRAT, adjoint au Maire,
 - François PRESSET, agent territorial.
- (affaire non sujette à un vote)

6/ ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire dans tous les aspects qu'elle recouvre et notamment la prise en charge des frais et honoraires engagés dans ce cadre.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 1 conseiller ne prend part au vote : M. BOUYSSOU)

7/ APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets avec le groupement conjoint ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes, mandataire.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

8/ APPROUVE la convention de coopération des services du CeGIDD Ivry-Vitry et de Santé Info Solidarité-Animation dans le cadre de la prévention des infections sexuellement transmissibles et de la promotion de la santé sexuelle afin d'accompagner les usagers en lien avec le Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

9/ APPROUVE la convention d'objectifs 2017 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et **PRECISE** que la Ville verse au CASC une subvention de 318 000 euros pour l'année 2017.

(unanimité)

10A/ DECIDE, à compter du 1er avril 2017, la création des emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 4 emplois d'attaché,
- 1 emploi d'animateur,
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 2 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet,
- 1 emploi d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'ingénieur en chef,
- 5 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'agent social de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 emploi de conseiller socio-éducatif.

Et DECIDE, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché,
- 3 emplois de rédacteur,
- 2 emplois de rédacteur principal de 1ère classe,
- 1 emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet,
- 1 emploi de technicien
- 1 emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

10B/ DECIDE, à compter du 1^{er} avril 2017, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 53 mois d'Adjoint technique de 2ème classe,
- 37,5 mois d'Agent social de 2ème classe,
- 3,5 mois d'Auxiliaire de soins de 1ère classe,
- 16 mois d'Adjoint animation de 2ème classe,
- 5 mois d'Aide opérateur des activités physiques et sportives,
- 20 mois d'Educateur des activités physiques et sportives.

(38 voix pour, 1 voix contre : M. VERLIERE et 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

11/ FIXE, pour l'année 2017, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et les services.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

12/ DECIDE de revaloriser la rémunération des chirurgiens-dentistes, calculée par référence à l'annexe XII - émoluments hospitaliers des praticiens hospitaliers de l'arrêté du 15 juin 2016, en la fixant sur le 8ème échelon soit un taux de 35,93 € brut de l'heure, PRECISE que ce montant suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires et FIXE au 1^{er} avril 2017 la date d'effet de la présente délibération.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 28 février 2017.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00H30

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU